



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Wednesday, May 9, 2007
Tuesday, May 15, 2007

Issue No. 14

First meeting on:

Bill C-294, An Act to amend
the Income Tax Act (sports and recreation programs)

Seventeenth meeting on:

Issues relating to the vertical and horizontal
fiscal balances among the various orders
of government in Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mercredi 9 mai 2007
Le mardi 15 mai 2007

Fascicule n° 14

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt
sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs)

Dix-septième réunion concernant :

Les questions relatives à l'équilibre fiscal vertical
et horizontal entre les divers niveaux
de gouvernement du Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Nancy Ruth, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron
Di Nino
Eggleton, P.C.
Fox, P.C.
* Hervieux-Payette, P.C.
(or Tardif)

* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Mitchell
Murray, P.C.
Ringuette
Rompkey, P.C.
Stratton

*Ex officio members
(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-présidente : L'honorable Nancy Ruth

et

Les honorables sénateurs :

Biron
Di Nino
Eggleton, C.P.
Fox, C.P.
* Hervieux-Payette, C.P.
(ou Tardif)

* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Mitchell
Murray, C.P.
Ringuette
Rompkey, C.P.
Stratton

*Membres d'office
(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, May 2, 2007:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Johnson, for the second reading of Bill C-294, An Act to amend the Income Tax Act (sports and recreation programs).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Angus, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 2 mai 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Angus, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2007
(37)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:35 p.m. in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Day, Di Nino, Fox, P.C., Nancy Ruth and Ringuette (6).

In attendance: Lydia Scratch and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, May 2, 2007, the committee began its study of Bill C-294, to amend the Income Tax Act (sports and recreation programs).

WITNESSES:

As an individual:

Brian Fitzpatrick, M.P., sponsor of the bill.

Department of Finance Canada:

Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Edward Short, Senior Tax Policy Officer, Tax Policy Branch.

The Chair made a statement.

Brian Fitzpatrick, M.P., made a statement and answered questions.

At 7:16 p.m., the committee suspended.

At 7:18 p.m., the committee resumed.

Gérard Lalonde made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

Mr. Fitzpatrick answered questions.

At 8:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2007
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 35, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Day, Di Nino, Fox, C.P., Nancy Ruth et Ringuette (6).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Lydia Scratch et Jean Dupuis, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 mai 2007, le comité entreprend son étude du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs).

TÉMOINS :

À titre personnel :

Brian Fitzpatrick, député, parrain du projet de loi.

Ministère des Finances Canada :

Gérard Lalonde, directeur par intérim, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Edward Short, agent principal de la politique de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

Le président fait une déclaration.

Brian Fitzpatrick, député, fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 16, la séance est interrompue.

À 19 h 18, la séance reprend.

Gérard Lalonde fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

M. Fitzpatrick répond aux questions.

À 20 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, May 15, 2007
(38)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:07 a.m., in camera, in room 7, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day, Di Nino, Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth and Ringuette (6).

In attendance: Tara Gray and Lydia Scratch, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, September 27, 2006, the committee continued its study on issues relating to the vertical and horizontal fiscal balances among the various orders of government in Canada. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3, dated September 26, 2006.*)

WITNESSES:

Community Social Planning Council of Toronto:

Armine Yalnizyan, Director of Research.

Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA)

Nancy Peckford, Program Director.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft agenda.

At 9:27 a.m., the committee suspended its sitting.

At 9:33 a.m., the committee resumed its sitting in public in room 9, Victoria Building.

The Chair made a statement.

Nancy Peckford made a statement and answered questions.

At 10:39 a.m., the committee suspended its sitting.

At 10:41 a.m., the committee resumed its sitting.

The Chair made a statement.

Armine Yalnizyan made a statement and answered questions.

At 11:34 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 15 mai 2007
(38)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 7, dans la salle 7 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day, Di Nino, Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth et Ringuette (6).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Tara Gray et Lydia Scratch, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 septembre 2006, le comité poursuit son étude des questions relatives à l'équilibre fiscal vertical et horizontal entre les divers niveaux de gouvernement du Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité du 26 septembre 2006.*)

TÉMOINS :

Community Social Planning Council of Toronto :

Armine Yalnizyan, directrice de la recherche.

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) :

Nancy Peckford, directrice de programmes.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine une ébauche de programme.

À 9 h 27, la séance est interrompue.

À 9 h 33, la séance reprend en public dans la salle 9 de l'édifice Victoria.

Le président fait une déclaration.

Nancy Peckford fait une déclaration puis répond aux questions.

À 10 h 39, la séance est interrompue.

À 10 h 41, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Armine Yalnizyan fait une déclaration puis répond aux questions.

À 11 h 34, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Lynn Gordon

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-294, to amend the Income Tax Act (sports and recreation programs), met this day at 6:35 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I call this meeting to order. This committee's field of interest of government spending, either directly through the estimates or indirectly through bills that provide borrowing authority or bear upon spending proposals identified in the estimates.

Today we begin consideration of Bill C-294, to amend the Income Tax Act (sports and recreation programs). This private member's public bill was introduced in the House of Commons on May 17, 2006, by Mr. Brian Fitzpatrick, M.P. The bill was referred to our committee on May 2, 2007.

It is my pleasure to welcome before our committee this evening the sponsor of the bill. Mr. Fitzpatrick was first elected to the House of Commons to represent the riding of Prince Albert, Saskatchewan, on November 27, 2000. He has been re-elected twice since then. Presently, in addition to being a member of Parliament he is the Saskatchewan Conservative Caucus Chair and the vice-chair of the House of Commons Standing Committee on Public Accounts.

We also have the government officials here, but I think we will proceed with Mr. Fitzpatrick. You could tell us about the bill and then we may have some questions.

Brian Fitzpatrick, M.P., sponsor of the bill: Although my riding is Prince Albert, I have been a resident of a town in the riding called Nipawin, which has about 5,000 people. It has been in the Saskatchewan Junior Hockey League, and I was heavily involved with this kind of operation in my previous life. I practiced law in that town for close to 25 years and I was a volunteer and a helper in that hockey operation.

Basically, the history of the matter is that back in 2001 or 2002, the Canada Revenue Agency did an audit on some of the teams in the Saskatchewan Junior Hockey League. This league has been around almost as long as Gordie Howe and Johnny Bower — some of the people here may remember names like that.

The teams operate in remote communities. Nipawin is three hours from Saskatoon, which is the big city to people in that community. The winters are long. You can watch television every night, but a big part of the culture in our communities is junior hockey.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déféré le projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs), se réunit aujourd'hui à 18 h 35 pour examiner ce projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Ce comité s'intéresse aux dépenses gouvernementales, que ce soit de façon directe en analysant les budgets ou de façon indirecte en procédant à l'examen de projets de loi qui accordent le pouvoir d'emprunter ou encore qui visent à mettre en œuvre des propositions mentionnées dans les budgets.

Nous entamons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs). Ce projet de loi émanant d'un député a été présenté à la Chambre des communes le 17 mai 2006 par M. Brian Fitzpatrick, député. Il a été déféré à notre comité le 2 mai 2007.

Je suis donc ravi d'accueillir ce soir le parrain de ce projet de loi, M. Fitzpatrick, et je lui souhaite la bienvenue. Il est député de la circonscription saskatchewannaise de Prince Albert depuis le 27 novembre 2000. Il a donc été réélu deux fois depuis cette date. Outre ses fonctions usuelles de député, M. Fitzpatrick est aussi le président du caucus conservateur de la Saskatchewan et le vice-président du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Les fonctionnaires venus témoigner sont également là, mais nous allons commencer par écouter M. Fitzpatrick. Vous pouvez nous présenter le projet de loi, et il se peut que nous ayons ensuite quelques questions à vous poser.

Brian Fitzpatrick, député, parrain du projet de loi : Je représente la circonscription de Prince Albert et j'y réside, dans une ville appelée Nipawin qui compte environ 5 000 habitants. Nous y avons une équipe de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan, dans laquelle je me suis impliqué activement avant de devenir député. J'ai été avocat dans cette ville pendant près de 25 ans et j'ai alors fait du bénévolat pour apporter mon aide à cette équipe de hockey.

Pour l'essentiel, le problème en question est apparu en 2001 ou 2002, quand l'Agence du revenu du Canada a procédé à une vérification de certaines des équipes de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan. Cette ligue a pratiquement le même âge que Gordie Howe ou Johnny Bower, dont les noms évoquent peut-être des souvenirs pour certains d'entre vous.

Ces équipes sont basées dans des collectivités éloignées. Nipawin est à trois heures de route de Saskatoon, la grande ville la plus proche. Les hivers y sont longs. Vous pouvez regarder la télévision tous les soirs, mais le hockey junior joue un rôle majeur dans la culture de nos collectivités.

The province, as you might know, has a rich tradition of producing some really good hockey players. We could create our own all-star team and it would stack up with just about anyone else's team if you wanted to look at positions. This is a big part of our culture in Saskatchewan and for the rural communities.

The audit looked at the billeting costs. The players come into the community and the teams farm them out to homes. They are entrusted by the parents because most of these players are 17 or 18 years old; their aspiration is to get a Division I scholarship in the United States. That is why they are in that league.

They say it is a developmental league; and the league has a rich tradition of doing that. For example, Curtis Joseph went that route, as have many other players from that league. That is what the players do.

To my mind, the parents are entrusting those young men to good homes in our community. The team pays the people who host the players \$350 or \$400 a month to cover room and board, and I can assure you that this is not a money-making operation for those parents. The players will eat them out of the home with that kind of money. It is a community sacrifice, but one that people are willing to pay.

The tax department deemed that as a taxable benefit. I know there is some confusion over exemptions. People say the income tax exemption is \$8,000 or \$9,000. That is not the major issue here. The issue is basically that the Canada Pension deductions and the EI benefits start with the first dollar. If the team has an \$80,000 budget annually, and you have 22, 23 or 24 players who are billeted out from September to April, when you start doing the math on it, it is not hard to get a figure of \$8,000, \$9,000 or \$10,000 of new costs for these teams.

The teams get 40 per cent to 50 per cent of their revenue from gate receipts. The rest of it is raffles, tickets, volunteer activities, bingos, you name it; and at the end of the year, if they are lucky, the books are balanced. In Saskatchewan, they are all operated on a not-for-profit basis.

The rest of the Tier II Junior A hockey teams across the country have a stake in this issue too and they have become involved with it. I have communicated with all the other leagues and this is a big issue for them. They are not major junior hockey teams; they are not like pro-hockey operations. By and large, most are struggling to make the books balance and to keep something alive in their communities. There are 140 teams across Canada, from Atlantic Canada to B.C.

Comme vous le savez sans doute, notre province a donné un certain nombre d'excellents joueurs de hockey. C'est une longue tradition chez nous. Nous pourrions aligner notre propre équipe d'étoiles et, si vous examiniez les résultats obtenus par nos joueurs, vous verriez qu'elle serait capable de tenir tête à n'importe quelle autre équipe. C'est là un volet important de notre culture, en Saskatchewan et dans nos collectivités rurales.

La vérification de l'ARC a porté sur les coûts du logement. Les joueurs d'une équipe viennent vivre dans sa collectivité. L'équipe veille à les loger dans une famille. Les parents de ces joueurs font confiance à l'équipe parce que la plupart d'entre eux ont 17 ou 18 ans. Ils rêvent d'obtenir une bourse pour jouer dans une équipe de division I aux États-Unis. C'est ce qui les attire dans cette ligue.

À leurs yeux, c'est une ligue leur permettant de se perfectionner, et elle le fait effectivement depuis longtemps. C'est ainsi que Curtis Joseph a suivi cette voie, comme de nombreux autres joueurs de cette ligue. C'est ce que font les joueurs.

À mon avis, les parents confient ces jeunes gens à de bonnes familles de notre collectivité dignes de confiance. L'équipe verse entre 350 et 400 \$ aux familles qui hébergent les joueurs. Ce montant est destiné à couvrir les coûts de la pension et du logement, et je peux vous assurer que les parents qui les accueillent n'y gagnent pas. Avec ce qu'ils mangent, les joueurs les mettraient plutôt sur la paille. C'est un effort de la collectivité, mais les gens sont prêts à le faire.

L'Agence du revenu du Canada a estimé qu'il s'agit à d'un bénéfice imposable. Je sais fort bien qu'il y a un peu de confusion au sujet des exemptions. Certains disent que le montant de l'exonération fiscale est de 8 000 ou 9 000 \$. Ce n'est pas ce qui importe le plus ici. Ce qui compte est que le versement des cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi devient exigible dès le premier dollar gagné. Si une équipe qui dispose d'un budget annuel de 80 000 \$ héberge 22, 23 ou 24 joueurs dans sa collectivité de septembre à avril, elle arrive rapidement à des dépenses additionnelles de 8 000, 9 000 ou 10 000 \$ à assumer.

Les équipes retirent de 40 à 50 p. 100 de leurs revenus des recettes des entrées. Pour le reste, elles vendent des billets de participation à des tirages au sort, elles organisent des activités bénévoles, de bingos, et cetera. Si elles ont de la chance, elles arrivent ainsi à équilibrer leurs comptes à la fin de l'année. En Saskatchewan, toutes ces équipes sont des organismes à but non lucratif.

Les autres équipes de hockey junior A, de niveau II, du pays sont aussi concernées par cette question puisqu'elles ont eu à s'en occuper. Je me suis informé auprès de toutes les autres ligues et c'est un problème important pour elles. Ce ne sont pas des équipes de hockey junior majeur; elles ne fonctionnent pas comme les équipes de hockey professionnel. Pour l'essentiel, la plupart d'entre elles se battent pour équilibrer leur comptabilité et pour garder leurs équipes dans leurs collectivités. Il y a 140 équipes de ce type à travers le pays, du de l'Atlantique à la Colombie-Britannique.

All I can say is that this is a real hardship to that league, and it has been a major hardship from the day that it happened. They do not ask for grants or assistance from the government. That has not been in their nature in Saskatchewan. Maybe they have received some grants and donations that are universal, but they have not been professional lobbyists in Ottawa trying to get grants to keep their teams alive.

I question the merit of doing this to these teams. Under the Income Tax Act there are many exemptions for culture and the arts. Hockey is our national sport. When I go to Europe and tell people that I am from Saskatchewan, they know about its connection to hockey.

I met Vladislav Tretiak a few weeks ago. Someone told him that I was from Prince Albert, Saskatchewan. I told him that Johnny Bower is from Prince Albert and that Glenn Hall is from Humboldt. Mr. Tretiak knew exactly who they were and said that he learned to be a goaltender by studying good goaltenders such as them.

Hockey is our national sport. This league has never asked the government for any favours. However, now the tax department has ruled that this is an employer-employee relationship. You could argue that in the courts until the cows come home. I have a problem with the determination that that is an employer-employee relationship.

A hundred players come to a training camp in September and many of them find out on the first day that they will get on the bus and head back home. The provincial government does not apply labour standards to this league. I do not understand this ruling.

I want to thank Senator Tkachuk and Senator Mahovlich for supporting this bill. The House passed it unanimously.

The bill is tightly worded. Finance officials were involved in fine tuning it. It is restricted to not-for-profit teams that are registered under the Canada Revenue Agency; it does not include regular not-for-profit organizations. They must qualify in that category.

The bill is restricted to participants in sports programs who are 21 years of age or under. Someone once said that maybe the quarterback of the Winnipeg Blue Bombers could qualify for this exemption. That could not happen unless he is under 21. The clear intent of the bill is to assist amateur athletics. We could perhaps argue about what amateur athletics is. However, professional athletes are nowhere near to being amateur athletes.

The bill is drafted to avoid unintended consequences. If soccer teams, skate clubs, et cetera, meet the criteria and qualify for the benefit of this bill, that is good. We have many problems in society with obesity, type 2 diabetes and young people who

Je peux vous assurer que c'est là un coup dur pour cette ligue, et ce l'est depuis le jour où cette décision a été connue. Ces équipes ne demandent pas de subventions ou d'aide du gouvernement. Ce n'est pas dans l'habitude des gens en Saskatchewan. Il se peut qu'elles aient reçu des subventions ou des dons, accessibles à tous, mais elles ne se sont jamais comportées comme des lobbyistes professionnels à Ottawa essayant d'obtenir des subventions pour maintenir leurs équipes à flot.

Je m'interroge sur l'intérêt de traiter ainsi ces équipes. La Loi de l'impôt sur le revenu comporte de nombreuses exemptions dans les domaines culturels et artistiques. Le hockey est notre sport national. Quand je vais en Europe et dis aux gens que je viens de Saskatchewan, ils savent que c'est une province de hockey.

J'ai rencontré Vladislav Tretiak il y a quelques semaines. Quelqu'un lui avait dit que je venais de Prince Albert, en Saskatchewan. Je lui ai précisé que Johnny Bower est de Prince Albert et que Glenn Hall est de Humboldt. M. Tretiak savait parfaitement de qui il s'agissait et m'a dit qu'il a appris à devenir gardien de but en étudiant le travail de bons gardiens comme eux.

Le hockey est notre sport national. Cette ligue n'a jamais demandé de faveurs au gouvernement. Toutefois, maintenant que l'Agence du revenu du Canada a décidé que la relation entre un joueur et son équipe en est une de type employé-employeur... Nous pourrions nous battre devant les tribunaux jusqu'à la fin des temps. Je suis loin d'être convaincu qu'il s'agit là effectivement d'une relation employeur-employé.

Une centaine de joueurs vont participer à un camp d'entraînement en septembre. Beaucoup d'entre eux seront remerciés à la fin du premier jour et devront reprendre l'autobus pour rentrer chez eux. Au niveau provincial, cette ligue n'est pas soumise à la législation sur le travail. Je ne comprends pas cette décision.

Je tiens à remercier les sénateurs Tkachuk et Mahovlich d'avoir appuyé ce projet de loi. La Chambre l'a adopté à l'unanimité.

Sa formulation est concise. Des fonctionnaires du ministère des Finances ont participé aux dernières corrections. Il ne s'applique qu'aux équipes qui sont des organismes à but non lucratif inscrits auprès de l'Agence du revenu du Canada. Les autres organismes à but non lucratif ne peuvent pas s'en prévaloir. Ils doivent respecter les exigences propres à cette catégorie.

Ce projet de loi ne concerne que les participants à des programmes sportifs âgés de 21 ans ou moins. Quelqu'un a dit un jour qu'il est possible que le quart-arrière des Blue Bombers de Winnipeg puisse bénéficier de cette exonération. Cela ne serait possible que s'il a moins de 21 ans. L'objectif manifeste de ce texte est de venir en aide au sport amateur. Nous pourrions peut-être débattre de ce qu'on entend par sport amateur. Toutefois, la situation des athlètes professionnels est très éloignée de celle des athlètes amateurs.

Ce projet de loi a été rédigé pour éviter toute conséquence fortuite. Si des équipes de soccer, des clubs de patinage, et cetera, respectent les critères et peuvent en profiter, ce sera une bonne chose. Notre société est touchée par de nombreux problèmes,

are in very bad physical condition. It would be good public policy for the Senate and the House of Commons to be in favour of measures to encourage people to be active.

When I was a kid I went out to the skating rink, the baseball park or the football field and played sports, because I wanted to be Jackie Parker, Johnny Bright, or maybe even Frank Mahovlich. We want to encourage young people.

Sports bring the community together. In Nipawin, we have a diverse community of professional people, business people, Aboriginal people, low-income people, higher-income people and so on. However, when they fill the rink, they are all united cheering for their team. That is a big part of our nation.

The bill provides a small amount of tax relief. Up to \$300 per player would be exempt from being determined to be income. For most teams, that would mean not having to sell another \$5,000 or \$6,000 worth of raffle tickets between now and the fall. I would like those 140 teams to have this tax relief in the fall.

As to the cost of the measure, the people from the Department of Finance said it may cost \$5 million at the outside. I would like to know the cost of sending Canada Revenue Agency auditors out to check the books of these teams. This might be a net savings for the taxpayer. I know that the job of the CRA is to enforce the law, and I am not criticizing them. However, I think there are many more important things for the Canada Revenue Agency to be doing than hounding not-for-profit junior teams in Canada.

Thank you for your kind attention, and I will try to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fitzpatrick. Just to clarify your comments, you spoke of Tier II hockey in Saskatchewan. Is this bill a reaction to a ruling by the Canada Revenue Agency that \$300 for room and board received by Tier II hockey players was a taxable benefit?

Mr. Fitzpatrick: That is the gist of it. It comes back on the teams. The teams are viewed as the employer, so it is their obligation to collect the money and make the remittances.

The Chairman: Bill C-294 does not talk about hockey players; it talks about sports teams and recreation programs. Can you explain that?

Mr. Fitzpatrick: We could not have a Saskatchewan Junior Hockey League bill. That would not meet the test of how we make laws in this country. I do not want to say that Junior A Tier II hockey is more important than Triple A midget hockey, Junior B hockey, skate clubs, swim clubs or whatever. They are all good. It is good for any organization that is being adversely affected to have the benefit of the bill.

comme l'obésité, le diabète de type 2, et cetera. La condition physique des jeunes est déplorable. Ce serait une bonne chose, d'un point de vue de politique publique, que le Sénat et la Chambre appuient des mesures incitant les gens à être actifs.

Lorsque j'étais gamin, j'allais patiner, jouer au baseball, au football ou à d'autres sports parce que je voulais devenir Jackie Parker, Johnny Bright, ou peut-être même Frank Mahovlich. Nous voulons encourager les jeunes.

Le sport cimenter les collectivités. La population de Nipawin est diversifiée. Il y a des professionnels, des gens d'affaires, des Autochtones, de gens à faible revenu, de gens à revenu plus élevé, et cetera. Toutefois, quand ils se retrouvent à la patinoire, tous en cœur encouragent leur équipe. C'est là un élément de la culture de notre pays.

Ce projet de loi ne consent qu'un petit allègement fiscal. Un montant plafonné à 300 \$ par joueur n'aura pas à entrer dans le calcul du revenu. Pour la plupart des équipes, cela signifie qu'elles n'auront pas encore à vendre d'ici cet automne 5 000 à 6 000 \$ de billets de participation à un tirage au sort. J'aimerais que ces 140 équipes profitent de cette exonération à l'automne.

Quant au coût de cette mesure, les fonctionnaires du ministère des Finances estiment qu'il pourrait être tout au plus de cinq millions de dollars. J'aimerais savoir ce qu'il en coûte pour envoyer des vérificateurs de l'Agence du revenu du Canada vérifier les livres de ces équipes. Cela pourrait fort bien représenter une économie nette pour les contribuables. Je sais bien que l'ARC a pour rôle d'appliquer la loi, et je ne la critique pas. Je pense toutefois qu'elle pourrait s'attaquer à beaucoup de choses plus importantes au lieu de s'en prendre à nos équipes de hockey junior, qui sont à but non lucratif.

Je vous remercie de votre attention et je vais essayer de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Fitzpatrick. J'aimerais clarifier ce que vous venez de dire. Vous avez parlé de hockey de niveau II en Saskatchewan. Ce projet de loi est-il bien en réaction à une décision de l'Agence du revenu du Canada voulant qu'une allocation de 300 \$ pour la pension et le logement versée aux joueurs de hockey de niveau II constitue un bénéfice imposable?

M. Fitzpatrick : C'est là le fond du problème. Il se répercute sur les équipes. Celles-ci sont considérées comme des employeurs et il leur incombe donc de procéder aux retenues à la source et de faire les versements.

Le président : Le projet de loi C-294 ne parle pas des joueurs de hockey; mais des équipes de sports et des programmes récréatifs. Comment l'expliquez-vous?

M. Fitzpatrick : Nous ne pouvions pas rédiger un projet de loi visant uniquement la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan. Il n'aurait répondu aux exigences d'un texte législatif dans notre pays. Je ne veux pas dire que le hockey junior A de niveau II est plus important que le hockey midget triple A, ou que le hockey junior B, les clubs de patinage, de natation, et cetera. Tous sont très bons. Les dispositions du projet de loi sont une bonne chose pour toute organisation pénalisée par la décision de l'Agence.

The Chairman: Thank you. This bill, which has received first and second reading in the Senate and is now before this committee, is much broader than you outlined to us.

Mr. Fitzpatrick: There is a fairly short list of people who will relocate for nine months of the winter and so would avail themselves of the benefits of this bill. There will not be a floodgate problem. I checked that out.

The Chairman: Can you share with us a list of all sports teams or recreational programs in Canada for people under 21 years of age?

Mr. Fitzpatrick: Junior football, which allows 22-year-olds, would be off the list. Someone raised university athletics. That is a different matter because they are primarily students getting their education.

The Chairman: Do you have a list to share with us?

Mr. Fitzpatrick: No, I do not. What I have is based on my inquiries and discussions with people and my hockey contacts in trying to identify things. We came up with something like the Olympic programs. The government is far more generous with the Olympic programs than they are with grassroots amateur athletics in the country. On Team Canada, which won the last gold medal, we had three or four players who came through the Saskatchewan Junior Hockey League. They are professionals now and make lots of money but they cut their teeth in that league. If we do not have strong grassroots organizations producing our athletes, then we might be putting our money at the wrong end of the operation. It has to start with the feeder system at the bottom so that we can have a good product at the other end. That is something for the committee to consider.

That league has four or five very successful coaches now in the National Hockey League. James Patrick is the assistant coach of the Buffalo Sabres and I am sure he will be a NHL head coach in the near future. Dave Tippett, with the Dallas Stars, is a graduate of that league. Dave King is a member of the Order of Canada and an Olympic hockey coach. When any of these individuals explains what is going on with Tier II hockey, they simply shake their heads. They cannot believe how we got ourselves in a position whereby these impositions are being placed on these organizations.

When I was a lawyer in Nipawin, every fall 20 professional people would be called into a financial institution. Part of their job was to sign personal guarantees to get the financing in place for that hockey team. I would be there to provide each of those people with independent legal advice. It could cost every one of those people a lot of money to support their community teams but they all think it is worth the cost and the risk to do it.

Le président : Merci. Ce projet de loi, qui a franchi les étapes de la première et de la seconde lecture au Sénat et que nous étudions maintenant a une portée beaucoup plus vaste que celle que vous nous avez indiquée.

M. Fitzpatrick : Il y a une liste relativement courte de gens qui déménageront pendant les neuf mois d'hiver et qui pourraient donc se prévaloir des dispositions de ce projet de loi. Il n'y aura pas un flot de bénéficiaires. Je l'ai vérifié.

Le président : Pouvez-vous nous communiquer la liste de toutes les équipes de sports ou de programmes récréatifs au Canada qui accueillent des gens de moins de 21 ans?

M. Fitzpatrick : Le football junior, qui accepte des joueurs jusqu'à 22 ans, ne figurait pas sur la liste. Certains ont mentionné les athlètes des universités. C'est là une question différente parce qu'il s'agit essentiellement d'étudiants qui poursuivent leurs études.

Le président : Avez-vous une liste à nous remettre?

M. Fitzpatrick : Non, je n'en ai pas. L'information dont je dispose repose sur les recherches que j'ai faites et sur mes discussions avec des gens et avec mes relations dans le milieu du hockey pour essayer de cerner le problème. Nous avons abouti à des éléments comme les programmes olympiques. Dans notre pays, le gouvernement est beaucoup plus généreux avec les programmes olympiques qu'avec les sportifs amateurs ordinaires. Équipe-Canada, qui vient de gagner la dernière médaille d'or, comptait trois ou quatre joueurs qui venaient de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan. Ce sont maintenant des professionnels qui gagnent beaucoup d'argent, mais qui se sont faits les dents dans cette ligue. Si nous n'avons pas, à la base, de solides organisations pour former nos athlètes, il se pourrait alors fort bien que nous investissions notre argent au mauvais bout de la chaîne. Il faut commencer par la base, qui alimente le reste du système, pour pouvoir obtenir un bon produit à l'autre extrémité. C'est là un aspect dont le comité pourrait tenir compte.

Cette ligue a eu quatre ou cinq entraîneurs qui ont fort bien réussi et qui sont maintenant derrière de banc dans des équipes de la Ligue nationale de hockey. James Patrick est l'entraîneur adjoint des Sabres de Buffalo et je suis convaincu qu'il deviendra un entraîneur en chef de la LNH dans un avenir proche. Dave Tippett, des Stars de Dallas, a aussi été dans cette ligue. Dave King est un membre de l'Ordre du Canada et l'ancien entraîneur de notre équipe de hockey olympique. Quand n'importe qui leur explique ce qui se passe dans le hockey de niveau II, ils n'en croient pas leurs oreilles. Ils ne parviennent pas à comprendre comment ces organisations ont pu se retrouver dans une telle situation.

Lorsque j'étais avocat à Nipawin, tous les automnes, une vingtaine de professionnels étaient convoqués dans une institution financière. On leur demandait alors d'accorder à l'équipe de hockey des garanties personnelles pour lui permettre d'assurer son financement. J'étais alors présent pour donner à chacune de ces personnes un avis juridique indépendant. Il en coûtait à chacun d'eux beaucoup d'argent pour appuyer l'équipe de leur collectivité, mais tous étaient convaincus que cela en valait la peine et assumaient le risque.

The Chairman: You and I are monopolizing the time.

Senator Ringuette: I am from New Brunswick. Your bill is laudable; however, I have a few questions to clarify all of this. Did this paper that I have come from your office?

Mr. Fitzpatrick: It provides a bit of background. My assistant tried to put something together to help you understand the situation.

Senator Ringuette: The second paragraph says that in 2003, the Canada Customs and Revenue Agency audited and assessed each Saskatchewan Junior Hockey League team between \$8,000 and \$12,000 in taxes owed.

Mr. Fitzpatrick: That is right, but it is second-hand information. I am not sure whether the figure is totally accurate, but I know that some of the teams told me that they were hit pretty hard because the audit went back some years as well. It might have been over \$20,000 or \$25,000.

Senator Ringuette: They gave out these funds that they gathered as a non-profit organization for room and board purposes in the amount of \$50 to \$200 per month to the hockey player. Why would the team be taxed?

Mr. Fitzpatrick: The teams are taxed because they are deemed to be the employer. When you have an employer-employee relationship, it is up to the employer to make the source deductions off the payroll and remit them for Employment Insurance and the Canada Pension Plan. The employer has to contribute as well. In a true employer-employee relationship, the employer contributes half of the Canada Pension Plan deduction and more than that for EI premiums. Basically, if you do the math, for the first \$37,000 of income, 10 per cent is for the Canada Pension Plan. Someone used the argument of what is there to protect the players against injury, because Canada Pension provides some disability. Saskatchewan Junior Hockey League has a private disability plan that is far superior to anything offered under the Canada Pension Plan. I am not sure that the little bit of money that would be collected under the Canada Pension Plan would amount to any benefit to an injured player. If it did, you would have to get a microscope out to see the benefit. EI is the same. There might be some cases where a player might be entitled to collect EI but in the vast majority of cases, I do not think anyone could collect. It would be like collecting EI from seniors.

Senator Ringuette: I understand. Was the league giving the money for room and board directly to the provider and that is where the issue arose? Were they not paying the family that hosted the young person?

Le président : Vous et moi monopolisons la discussion.

Le sénateur Ringuette : Je suis du Nouveau-Brunswick. L'objectif de votre projet de loi est louable, mais j'ai quelques questions pour préciser tout ceci. Le document que j'ai devant moi vient-il de votre bureau?

M. Fitzpatrick : Il présente un peu le contexte. Mon adjoint a essayé de regrouper certaines informations pour vous aider à comprendre la situation.

Le sénateur Ringuette : Le second paragraphe dit que, en 2003, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a vérifié chacune des équipes de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan et a conclu que chacune d'elles devait entre 8 000 et 12 000 \$ d'impôts.

M. Fitzpatrick : C'est exact, mais il s'agit là de oui-dire et je ne suis pas certain que ce chiffre soit rigoureusement exact. Les dirigeants de certaines des équipes m'ont dit que la facture était lourde parce que la vérification a porté sur plusieurs années. Le montant pourrait fort bien se situer au-delà de 20 000 ou de 25 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Elles ont donné l'argent qu'elles ont ainsi ramassé comme organisme à but non lucratif pour assurer la pension et le logement de joueurs, à coups de 50 à 200 \$ par mois. Pourquoi les équipes devraient-elles être imposées?

M. Fitzpatrick : Les équipes sont imposées parce qu'elles sont considérées comme l'employeur. Dans une relation employeur-employé, il incombe à l'employeur de prélever les déductions à la source de la liste de paie et de les verser à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada. L'employeur doit également verser sa quote-part. Lorsqu'il y a une vraie relation employeur-employé, l'employeur verse la moitié du total de la cotisation au Régime de pensions du Canada et un pourcentage supérieur pour la cotisation de l'assurance-emploi. Dans les grandes lignes, si vous faites le calcul pour la première tranche de revenus de 37 000 dollars, 10 p. 100 va au Régime de pensions du Canada. Quelqu'un a prétendu que cela sert à protéger les joueurs en cas de blessure, parce que le Régime de pensions du Canada assure certaines prestations d'invalidité. La Ligue de hockey junior de la Saskatchewan a un régime d'assurance-invalidité privé qui est nettement supérieur à ce qui est offert par le Régime de pensions du Canada. Je ne suis pas convaincu que le peu d'argent recueilli au titre du Régime de pensions du Canada permettrait à un joueur blessé de retirer quelque prestation que ce soit. Si c'était le cas, vous auriez besoin d'un microscope pour voir cette prestation. Il en va de même pour l'assurance-emploi. Il peut y avoir certains cas dans lesquels un joueur pourrait avoir le droit aux prestations d'assurance-emploi mais, dans la vaste majorité des cas, je ne crois pas qu'il y aurait droit. Ce serait comme si des personnes âgées demandaient l'assurance-emploi.

Le sénateur Ringuette : Je comprends. La ligue verse-t-elle directement l'argent pour la pension et le logement à l'hôte? Est-ce là la cause du problème? Ne paye-t-elle pas la famille qui accueille le jeune?

Mr. Fitzpatrick: I think you are right. The league has been around since the late 1940s and always operated in this manner. Somewhere along the line, there was an anomaly whereby a player had worked outside the hockey arrangement but if he had been able to get a few more dollars from the hockey end of it, he might have been entitled to benefit. That became the basis of an appeal to the Canada Revenue Agency, which led to this audit. The principle that I believe in — the greatest good for the greatest number of people — should be an important factor in our consideration.

Do we whack 140 junior A hockey teams because once in 50 years one player will miss out on a few weeks of EI?

Senator Ringuette: Your paper also indicates that a player who makes one of the teams generally receives the sum of \$50 to \$200 per month as an allowance for personal expenditures. That amount is not included in your bill.

Mr. Fitzpatrick: That is right.

Senator Ringuette: Therefore, that amount would come under employer-employee situation.

Mr. Fitzpatrick: I wish that were exempt as well but we have tried a number of times to deal with this matter. I made a decision to draft a bill that could get through the process and provide some relief, which meant letting a few things go.

Again, I am not happy about that either. I was a parent and \$100 a month with a 17-year-old or an 18-year-old at home is pretty much taken for granted. I have argued the fact that almost every family I know with players in that league has entrusted their players to the team to put them in good homes, just like their own homes. They are in a good home and they have three square meals a day and some allowance money for going to a movie or whatever.

Most of these players are attending high school and they want athletic scholarships to the United States. Many of them get scholarships.

Senator Ringuette: Certainly, I understand and agree with what you are trying to do but I am not sure that this will help.

Mr. Fitzpatrick: More could be done in this country to encourage our amateur sports, I agree.

Senator Ringuette: I still see the \$50 to \$100 per month allowance as coming under the employer-employee situation.

An amount of \$300 per month in 2007 is not a lot of money.

Mr. Fitzpatrick: It is indexed.

Senator Ringuette: Is it indexed?

Mr. Fitzpatrick: Yes.

M. Fitzpatrick : Je crois que vous avez raison. La ligue existe depuis la fin des années 1940 et a toujours fonctionné de cette façon. Au cours des années, il y a eu un cas malheureux quand, en plus de jouer au hockey, un joueur a travaillé à l'extérieur. S'il avait pu obtenir un peu plus d'argent de l'équipe de hockey, il aurait pu avoir le droit à des prestations. C'est devenu la cause d'un appel de l'Agence du revenu du Canada, qui a fait cette vérification. Le principe qui veut qu'on assure le plus de bien possible au plus grand nombre, auquel je crois, devrait être un élément important de votre réflexion.

Laissons-nous tomber 140 équipes de hockey junior A parce que, une fois en 50 ans, un joueur n'aura pas droit à quelques semaines d'assurance-emploi?

Le sénateur Ringuette : Votre document précise également qu'un joueur qui se joint à une des équipes touche en général la somme de 50 à 200 \$ par mois sous forme d'allocation pour couvrir ses dépenses personnelles. Ce montant n'est pas couvert par votre projet de loi.

M. Fitzpatrick : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Il relèverait donc d'une relation employeur-employé.

M. Fitzpatrick : J'aimerais qu'il fasse également l'objet d'une exonération, mais nous avons essayé un certain nombre de fois de résoudre cette question. J'ai décidé de rédiger un projet de loi qui aurait une chance réelle de franchir les diverses étapes et qui amènerait certains allègements. Cela m'a contraint à laisser certains éléments de côté.

Je ne suis pas non plus satisfait par cet aspect des choses. Je suis parent et, quand j'étais directement concerné, donner 100 \$ par mois à un enfant de 17 ou 18 ans vivant à la maison n'avait déjà rien d'extraordinaire. J'ai défendu le fait que pratiquement toutes les familles des joueurs de hockey de cette ligue que je connais ont fait confiance à l'équipe pour leur trouver de bonnes maisons, tout juste comme les leurs. Ils sont hébergés dans de bonnes familles; ils ont trois bons repas par jour et une petite allocation pour aller au cinéma ou pour faire quelque chose d'autre.

La plupart de ces joueurs sont inscrits à l'école secondaire et ils veulent obtenir des bourses de sport aux États-Unis. Nombre d'entre eux en obtiennent.

Le sénateur Ringuette : Je comprends et approuve sans difficulté ce que vous voulez faire, mais je ne suis pas sûr que cela va être très efficace.

M. Fitzpatrick : On pourrait faire plus dans ce pays pour venir en aide au sport amateur. Je suis d'accord.

Le sénateur Ringuette : L'allocation de 50 à 100 \$ par mois relève toujours d'une relation employeur-employé.

Un montant de 300 \$ par mois en 2007 n'est pas énorme.

M. Fitzpatrick : Il est indexé.

Le sénateur Ringuette : Il est indexé?

M. Fitzpatrick : Oui.

Senator Ringuette: The other thing that should have been looked at in this situation with regard to the Canada Revenue Agency is providing room and board money directly to the family. On the one hand, they have revenue of \$300, but as you said in your initial statement, they might have \$500 in expenses as a result of hosting that young person.

Mr. Fitzpatrick: However, the league is not the Toronto Maple Leafs or the Ottawa Senators. I have sympathy for them. They could engage some very expensive tax advice on exotic plants to get around these sorts of things. This is very remote from Stikeman Elliott stuff. These teams do not have \$700 or \$800 an hour to obtain advice on how to get around these rules. In their own mind they might be asking, "Why are they even doing this to us?" That is the question.

Senator Ringuette: Do you find this to be a problem?

Mr. Fitzpatrick: The \$5,000 or \$6,000 a year does not seem like much, but when you are running one of these teams and your budget is \$180,000 per year, you have car raffles and bingos, you are looking for volunteers and you need your books balanced in order to stay out of the red and stay in the league, \$5,000 or \$6,000 is a hard sell.

Walking around on the streets and telling people to buy another lottery ticket to pay a \$5,000 or \$6,000 bill to Canada Revenue Agency is not a winning and motivating strategy, even for the volunteer or the person who wants to buy the raffle ticket.

Senator Ringuette: I mentioned the option because it was a simple way of dealing with the issue without having the legislation.

Mr. Fitzpatrick: That has not happened, but a concern for many of the teams is that the National Collegiate Athletic Association has onerous and difficult rules in place with respect to what "amateur" means for athletic scholarships. In fact, there was a story from Ohio State where a player on the team had a six-year-old brother with no parents. Even people making donations to help pay for the care of that child could disqualify him from being a part of that program.

That organization has viewed Tier II junior hockey in Canada as being legitimate amateur sports. There is a concern in the back of people's minds that the Canada Revenue Agency's decision to say that this is an employer-employee relationship could potentially close that avenue off some day. I think that would be regrettable.

Senator Di Nino: Welcome, Mr. Fitzpatrick. I hope you will find this appearance a pleasure.

Mr. Fitzpatrick: You folks have been terrific. I am on the Public Accounts Committee, which is generally a place that people do not want to appear as witnesses, as you may expect. I find this much more relaxing.

Le sénateur Ringuette : L'autre solution qu'il aurait fallu envisager dans cette situation, à la suite de la décision de l'Agence du revenu du Canada, eut été de verser directement l'argent de la pension et du logement à la famille d'accueil. Cela lui fait un revenu de 300 \$, mais il peut lui en coûter 500 \$ pour héberger ce jeune, comme vous l'avez signalé dans votre exposé préliminaire.

M. Fitzpatrick : Toutefois, les équipes de cette ligue ne sont pas dans la situation des Maple Leafs de Toronto ou des Sénateurs d'Ottawa. J'ai de la sympathie pour eux. Ces grandes équipes ont les moyens de faire appel à des fiscalistes très coûteux qui vont leur conseiller des solutions exotiques pour contourner ce type de difficulté, mais nous ne sommes plus là dans l'univers de Stikeman Elliott. Nos équipes ne peuvent payer 700 ou 800 \$ de l'heure pour obtenir des conseils sur la façon de contourner ces règles. Elles se demandent sans doute tout simplement : « Pourquoi nous font-ils ça? » C'est là la question.

Le sénateur Ringuette : Cela vous paraît-il poser problème?

M. Fitzpatrick : Le montant de 5 000 ou 6 000 \$ par année ne paraît pas énorme, mais quand vous gérez l'une de ces équipes avec un budget de 180 000 \$ par an, vous n'avez d'autre choix que d'organiser des bingos et des tirages au sort permettant de gagner une voiture, de faire appel à des bénévoles et de vous battre pour ne pas vous retrouver dans le rouge afin de rester dans la ligue. Il n'est pas facile de récupérer cinq ou 6 000 \$.

Dans la rue, il n'est pas facile de convaincre les gens d'acheter des billets de loterie en leur expliquant qu'il faut payer une facture de 5 000 ou 6 000 \$ à l'Agence du revenu du Canada. Vous allez avoir du mal à motiver aussi bien le bénévole que l'acheteur.

Le sénateur Ringuette : J'ai évoqué cette solution parce que c'est une façon simple de faire face au problème sans avoir recours à la législation.

M. Fitzpatrick : Les choses ne se sont pas passées comme ça. Ce qui inquiète beaucoup d'équipes est que la National Collegiate Athletic Association a adopté une définition très rigoureuse d'un « sportif amateur » pour l'attribution de ses bourses. C'est ainsi que, en Ohio, un joueur d'une équipe et son petit frère de six ans étaient orphelins. Les dons que leur faisaient les gens pour aider à élever cet enfant auraient pu suffire à éliminer ce joueur de ce programme.

Cette organisation a reconnu le hockey junior de niveau II au Canada comme une organisation de sport amateur. Les gens craignent maintenant que la décision de l'Agence du revenu du Canada, en affirmant qu'il y a une relation employeur-employé, ait pour effet de fermer cette porte. Ce serait regrettable.

Le sénateur Di Nino : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Fitzpatrick. J'espère que cette comparution sera agréable pour vous.

M. Fitzpatrick : Vous avez tous été très agréables. Je siège au comité des comptes publics auquel, en règle générale, les gens ne sont pas pressés de venir témoigner, comme vous pouvez l'imaginer. Les choses sont beaucoup plus détendues chez vous.

Senator Di Nino: You and I are coming to the realization that fewer and fewer of us remember who Johnny Bower was. I bet you will find more of us in the Senate who remember him than in the House.

Mr. Fitzpatrick: Yes. I was cheering for Senator Mahovlich when he was 18, 19 or 20 years old to get 50 goals and be the first since Rocket Richard to accomplish that, but I think he missed it by a goal.

Senator Di Nino: Frank Mahovlich and I actually went to school together at St. Mike's. You know how old he is.

Mr. Fitzpatrick: He comes from a small town in Northern Ontario. Timmins, right?

Senator Di Nino: I have a few questions to ask you. First, I wish to pick up on our chairman's comment.

This has been presented as a bill to assist a group of hockey teams. The bill actually is meant to assist any not-for-profit sport or recreational team that is part of a program under certain sets of rules, so they cannot be abused. Is that correct?

Mr. Fitzpatrick: You are exactly right.

Senator Di Nino: Therefore, this is not just about the hockey teams, although that was probably the impetus for creating the bill.

Mr. Fitzpatrick: Yes.

Senator Di Nino: My second question was raised in the Senate by Senator Tkachuk when he presented it. This sounds like it is a relief for young men instead of young women.

The hockey league does not necessarily restrict women from playing, but because of the width of this bill, which includes sports teams and recreational programs of all kinds, it involves both genders. It is not to be seen in any way that this is mainly driven by or favouring boys as opposed to girls. Is that right?

Mr. Fitzpatrick: Hailey Wickenheiser from Saskatchewan is a good hockey player. Girls are continually getting involved in hockey. There are also swim clubs, dance clubs, soccer involvement and all kinds of organizations today.

If by chance there are not-for-profit developments out there that require young ladies under the age of 21 to go to communities and be in a room-and-board situation, the benefit would be there for them as well.

Senator Di Nino: Thank you for that clarification. I believe the bill is also retroactive to a period in time of two to four year ago. Is that the case?

Mr. Fitzpatrick: No, I do not think that is the case.

Senator Di Nino: It is not retroactive?

Le sénateur Di Nino : Vous comme moi sommes obligés de réaliser que de moins en moins de gens se souviennent de Johnny Bower. Je parie que nous sommes plus nombreux au Sénat à savoir de qui il s'agit qu'à la Chambre.

M. Fitzpatrick : Oui, j'encourageais le sénateur Mahovlich à marquer 50 buts quand il avait 18, 19 ou 20 ans et à être le premier depuis Maurice Richard à atteindre cet objectif, mais je crois qu'il l'a manqué par un but.

Le sénateur Di Nino : En vérité, Frank Mahovlich et moi sommes allés à l'école ensemble, à St. Mike's. Vous savez maintenant quel âge il a.

M. Fitzpatrick : Il vient d'une petite ville du nord de l'Ontario, Timmins. C'est bien ça?

Le sénateur Di Nino : J'ai quelques questions à vous poser. Je veux tout d'abord revenir sur un commentaire du président.

Ce texte a été présenté comme un projet de loi destiné à aider un groupe d'équipes de hockey. Il est en vérité destiné à venir en aide à toute équipe à but non lucratif de sport ou de loisir qui fait partie d'un programme respectant certaines règles, afin de ne pouvoir en abuser. Est-ce exact?

M. Fitzpatrick : Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Di Nino : Il ne s'agit donc pas uniquement d'équipes de hockey, même si c'est probablement leur situation qui a justifié au départ la réaction de ce projet de loi.

M. Fitzpatrick : Oui.

Le sénateur Di Nino : Ma seconde question a été soulevée au Sénat par le sénateur Tkachuk quand il a présenté le projet de loi. Il donnait l'impression d'accorder un allègement fiscal à de jeunes hommes au lieu de jeunes femmes.

Les ligues de hockey n'interdisent pas nécessairement aux femmes de jouer, mais étant donné la portée de ce projet de loi, qui s'applique aux équipes de sports et aux programmes récréatifs de toutes sortes, il touche les deux sexes. Il ne doit en aucun cas être perçu comme voulant favoriser les garçons par opposition aux filles. Est-ce exact?

M. Fitzpatrick : Hailey Wickenheiser, de la Saskatchewan, est une bonne joueuse de hockey. Les filles s'impliquent continuellement dans le hockey. Il y a également des clubs de natation, de danse, de soccer et toutes sortes d'organisations de nos jours.

S'il s'avère que ce sont des organismes à but non lucratif qui imposent à de jeunes femmes de moins de 21 ans d'aller vivre à l'extérieur de chez elles, et d'y trouver pension et logement, elles pourraient se prévaloir des dispositions du projet de loi.

Le sénateur Di Nino : Je vous remercie de cette précision. Si j'ai bien compris, le projet de loi s'appliquerait également de façon rétroactive en remontant deux à quatre ans en arrière. Est-ce bien le cas?

M. Fitzpatrick : Non, je ne crois pas que ce soit le cas.

Le sénateur Di Nino : Il n'a pas de caractère rétroactif?

Mr. Fitzpatrick: If we get Royal Assent, the clock would start going forward.

Senator Di Nino: There is no retroactivity?

Mr. Fitzpatrick: Right, but they would sure be happy if they could start in the fall without this thing on their minds.

The Chairman: My understanding is that there was a retroactivity clause in the House that was removed through amendment. Is that correct?

Mr. Fitzpatrick: There have been two or three bills on this. With regard to that particular question, I am not absolutely certain whether that happened. You are probably right.

The Chairman: Yes, that is my information.

Senator Di Nino: Just for the purposes of our audience and for the record, this bill had been passed by the House in 2004 and it died on the Order Paper when the election was called. Is that correct?

Mr. Fitzpatrick: No. That was a different bill.

Senator Di Nino: Was it similar to this?

Mr. Fitzpatrick: My good friend Roy Bailey, whom many of you might know, championed the cause in that Parliament. It was really his bill, although it was in someone else's name. We jockeyed around, but it was Roy Bailey who pushed that bill through.

The bill was flawed. We were trying to increase the basic personal exemption of \$8,000 to a higher figure, and then we realized far too late that the bill would not provide relief because EI and the Canada Pension Plan start right at the beginning and the personal exemption does not provide you with any relief for that. It was pointed out at committee that that would not help us. Therefore, on this bill, we started with that premise and drafted the bill quite differently, in a way that would address that concern.

Senator Di Nino: The issue has been around for a while. That was the point I was trying to make.

Mr. Fitzpatrick: Yes. It has been around for quite a few years.

Senator Di Nino: Are you aware of any other sports or recreational organizations that the Canada Revenue Agency has exempted to date?

Mr. Fitzpatrick: No, but either section 7 or section 8 of the Income Tax Act has a set of exemptions. For example, there are exemptions for churches and for the cost of musical instruments for people in the arts and culture community. If you go through the act, there seem to be exemptions where there are anomalies where if you apply the law across the board you will hurt some people who fall between the cracks. Why could legitimate amateur sports in this country not be in that group? I did not see anything

M. Fitzpatrick : L'horloge se mettra en marche lorsque nous obtiendrons la sanction royale.

Le sénateur Di Nino : Il n'a pas de caractère rétroactif?

M. Fitzpatrick : C'est exact, mais ils seraient certainement ravis si, cet automne, ils pouvaient débiter la saison en étant débarrassés de cette préoccupation.

Le président : Je croyais qu'une disposition rétroactive avait été étudiée en Chambre, puis retirée par un amendement. Est-ce exact?

M. Fitzpatrick : Il y a eu deux ou trois projets de loi sur cette question. En ce qui concerne cette question particulière, je ne suis pas du tout sûr que cela ce soit produit. Vous avez probablement raison.

Le président : Oui, c'est ce qu'on m'a dit.

Le sénateur Di Nino : Afin que tous soient au courant et pour que cela figure au procès-verbal, ce projet de loi a été adopté par la Chambre en 2004 et il est mort au *Feuilleton* lors du déclenchement de l'élection. Est-ce exact?

M. Fitzpatrick : Non. Il s'agissait d'un autre projet de loi.

Le sénateur Di Nino : Était-il comparable à celui-ci?

M. Fitzpatrick : Mon bon ami Roy Bailey, que nombre d'entre vous connaissent, a défendu cette cause au Parlement. Il s'agissait de son projet de loi, même si c'est quelqu'un d'autre qui l'a présenté. Nous avons manigancé un peu, mais c'est Roy Bailey qui en était l'âme.

Ce projet de loi reposait sur de mauvaises bases. Nous avons essayé d'accroître le montant d'exemption personnelle de base de 8 000 \$ pour le porter à un montant plus élevé, pour réaliser ensuite, beaucoup trop tard, que cela n'apporterait aucun allègement parce que les prélèvements au titre de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada commencent dès les premières sommes gagnées et que l'exemption personnelle de base n'apporte aucun soulagement dans ce domaine. On nous a signalé lors d'une réunion en comité que cela n'apporterait aucune aide. Pour ce projet de loi, nous avons donc tenu compte de ce que nous avons appris auparavant et rédigé le texte de façon sensiblement différente, afin d'apporter une solution à nos préoccupations.

Le sénateur Di Nino : Cette question est analysée depuis un certain temps. C'est ce que je voulais signaler.

M. Fitzpatrick : Oui. Cela fait quelques années qu'on s'y intéresse.

Le sénateur Di Nino : Savez-vous s'il y a d'autres organisations sportives ou récréatives auxquelles l'Agence du revenu du Canada a accordé des exemptions jusqu'à ce jour?

M. Fitzpatrick : Non, mais les articles 7 et 8 de la Loi de l'impôt sur le revenu définissent une série d'exemptions. C'est ainsi qu'il y en a pour les églises, pour le coût des instruments de musique, pour les artistes et pour les gens du milieu de la culture. Si vous étudiez la loi, vous constaterez qu'il y a des exemptions visant à corriger des anomalies, quand une application à la lettre aurait des effets néfastes sur certaines personnes qui passent entre les mailles du filet. Pourquoi nos sports réellement amateurs ne

in those exemptions that ever applied to amateur sports, which are a big part of the culture in our society and which should be encouraged, especially when you look at type 2 diabetes among young people. Senator, we should be doing everything we can to encourage our young people to get active or they will not be around when they get to be my age or your age.

Senator Di Nino: You made your case eloquently about the fairness and the way of life particularly in the smaller cities and small-town Canada.

Does this require the Royal Prerogative?

Mr. Fitzpatrick: You will have to help me out on that.

Senator Di Nino: Since this is a money bill, does it require the Royal Prerogative?

Mr. Fitzpatrick: The Speaker in our House, with the standing orders, and so on, would have reviewed the bill, and he must make a determination on it. He has let the bill proceed, so I think we are all right. The answer is no.

Senator Di Nino: It was dealt with by the Speaker. That is an issue that will undoubtedly come up in our debates.

Mr. Fitzpatrick: I think the Minister of Finance and the Prime Minister of the country have supported the bill as well. That is key. I would not try to get a bill through without the Minister of Finance onside, who was a pretty good hockey player in his day, too.

Senator Di Nino: The Minister of Finance was a great hockey player.

The Chairman: Thank you for those questions and the points of clarification. We will suspend briefly for a change of witnesses. Mr. Fitzpatrick, you are welcome to stay. We will have representatives from the Department of Finance. You will understand that all of the honourable senators here have sympathy towards the specific example that you gave. We are all supportive of small town athletic activities and other activities. However, as I pointed out earlier, this bill is much broader than the hockey team. Therefore, I think it is incumbent upon us as a committee of national finance to understand the impact of this bill on the public generally and on the public purse.

Mr. Fitzpatrick: May I make one comment before I leave? I think that this bill is worded quite tightly to prevent a lot of unintended consequences from occurring. I practiced law for a number of years, and I want to emphasize that to bring yourself within the ambit of that small, little amendment there are a fair number of hoops you would have to go through to qualify. It is not like we are opening the doors. Many of these things came from the Department of Finance to ensure that. I want to address that concern.

pourraient-ils pas faire partie de ce groupe? Je n'ai rien vu dans ces exemptions qui se soit jamais appliqué aux sports amateurs. Ceux-ci constituent pourtant un volet important de la culture de notre société, qu'il faudrait encourager, en particulier quand vous voyez le taux de diabète de type II chez les jeunes. Sénateur, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour inciter nos jeunes à participer à des activités, ou alors ils ne seront plus là à mon âge ou au vôtre.

Le sénateur Di Nino : Vous avez défendu avec éloquence l'équité et le mode de vie propre aux petites villes du Canada.

Ce projet de loi nécessite-t-il de recourir à la prérogative royale?

M. Fitzpatrick : Je n'ai pas la réponse et je compte sur vous pour me le dire.

Le sénateur Di Nino : Comme il s'agit d'un projet de loi de finances, faut-il recourir à la prérogative royale?

M. Fitzpatrick : Le Président du Sénat devra étudier le projet de loi, en regard du règlement, dans cette perspective et trancher. Il a laissé le projet de loi aller de l'avant, et je crois donc que nous avons raison. La réponse est non.

Le sénateur Di Nino : C'est une question que le Président a tranchée. Elle refera sans aucun doute surface dans nos débats.

M. Fitzpatrick : Je crois que le ministre des Finances et le premier ministre ont également appuyé ce projet de loi. C'est essentiel. Je n'essayerai pas de faire adopter un projet de loi sans l'appui du ministre des Finances, qui était un assez bon joueur de hockey à son époque, également.

Le sénateur Di Nino : Le ministre des Finances jouait très bien au hockey.

Le président : je vous remercie de ces questions et de cette précision. Nous allons suspendre brièvement la séance pour changer de témoins. Monsieur Fitzpatrick, vous pouvez bien évidemment rester. Nous allons entendre des représentants du ministère des Finances. Vous avez réalisé que tous les sénateurs présents font preuve de sympathie envers l'exemple précis que vous avez donné. Nous voulons tous appuyer les activités sportives dans les petites villes, et d'autres activités. Toutefois, comme je l'ai indiqué précédemment, la portée de ce projet de loi va bien au-delà des équipes de hockey. Je crois donc qu'il nous incombe, comme comité des finances nationales, de bien saisir les répercussions de ce projet de loi sur le public en général, et sur sa bourse en particulier.

M. Fitzpatrick : Puis-je fais un commentaire avant de partir? Je crois que la formulation de ce projet de loi est suffisamment rigoureuse pour empêcher qu'il ait beaucoup de conséquences fortuites. Je pratique le droit depuis de nombreuses années et je veux insister sur le fait que, pour bénéficier de ce petit amendement, vous allez devoir franchir un certain nombre d'étapes pour devenir admissibles. Nous n'ouvrons pas les portes en grand. Nombre de ces mesures sont venues du ministère des Finances pour s'en assurer. Je voulais répondre à cette préoccupation.

The Chairman: We appreciate that comment, and we congratulate you on your initiative. Private member's bills are not easy; they are an uphill battle. You have this one through the House of Commons and you are now before the Senate.

Mr. Fitzpatrick: Unanimously so.

The Chairman: We congratulate you on that.

We will now proceed, honourable senators, with the second part of this meeting.

We are very pleased to have with us officials from the Tax Policy Branch of Department of Finance: Mr. Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division; and Mr. Edward Short, Senior Tax Policy Officer. Gentlemen, do you have any introductory comments, or would you like to go directly to questions?

Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: My only comment is that I must correct the record yet again. I am an acting director, not a full-fledged one; maybe some day.

The Chairman: If we keep announcing you as fully fledged then maybe one day it will happen.

Mr. Lalonde: I would also comment that I am happy to be here. It is always a pleasure to come to this committee. We are open for questions.

[Translation]

Senator Fox: Mr. Lalonde, I would like to hear you talk about tax policy. Are there any tax policy problems in this approach? Mr. Fitzpatrick's initiative is an excellent one. But, whereas it is really justified, it does seem to target one quite specific area. Does this pose any public policy problems?

[English]

Mr. Lalonde: First, our minister is behind this bill. Insofar as our department is concerned, our minister is the top word on tax policy. Do we have a tax policy concern with this bill? Not from that perspective, no.

[Translation]

Senator Fox: It is an excellent initiative, but I wonder if it can apply to specific groups. Has the department considered how widely this policy might apply in other areas? Other sports come to mind as well. For example, I sit on the board of directors of Tennis Canada; does this apply to the young players who go to the training centre in Montreal? Should culture be treated in the same way? If the bill errs in anything, it is in not mentioning that. Unless that you are telling us that

Le président : Nous vous remercions de ce commentaire et nous vous félicitons de votre initiative. Les projets de loi émanant d'un député ne sont pas faciles et il faut mener une rude bataille. Le vôtre a franchi les étapes à la Chambre des communes et se trouve maintenant devant le Sénat.

M. Fitzpatrick : Et il a été adopté à l'unanimité.

Le président : Nous vous en félicitons.

Nous allons maintenant passer, messieurs les sénateurs, à la seconde partie de cette réunion.

Nous sommes ravis d'avoir parmi nous des fonctionnaires de la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances : M. Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, et M. Edward Short, agent principal, Politique de l'impôt. Messieurs, avez-vous des remarques préliminaires ou préférez-vous passer directement aux questions?

Gérard Lalonde, directeur par intérim, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Mon seul commentaire est que je dois encore une fois apporter une correction à ce que vous venez de dire. Je suis directeur par intérim et non pas de plein droit. Un jour peut-être...

Le président : Si nous continuons à vous présenter comme étant de plein droit, alors vous le serez peut-être un jour.

M. Lalonde : J'aimerais également vous dire que je suis ravi d'être ici. C'est toujours un plaisir de comparaître devant ce comité. Nous sommes prêts pour les questions.

[Français]

Le sénateur Fox : Monsieur Lalonde, j'aurais aimé vous entendre parler de politique fiscale. Existe-t-il des problèmes de politique fiscale concernant cette approche? C'est une excellente initiative de M. Fitzpatrick. Cependant, si c'est vraiment une approche justifiée, elle semble cibler un secteur assez particulier. Est-ce que cela occasionne des problèmes de politique publique?

[Traduction]

M. Lalonde : Tout d'abord, notre ministre appuie ce projet de loi. Dans la mesure où notre ministère est concerné, notre ministre a le dernier mot sur la politique fiscale. Avons-nous des préoccupations en matière de politique fiscale avec ce projet de loi? De ce point de vue, non.

[Français]

Le sénateur Fox : C'est une excellente initiative, mais je me demande si cela peut s'appliquer à des groupes restreints. Le ministère a-t-il pensé à l'étendue de l'application de cette politique pour d'autres secteurs? On peut penser à d'autres sports également. Je siège, par exemple, au conseil d'administration de Tennis Canada; cela s'applique-t-il aux jeunes qui se rendent au Centre de formation de Montréal? Le secteur culturel devrait-il être traité de la même façon? Si le projet de loi prêche par quelque

the specific target is employers' recreational programs. But that seems to be a bit restrictive as a focus.

[English]

Mr. Lalonde: As the honourable member from the other place mentioned, there are a number of constraints in this bill, and some of them have been put in with the help of the Department of Finance Canada and, more particularly, Mr. Short, who is with me here today. He pointed out a number of deficiencies not only with the previous bill that was proposed in the previous session but also with this bill.

Clearly, you have to meet a number of conditions to fit under this bill. You have to be in receipt of an allowance for housing; you have to be under 21 years of age; you have to be in a recreation program; you cannot be the coach, et cetera; it has to be a registered charity recognized under paragraph 149(1)(f) of the act.

Are there teams other than hockey teams that could possibly fit all these parameters? Probably. If you are going to extend this to hockey teams, would it be appropriate to extend this to other sports teams in the same situation? It seems apparent that the answer would be yes.

[Translation]

Senator Fox: I certainly do not want to put the survival of the bill in jeopardy. On the contrary, I think it is a good bill. I am just searching for answers as to why the department did not expand its scope.

It is fine for hockey. But why not apply it to the kids at Tennis Canada's national training centre who get an allowance to go there? This should also apply to the kids who go to the École Vincent d'Indy and the National Theatre School in Montreal. I have a hard time understanding why the bill does not apply to other situations *mutatis mutandis*, as my Jesuit teachers used to say.

[English]

Mr. Lalonde: To start off, this is a private member's bill and not one from the Department of Finance Canada. The history behind the policy of this bill is something that we did not have a primary input into. We were looking at the technical efficacy of the bill in doing what it proposes to do.

[Translation]

Senator Fox: In most provinces in Canada, a single department collects taxes. In Quebec, there are two. With this bill, would Revenue Quebec apply the same principles as the Canada Revenue Agency?

chose, c'est à tout le moins par son silence à ce sujet. À moins que vous nous disiez que les programmes récréatifs des employeurs soit l'expression désignée. Mais cela me semble assez restrictif comme présentation.

[Traduction]

M. Lalonde : Comme monsieur le député l'a indiqué, ce projet de loi impose un certain nombre de restrictions, et certaines d'entre elles ont été élaborées avec l'aide du ministère des Finances du Canada, et plus précisément avec celle de M. Short, qui est avec moi aujourd'hui. Il a souligné un certain nombre de lacunes qui étaient présentes non seulement dans le projet de loi précédent mais qui avaient aussi fait l'objet de propositions à la session précédente avec ce projet de loi.

Il est manifeste qu'il faut respecter un certain nombre de conditions pour que les dispositions de ce projet de loi s'appliquent. Vous devez recevoir une allocation pour le logement, avoir moins de 21 ans, être inscrit dans un programme récréatif. Vous ne pouvez pas être un entraîneur, et cetera. L'organisme doit être un organisme de bienfaisance reconnu en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la loi.

D'autres équipes que des équipes de hockey pourraient-elles respecter ces paramètres? Probablement. Si vous accordez ces mesures aux équipes de hockey, y aurait-il lieu de les accorder à des équipes d'autres sports dans la même situation? Il semble évident que la réponse devrait être oui.

[Français]

Le sénateur Fox : Je ne veux surtout pas mettre en jeu la survie du projet de loi. Au contraire, je crois qu'il s'agit d'un bon projet de loi. Je m'interroge plutôt à savoir pourquoi le ministère n'a pas élargi l'application de cette mesure.

Pour le hockey, ça va. Mais pourquoi ne pas appliquer cela aux jeunes qui étudient au centre de formation national de Tennis Canada et qui reçoivent une allocation pour y aller? Cela devrait également s'appliquer aux jeunes qui fréquentent l'école Vincent-d'Indy et l'École nationale de théâtre à Montréal. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi la mesure ne s'applique pas *mutatis mutandis*, comme disaient mes professeurs jésuites.

[Traduction]

M. Lalonde : Pour débiter, il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député et non pas du ministère des Finances Canada. Nous n'avons pas participé à la rédaction de ce projet de loi dès le début. Nous avons étudié son efficacité technique pour atteindre l'objectif visé.

[Français]

Le sénateur Fox : Dans la plupart des provinces canadiennes, un seul ministère perçoit les impôts. Au Québec, il y en a deux. Avec ce projet de loi, est-ce que Revenu Québec appliquera les mêmes principes que l'Agence du revenu du Canada?

[English]

Mr. Lalonde: No, they would have to make their own amendments. Insofar as this applies to the Employment Insurance Act, that would carry through; for QPP, they would have to do their own amendments.

[Translation]

Senator Fox: Let us take triple A midget hockey teams in Quebec as an example. They are probably much the same as the ones that Mr. Fitzpatrick is talking about, but their tax situation is different. As long as the Government of Quebec does not follow suit, the \$350 amount will be taxed provincially, and a young hockey player in Flin Flon will then have an advantage that a player in Chicoutimi does not.

[English]

Mr. Lalonde: There are a number of instances where the tax law in the province of Quebec differs from the tax law federally.

Senator Fox: You are giving me a bureaucratic answer. Have you started any negotiations or talks with the government of Quebec to see if this policy, which will be applied by Canada Revenue Agency, would be applied by Revenue Quebec?

Mr. Lalonde: We have not. This is not a government bill; it is a private member's bill.

Senator Ringuette: It is supported by your minister.

Mr. Lalonde: It is supported by our minister but it is not the government's bill.

Senator Fox: Your answer is frustrating me a great deal. I find it is a terribly bureaucratic answer. I would hope that once this bill is passed, someone would get off their behinds in the department and go to see Revenue Quebec. If your minister really believes in this bill, he should believe that it ought to apply the same way across the country and not discriminate between teams in various parts of the country.

I am sorry to raise my voice but your answer is frustrating me. Sure, the bill is not as extensive as I would like to see, but I would be the last to say the bill should not go through because it is not as extensive as I would like because it does not apply to other sectors. There is one thing that grates on me a great deal, which is to say that it will not have an even-handed application across the country. I am terribly disappointed to hear you say — I am not saying that the minister said this, but you are sort of saying — that you will just sit on your behinds if this is passed and not initiate any talks with other governments to ensure that there is even-handed application and that there is no discrimination between hockey players, whether they are in Flin Flon or in Chicoutimi.

Mr. Lalonde: The Province of Quebec does keep a close eye on what we are doing federally. For the most part, they come to us when they see federal income tax changes having

[Traduction]

M. Lalonde : Non, ils devraient adopter leurs propres amendements. Dans la mesure où cela concerne la Loi sur l'assurance-emploi, cela ne poserait pas de problème. Pour RRQ, ils devraient adopter leurs propres amendements.

[Français]

Le sénateur Fox : Prenons l'exemple des équipes midget 3A au Québec. Elles sont probablement semblables à celles dont parle M. Fitzpatrick, mais le traitement fiscal n'est pas le même. Tant et aussi longtemps que le gouvernement du Québec n'emboîtera pas le pas, la somme de 350 \$ sera taxée au niveau provincial et le joueur de hockey de Flin Flon aura alors un avantage que le joueur de Chicoutimi n'aura pas.

[Traduction]

M. Lalonde : Il y a bon nombre de cas dans lesquels le régime fiscal du Québec diffère de celui du fédéral. Vous me donnez une réponse bureaucratique.

Le sénateur Fox : Avez-vous entamé des négociations ou des discussions avec le gouvernement du Québec pour voir si cette politique, qui sera appliquée par l'Agence du revenu du Canada, sera également appliquée par Revenu Québec?

M. Lalonde : Non. Nous ne l'avons pas fait. Ce n'est pas un projet de loi du gouvernement, c'est un projet de loi émanant d'un député.

Le sénateur Ringuette : Il est appuyé par votre ministre.

M. Lalonde : Il est appuyé par notre ministre mais ce n'est pas un projet de loi du gouvernement.

Le sénateur Fox : Votre réponse me frustre beaucoup. Je la trouve horriblement bureaucratique. J'aurais espéré qu'une fois le projet de loi adopté, quelqu'un se tiendrait debout au ministère et entrerait en relation avec Revenu Québec. Si votre ministre croit réellement en ce projet de loi, il devrait estimer qu'il doit s'appliquer de la même façon partout au pays et ne pas permettre de discrimination entre les équipes de diverses régions du pays.

Je suis navré d'élever la voix mais votre réponse me frustre. Il est évident que la portée de ce projet de loi n'est pas aussi vaste que je l'aurais aimé, mais je serai le dernier à affirmer qu'il ne faut pas l'adopter parce que sa portée n'est pas aussi vaste que je l'aurais souhaité, parce qu'il ne s'applique pas à d'autres secteurs. Il y a une chose qui m'irrite beaucoup, à savoir que ce projet de loi ne sera pas appliqué de la même façon partout au pays. Je suis très déçu de vous entendre dire — je ne dis pas que le ministre l'a dit, mais vous le faites d'une certaine façon — que s'il est adopté, vous allez vous contenter d'attendre sans entamer de discussions avec d'autres gouvernements pour vous assurer qu'il est appliqué de la même façon partout et qu'il n'y a pas de discrimination entre les joueurs de hockey, qu'ils viennent de Flin Flon ou de Chicoutimi.

M. Lalonde : La province de Québec suit attentivement ce que nous faisons au gouvernement fédéral. Dans la plupart des cas, ce sont eux qui s'adressent à nous quand ils s'aperçoivent que nous

been done and they move proactively on their part. We do not generally go and lobby them to follow suit with changes to the federal act.

Senator Fox: I hope Mr. Fitzpatrick has more gumption than the department has and that he takes his crusade — or gets another member to take his crusade — to the Government of Quebec.

[Translation]

Senator Biron: Can this apply to competitive ski teams? Can it extend to the activities of not-for-profit organizations?

Senator Ringuette: It has to be done through a not-for-profit organization.

[English]

Mr. Lalonde: First, we have not done an in-depth assessment of every recreational team in Canada to determine whether that particular team would fit within this provision. Again, this is not a government bill; it is a private member's bill. We tried to ensure that it technically does what it was proposed to do, and I think we have been some help in that respect.

Should a ski team fit each and every one of these requirements in this bill? There is no reason why not.

[Translation]

Senator Ringuette: I am disappointed that a member of Parliament has to work for three years to put forward a bill to address an agency's lack of vision. When this bill was tabled in the House of Commons for the first time, did you have discussions with the Canada Revenue Agency?

[English]

Mr. Lalonde: I did not personally; my predecessors did. This issue arose as a result of a decision that a claim made by a hockey player was valid and had to be paid out of the Employment Insurance program because this person was an employee. In the other place, I mistakenly said that the decision was made by a court, but I gather it was by an Employment Insurance referee. Having let the issue out into the open, the Canada Revenue Agency looked at it and concluded, based on existing jurisprudence, that these people were employees and that therefore Employment Insurance premiums should have been withheld. That was sort of the beginning of this issue.

Senator Ringuette: Yes, but you have to understand that this bill in its current state does not remove the onus from the non-profit leagues to be seen as an employer for the \$50 to \$200 they might provide for a bottle of Pepsi after the weekend game. To me, this is very frustrating.

avons apporté des modifications à la législation fiscale fédérale, et ce sont eux qui agissent. En règle générale, nous n'allons pas les voir ni n'exerçons de pressions sur eux pour qu'ils adoptent les mêmes modifications que dans la loi fédérale.

Le sénateur Fox : J'espère que M. Fitzpatrick a plus de bon sens que le ministère et qu'il poursuivra sa croisade ou qu'il demandera à un autre député de la poursuivre auprès du gouvernement du Québec.

[Français]

Le sénateur Biron : Est-ce que cela peut s'appliquer aux équipes de compétition de ski? Est-ce que ça peut s'étendre aux activités des organismes à but non lucratif?

Le sénateur Ringuette : Il faut que cela se fasse à travers une organisation à but non lucratif.

[Traduction]

M. Lalonde : Tout d'abord, nous n'avons pas procédé à une évaluation détaillée de toutes les équipes récréatives au Canada afin de déterminer lesquelles bénéficieraient précisément de cette disposition. Une fois encore, ce n'est pas un projet de loi du gouvernement mais émanant d'un député. Nous essayons de nous assurer que, d'un point de vue technique, il fait bien ce qu'il prétend faire et je crois que nous avons été utiles dans ce domaine.

S'il s'avère qu'une équipe de ski respecte toutes les exigences de ce projet de loi? Il n'y a pas de raison que cela ne se produise pas.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Je suis déçue à l'idée qu'un député doit travailler pendant trois ans pour présenter un projet de loi issu d'un manque de vision de l'Agence. Lorsque ce projet de loi a été présenté pour la première fois à la Chambre des communes, il y a trois ans, avez-vous discuté avec l'Agence du revenu du Canada?

[Traduction]

M. Lalonde : Pas moi personnellement. Mon prédécesseur oui. La question s'est présentée à la suite d'une décision voulant que la demande formulée par un joueur de hockey soit valide et qu'il ait fallu lui verser des prestations dans le cadre du programme d'assurance-emploi parce que cette personne était un employé. Par contre, j'ai affirmé par erreur qu'il s'agissait de la décision d'un tribunal alors que je crois qu'il s'agissait de celle d'un arbitre de l'assurance-emploi. Comme cette question n'avait pas été résolue, l'Agence du revenu du Canada l'a étudiée et a conclu, en s'appuyant sur la jurisprudence actuelle, que ces gens sont des employés et qu'il faut donc retenir les cotisations d'assurance-emploi. C'est comme ça que tout a commencé.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais vous devez comprendre que ce projet de loi, dans son état actuel, n'empêche pas que les ligues à but non lucratif soient perçues comme des employeurs pour les montants de 50 à 200 \$ qu'elles peuvent verser pour une bouteille de Pepsi après une partie de fin de semaine. Je trouve cela très frustrant.

I agree with Senator Fox on one issue: I find that too often, as parliamentarians, we have to confront the bureaucracy on policy. You do not have to have a doctorate in the Income Tax Act to look at this and to talk with the agency. I believe that this bill still, with regard to the agency ruling, will put the onus again on the hockey league as the employer-employee relationship.

Mr. Lalonde: This bill does not do that. It relieves, to some extent, the impact of that.

The point is that the Canada Revenue Agency did conclude, although it was under some pressure not to conclude, that there was an employee-employer relationship. We cannot change that. There either is an employer-employee relationship or there is not.

Senator Ringuette: It is because of the living allowance or because of the room and board allowance?

Mr. Lalonde: It is because of all the facts and circumstances involved with the arrangement between the hockey players and the teams. There is a great deal of jurisprudence as to when an employer-employee relationship exists and when it does not, and it is not always clear. A number of conditions apply, including whether the employer provides the tools necessary for the employment; whether the employer provides direction; whether the reputed employee is a contractee and does what he does professionally as a service provided to the employer; whether he does what the employer tells him to do; whether he goes where the employer tells him to go.

Senator Ringuette: Have you looked at all those factors?

Mr. Lalonde: I did not. The Canada Revenue Agency did.

Senator Ringuette: Have you looked at all these factors with the Canada Revenue Agency in order to help members of Parliament create a bill that would remove this impediment for non-profit amateur organizations and the young people they are helping out?

Mr. Lalonde: We take no joy in this bill, and I personally take no joy from this line of questioning. My predecessor did talk to the Canada Revenue Agency. It was done at a very high level. It was studied very carefully and the Canada Revenue Agency could not ignore the situation.

Edward Short, Senior Teax Policy Officer, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I was present at one of those meetings that took place after the assessments had been raised and the issue was before the Tax Court. The teams settled, so we do not have the benefit of a decision in the court on these specific facts.

Mr. Fitzpatrick has made a legitimate suggestion that it is debatable whether, in the case of a player-coach relationship, there should necessarily be an employer-employee relationship. There may be circumstances in which that is the case. Remuneration for living expenses is usually a factor to look at

Je suis d'accord avec le sénateur Fox sur un sujet : je trouve que, trop souvent, comme parlementaires, nous devons affronter la bureaucratie sur des questions de politique. Vous n'avez pas besoin d'avoir un doctorat en fiscalité pour examiner cette question et parler avec l'Agence. Je crois que ce projet de loi, en ce qui concerne la décision de l'Agence, continuera à imposer le fardeau de la preuve à la ligue de hockey dans la relation employeur-employé.

M. Lalonde : Ce n'est pas ce que fait ce projet de loi. Il allège, dans une certaine mesure, les répercussions de cette décision.

Le problème est que l'Agence du revenu du Canada a conclu, même si elle a subi des pressions pour ne pas le faire, qu'il y avait une relation employé-employeur. Nous ne pouvons pas modifier cette décision. Il y a une relation employé-employeur ou il n'y en a pas.

Le sénateur Ringuette : Est-ce causé par l'allocation de subsistance ou à l'allocation pour la pension et le logement?

M. Lalonde : C'est à cause de tous les faits et de toutes les conditions de l'entente entre les joueurs de hockey et les équipes. Il y a une vaste jurisprudence pour déterminer s'il y a ou non une relation employeur-employé, et ce n'est pas toujours clair. Pour répondre par l'affirmative, il faut un certain nombre de conditions comme, par exemple, que l'employeur fournisse les outils nécessaires à l'emploi, qu'il donne des directives; il faut préciser si le supposé employé est un exécutant et fait ce qu'il fait à titre professionnel comme un service fourni à l'employeur, préciser s'il fait ce que l'employeur lui dit de faire, s'il va où l'employeur lui dit d'aller.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous étudié tous ces aspects?

M. Lalonde : Je ne l'ai pas fait. L'Agence du revenu du Canada l'a fait.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous étudié tous ces aspects avec l'Agence du revenu du Canada afin d'aider les députés et les sénateurs à concevoir un projet de loi qui éliminerait cette nuisance pour les organismes amateurs à but non lucratif et pour les jeunes qu'ils aident?

M. Lalonde : Ce projet de loi ne nous procure aucun plaisir et cette série de questions ne m'en procure aucun à titre personnel. Mon prédécesseur s'est entretenu avec l'Agence du revenu du Canada. Les discussions ont eu lieu à un très haut niveau. La question a été étudiée très soigneusement et l'Agence du revenu du Canada ne pouvait pas ignorer la situation.

Edward Short, agent principal de la politique de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt : J'étais présent à l'une de ces réunions qui a eu lieu après que les avis de cotisation aient été envoyés et alors que la question était devant la Cour canadienne de l'impôt. Les équipes ont réglé hors cour et nous ne disposons donc pas d'une décision de la cour sur ces aspects précis.

M. Fitzpatrick a fait une suggestion légitime à l'effet qu'il soit possible de débattre, dans le cas d'une relation joueur-entraîneur, s'il s'agit nécessairement d'une relation employeur-employé. Il peut y avoir des situations dans lesquelles c'est le cas. Le versement d'une rémunération destinée à couvrir les frais de

to determine whether there was compensation paid to that person in return for their services. Does that mean that that should apply in the case of all players or for small amounts? That depends on the circumstances of each player. As Mr. Lalonde said, it is for the Canada Revenue Agency to make that determination on a case-by-case basis.

We have received representations from others in the non-profit sector asking that there be clarification on whether people who work in that sector are employees or are self-employed. We have always relied on the common law, the case law. The principles for establishing whether someone is an employee versus self-employed are well-established. We do not think it is necessary for us to initiate a new policy for any particular sector to decide when someone should be considered not to be an employee.

As Mr. Lalonde said, this all began with the case of one hockey player who had claimed Employment Insurance benefits and was initially denied those benefits. The player asked for a review of that decision within the Canada Revenue Agency, and the agency decided that, based on the facts and circumstances for that particular hockey player, under the principles of common law that person was an employee. Therefore, that person was entitled to Employment Insurance benefits.

The flip side is that you must consider whether other hockey players in these leagues would also be entitled to those benefits and whether their employers should be responsible to make remittances for Employment Insurance. These bills have always been about Employment Insurance. Even this bill uses the Income Tax Act to avoid teams having to pay Employment Insurance premiums under the Employment Insurance Act.

Senator Ringuette: For \$300, as long as that \$300 is for board and lodging. As I said earlier, it does not remove the employer-employee decision of Canada Revenue Agency, because there is still the allowance. It is not a lot of money — \$50 to \$200 a month. I am not sure this is a solution. I do not see how it removes that employer-employee decision and it exempts only the \$300 a month from EI and CPP. Is that not the case?

Mr. Short: That is right, but I believe you are getting at the issue of whether these players should be considered to be employees. As I said, we fall back to the common law. We think the principles are established in the common law. Whether they will apply to every hockey player depends on the facts of the situation. A hockey player may be receiving an amount of compensation such that it could be said they are in an employer-employee relationship. We have not presented any proposals within the department to make a change for hockey players so that they would be different from other classes of employees. It is still up to each hockey player or each team to discuss with Canada Revenue Agency whether they have that kind of a relationship.

subsistance est en général un élément dont il faut tenir compte pour déterminer si une rémunération a été versée à cette personne en échange de ses services. Cela signifie-t-il qu'il devrait en être ainsi dans le cas de tous les joueurs ou pour de petits montants? Cela dépend de la situation particulière de chaque joueur. Comme l'a dit M. Lalonde, c'est une décision qui incombe à l'Agence du revenu du Canada au cas par cas.

D'autres membres du secteur à but non lucratif nous ont demandé de préciser si les gens qui travaillent dans ce secteur sont des employés ou des travailleurs autonomes. Nous nous sommes toujours fiés à la common law, à la jurisprudence. Les principes pour déterminer si quelqu'un est un employé ou un travailleur autonome sont bien définis. Il ne nous paraît pas nécessaire de préparer une nouvelle politique pour un secteur en particulier afin de décider quand quelqu'un ne doit pas être considéré comme un employé.

Comme l'a dit M. Lalonde, tout cela a commencé avec un joueur de hockey qui avait demandé des prestations d'assurance-emploi et qui se les était vues refuser au début. Le joueur a demandé à ce que la décision soit révisée par l'Agence du revenu du Canada, et, sur la base des faits et de la situation précise de ce joueur, en application des principes de la common law, il a été décidé que cette personne était bien un employé. Cette personne avait donc droit aux prestations d'assurance-emploi.

Le corollaire de ceci est que vous devez vous demander si les autres joueurs de hockey qui jouent dans ces ligues auraient droit à ces prestations et s'il incombe à leurs employeurs de procéder au versement des cotisations d'assurance-emploi. Ces projets de loi ont toujours traité de l'assurance-emploi. Ce projet de loi aussi passe par la Loi de l'impôt sur le revenu pour éviter aux équipes d'avoir à verser les cotisations d'assurance-emploi en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi.

Le sénateur Ringuette : Sur un montant de 300 \$ et en autant que celui-ci soit destiné à la pension et au logement. Comme je l'ai dit précédemment, ce projet de loi ne renverse pas la décision de l'Agence du revenu du Canada, au sujet de la relation employeur-employé, parce qu'il y a encore une allocation. Ce n'est pas beaucoup d'argent, 50 à 200 \$ par mois. Je ne suis pas sûr que ce soit une solution. Je ne vois pas comment se soustraire aux conséquences de la décision sur la relation employeur-employé et ce projet de loi permet seulement de ne pas comptabiliser 300 \$ par mois pour l'assurance-emploi et le RPC. N'est pas le cas?

M. Short : C'est exact, mais je crois que vous en arrivez au point où il faut dire si ces joueurs doivent être considérés comme des employés. Comme je l'ai dit, nous nous en remettons à la common law. Nous sommes d'avis que les principes sont bien définis dans la common law. Qu'ils s'appliquent ou non à chaque joueur de hockey dépend de caractéristiques de sa situation. Un joueur de hockey peut recevoir une rémunération telle qu'il serait possible de dire qu'il y a une relation employeur-employé. Nous n'avons présenté aucune proposition au sein du ministère pour que les joueurs de hockey soient considérés de façon différente des autres catégories d'employés. Il incombe encore à chaque joueur de hockey ou à chaque équipe de discuter avec l'Agence du revenu du Canada pour déterminer s'il y a ou non ce type de relation.

Senator Ringuette: This is absolutely not solving the problem. From my perspective, this is just putting a little icing on the CRA policy. It is not dealing with the issue that Mr. Fitzpatrick wants to deal with.

Mr. Short: There is the basic personal exemption already under the Income Tax Act. In addition, the first \$1,000 of employment income is eligible for the Canada Employment Credit. Therefore, we are talking about someone who is receiving compensation and who, under the facts and circumstances, would be considered an employee of the hockey club. In order for them to be taxed on those earnings, they would have to be earning, in conjunction with other employment income, amounts greater than that.

Senator Ringuette: The determination from the Canada Revenue Agency was not to put the onus on the young hockey player, as I understand, but to put it on the team. The team did not do the source deductions and employer contributions for EI and CPP on the amounts paid to the players in the form of an allowance.

Mr. Lalonde: The issue of whether someone is an employee in terms of how they are providing services is certainly not restricted to hockey players. There are many cases where disputes occur as to whether someone is an employee. However, in circumstances where it is determined according to the law that someone is an employee, then it is up to the employer to withhold and submit those premiums to the Canada Revenue Agency. You are right. In the same way, my salary is subject to withholding tax for income tax. In this case, as Mr. Short has pointed out, the amounts are under that threshold. The employer is also required to withhold Canada Pension Plan and Employment Insurance in the same way that a young Canadian working in Tim Hortons has source deductions for EI and CPP. They might make \$50 a week or \$100 a week. Are Employment Insurance premiums withheld? Yes.

Senator Ringuette: The way in which the bill is written has nothing to do with non-profit organizations but it does have everything to do with the young athlete. The bill would give such kids an exemption of \$300 per month. Mr. Short, you just indicated that \$300 per month adds up to \$3,600 per year, which is less than half of the basic personal exemption. Therefore, in real terms, you are not giving anyone a break.

I say "you" because you indicated that your minister was supporting this, which I suppose is because it is not costing the Canada Revenue Agency so much as \$1.

Mr. Lalonde: We did not draft the bill because it is a private member's bill. It is quite a feat, as has been pointed out, to get a private member's bill to this stage.

[Translation]

Senator Ringuette: This is awful. I am going to stop, because, really, I have my answer. Once again, under the guise of helping a parliamentarian with a problem that I recognize is

Le sénateur Ringuette : Cela ne résout en rien le problème. De mon point de vue, cela ne fait que camoufler un peu la politique de l'ARC. Cela ne résout pas le problème soulevé par M. Fitzpatrick.

M. Short : Il s'agit de l'exemption personnelle de base déjà prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu. De plus, le premier 1 000 \$ de revenu d'emploi peut bénéficier du crédit canadien pour emploi. Nous parlons donc de quelqu'un qui reçoit une rémunération et qui, étant donné les circonstances, serait considéré comme un employé d'un club de hockey. Pour que cette personne soit imposée sur ces gains, elle devrait avoir des gains, avec d'autres revenus d'emploi, supérieurs à cela.

Le sénateur Ringuette : L'Agence du revenu du Canada a décidé de ne pas imposer le fardeau de la preuve aux jeunes joueurs de hockey, mais à l'équipe, si je comprends bien. L'équipe n'avait pas procédé aux déductions à la source ni versé les cotisations d'employeur au titre de l'assurance-emploi et du régime de pension du Canada sur les montants versés aux joueurs sous forme d'une allocation.

M. Lalonde : La question de déterminer si une personne est un employé, en fonction de la façon dont elle assure ses services, ne touche certainement pas que les joueurs de hockey. Il y a de nombreux cas dans lesquels des différends surviennent quand il s'agit de dire si quelqu'un est un employé. Toutefois, s'il s'avère qu'une personne est un employé, au sens de la loi, il incombe à son employeur de retenir à la source ces cotisations et de les verser à l'Agence du revenu du Canada. Vous avez raison. De la même façon, mon salaire fait l'objet d'une retenue d'impôt. Dans ce cas, comme M. Short l'a signalé, les montants sont inférieurs au seuil. L'employeur est également tenu de retenir à la source les cotisations du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi de la même façon que pour un jeune Canadien travaillant chez Tim Hortons. Ils peuvent gagner 50 ou 100 \$ par semaine. Les cotisations d'assurance-emploi sont-elles retenues? Oui.

Le sénateur Ringuette : La façon dont le projet de loi est rédigé ne concerne en rien les organismes à but non lucratif mais bien les jeunes athlètes. Le projet de loi devrait accorder à ces enfants une exemption de 300 \$ par mois. Monsieur Short, vous venez d'indiquer que les 300 \$ par mois donnent 3 600 \$ par année, soit la moitié de l'exemption personnelle de base. En termes réels, vous n'accordez donc aucun allègement.

Je dis « vous » parce que vous avez précisé que votre ministre appuie ce projet de loi. J'imagine que c'est parce qu'il ne coûte même pas un dollar à l'Agence du revenu du Canada.

M. Lalonde : Nous n'avons pas rédigé le projet de loi parce que c'est un projet émanant d'un député. C'est presque un tour de force, comme on l'a indiqué auparavant, qu'un projet de loi émanant d'un député parvienne à cette étape.

[Français]

Le sénateur Ringuette : C'est épouvantable. Je vais arrêter parce que, en réalité, j'ai obtenu ma réponse. Encore une fois, sous le prétexte d'aider un parlementaire avec un problème dont je

legitimate, all that has been done with this bill is to mask the reality. Nothing is changed, not in the decision, not in the basic personal exemption. This gives us nothing, zero.

[English]

Mr. Lalonde: With all due respect, it is open to any private member to make a bill to do exactly what they want it to do. In this case, they wanted to exempt hockey players from Employment Insurance. Perhaps that is what could have been done and they should have done. It is not my bill; it is not my minister's bill; and it is not my department's bill.

The Chairman: We understand that point and we do not want you to become too defensive. The frustrations are coming out. We were told that this went through unanimously in the House of Commons. When legislation has been unanimously approved and then comes to us, we assume that it must be a well-drafted bill, but more and more frequently we find that it has hardly been looked at by anyone in the other place. The frustrations are coming through and if you are taking anything personally, I apologize for that.

Senator Di Nino: I want to verify one of the questions that I asked Mr. Fitzpatrick. We keep referring to hockey teams, but the bill as written is about sports and recreational programs that would qualify under the restrictions established by the bill. It is not exclusive to or does not exclude any sports or recreational programs, as long as they meet the requirements of being not-for-profit and for people under the age of 21 and the funds used for lodging, food and minor related expenses. Am I correct in making that assumption?

Mr. Lalonde: That is correct.

Senator Di Nino: That is all I wanted to clarify.

Senator Nancy Ruth: I have two questions. Mr. Short, what is the difference between this case and the case of a parent whose child goes into the teen years and receives a clothing allowance? Surely that is not deemed an employer-employee relationship.

I am a new senator and my mind is boggled in terms of how government works. I came from a meeting upstairs with some people in the Department of Justice Canada who were dealing with a private member's bill to amend the Divorce Act. When I asked whether the Canadian Bar Association's family law division or any provincial bar's family law division had been consulted, the answer was no. When I asked why, the answer was that it is a private member's bill.

Is it common across all departments in government that with a private member's bill you do not go out and search for other knowledge and reflections from civic groups?

reconnais qu'il est véritable, tout ce qu'on a fait avec ce projet de loi, c'est camoufler la réalité. Cela ne change rien dans la décision, ni dans l'exemption de base. Cela ne donne rien, zéro.

[Traduction]

M. Lalonde : Avec votre respect, tout député est libre de rédiger un projet de loi faisant exactement ce qu'il veut. Dans ce cas, ils ont voulu dispenser les joueurs de hockey de l'assurance-emploi. Cela aurait peut-être été possible et c'est peut-être ce qu'il aurait fallu faire. Ce n'est pas mon projet de loi, ni celui de mon ministre, ni celui de mon ministère.

Le président : Nous comprenons cela parfaitement et nous ne voulons pas vous mettre sur la défensive. Les frustrations apparaissent. On nous a dit que ce projet de loi a été voté à l'unanimité à la Chambre des communes. Quand un texte de loi a été volé à l'unanimité et qu'il nous parvient, nous faisons l'hypothèse qu'il doit être bien rédigé, mais il nous arrive de plus en plus fréquemment d'observer que pratiquement personne dans l'autre chambre ne l'a étudié attentivement. Les frustrations se manifestent et si vous avez le sentiment que nous nous en prenons à vous, je m'en excuse.

Le sénateur Di Nino : Je tiens à vérifier une chose que j'ai demandée à M. Fitzpatrick. Nous parlons toujours des équipes de hockey, mais le projet de loi, tel que rédigé, traite des programmes sportifs et récréatifs qui seraient admissibles à cette mesure, sous réserve de respecter les conditions définies dans le projet de loi. Cela ne s'applique pas exclusivement au hockey et n'exclut pas d'autres programmes sportifs ou récréatifs, pourvu qu'il s'agisse d'organismes à but non lucratif, que les gens aient moins de 21 ans et que les fonds soient consacrés à la pension et au logement, et à quelques dépenses connexes mineures. Ai-je raison de faire cette hypothèse?

M. Lalonde : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : C'est ce que je voulais préciser.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai deux questions. Monsieur Short, quelle différence y a-t-il entre ce cas-ci et celui d'un parent qui verse à son adolescent une allocation pour ses vêtements? Dans ce dernier cas, nous ne sommes certainement pas dans une relation employeur-employé.

Je suis nouvelle au Sénat et j'ai un peu de mal à saisir le fonctionnement du gouvernement. Je sors d'une réunion à l'étage avec des gens du ministère de la Justice consacrée au projet de loi émanant d'un député pour modifier la Loi sur le divorce. Quand j'ai demandé si la Direction du droit de la famille de l'Association du Barreau canadien ou de tout barreau provincial avait été consultée, on m'a répondu que non. Quand j'ai demandé pourquoi, on m'a répondu qu'il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député.

Est-il courant au sein de tous les ministères du gouvernement que, lorsqu'il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député, vous ne recherchez pas à recueillir les opinions et les réflexions de groupes de citoyens?

Mr. Short: Without offering any opinion on my part as to whether a hockey player who plays on a Junior A team is in a master-servant relationship with the management or the coach, I will say that in the case of a parent paying an allowance, the question to ask is whether it is for services. Under the principles that apply, it is possible to arrive at the conclusion that it does not reflect reality. For example, some people who run their own businesses hire their children as employees and they pay them a salary. They are employees and are in the master-servant relationship. Can that happen in a domestic context? Yes, it could happen that you might employ your children in a domestic context. However, if you pay them an allowance only, is there a master-servant relationship or a parent-child relationship? I do not know of any jurisprudence that would suggest that that kind of relationship would be considered master-servant.

Senator Nancy Ruth: Most of us in this room are servants of the Government of Canada. I sure as hell do not think of them as my master, I will tell you that.

The Chairman: We are servants of the people of Canada.

Senator Nancy Ruth: Do private members' bills receive the due diligence afforded to government bills? How does it work?

Mr. Lalonde: A private member is entitled to propose any bill in the House. It is up to that private member to sponsor, support and explain the bill and why it is a good idea, as our friend has so eloquently done here.

Senator Nancy Ruth: What is the obligation of the relevant department and ministry?

Mr. Lalonde: Frankly, I am not steeped in parliamentary process. I am a tax lawyer and I do my best to try to draft income tax law for the Department of Finance and to appear here, amongst other places, to explain what has been drafted. There are parliamentary procedure experts who can address this more efficiently, but if I were to wade into it with my limited knowledge, private members in Parliament — Parliament is supreme and that is what government is all about — are entitled to put forth any bill they like. If the House passes it, then Parliament has spoken.

Senator Nancy Ruth: Deal with the aftermath. Is that the way it works?

Mr. Lalonde: That is not how I would put it, but that is not completely inaccurate.

Senator Di Nino: On this issue, surely you or others would give advice to the member preparing that bill if the bill were not in order, not legal or not appropriate — I am trying to find the right words — if it were not in accordance with the Charter.

M. Short : Sans émettre aucune opinion personnelle à l'effet qu'un joueur de hockey d'une équipe junior A se trouve dans une relation employeur-employé avec la direction ou avec l'entraîneur, je dirais que dans le cas d'un parent versant une allocation, la question est de savoir si c'est en échange de services. En vertu des principes qui s'appliquent, il est possible de conclure que cela ne correspond pas à la réalité. Par exemple, certaines personnes qui gèrent leur propre entreprise, embauchent leurs enfants et leur versent un salaire. Ce sont alors des employés qui se trouvent dans une relation employeur-employé. Cela peut-il se produire dans un contexte familial? Oui, vous pourriez employer votre enfant dans un contexte familial. Toutefois, si vous lui versez uniquement une allocation, y a-t-il une relation employeur-employé ou une relation parent-enfant? Je ne vois rien dans la jurisprudence qui laisserait entendre que ce type de relation serait considéré comme une relation employeur-employé.

Le sénateur Nancy Ruth : La plupart d'entre nous, dans cette pièce, sommes au service du gouvernement du Canada. Je peux vous assurer que je ne le considère pas comme mon « employeur ».

Le président : Nous sommes au service des Canadiens et des Canadiennes.

Le sénateur Nancy Ruth : Les projets de loi émanant de députés sont-ils traités avec la même diligence que ceux du gouvernement? Comment les choses se passent-elles?

M. Lalonde : Un simple député a le droit de proposer tout projet de loi en Chambre. Il lui incombe de le parrainer, de l'appuyer et d'expliquer son contenu, en indiquant en quoi c'est une bonne idée, comme notre ami l'a fait de façon si éloquente.

Le sénateur Nancy Ruth : Quelles sont alors les obligations du ministère concerné?

M. Lalonde : En toute franchise, je ne suis pas ferré en processus parlementaire. Je suis un fiscaliste qui fait de son mieux pour rédiger la Loi de l'impôt sur le revenu pour le ministère des Finances et pour comparaître ici, entre autres, afin d'expliquer ce qui a été écrit. Il y a des spécialistes des procédures parlementaires qui peuvent traiter de cette question mieux que moi, mais si je devais m'avancer avec mes connaissances limitées, les simples députés au Parlement — le Parlement est l'instance suprême et c'est l'essence même du gouvernement — ont droit de proposer tous les projets de loi qui leur conviennent. Si la Chambre adopte un tel texte, le Parlement s'est exprimé.

Le sénateur Nancy Ruth : Qui s'occupe de la suite. Est-ce ainsi que cela fonctionne?

M. Lalonde : Je ne le dirais pas de cette façon, mais ce n'est pas tout à fait inexact.

Le sénateur Di Nino : À ce sujet, il est certain que vous, ou quelqu'un d'autre, donneriez des conseils au député rédigeant le projet de loi si celui-ci n'est pas conforme, ne respecte pas la loi ou est inadapté — j'essaie de trouver la formule qui convient — s'il ne respectait pas la Charte.

If this were an issue in which you had no expertise, I would agree. However, if it comes to your department and you see this bill is not within the purview of Parliament to allow, would you not inform and advise the member?

Mr. Lalonde: In this case, in particular, with respect to the first bill, I think the honourable member was informed that the bill did not do what he thought it did. Therefore, the bill was reformulated to work in a different way.

Did we comment that, given that the impetus behind the bill was an Employment Insurance issue and not an income tax issue, it could have been dealt with through some other kind of amendment? Yes. Those issues did arise, but there are a variety of ways to achieve any given result. This was the way that was put forth in the bill.

Senator Di Nino: I am not suggesting you should be dealing with policy issues. I am talking about something fundamentally wrong with a piece of legislation that a member brings forth and that you could definitely see a problem with. Would you make a comment to that effect?

Mr. Lalonde: Yes, I would. In this case, the purpose of the bill was not to change whether an employer-employee relationship existed or did not exist. The purpose of this bill was to exclude certain amounts from income. As a second-order effect, that would remove the requirement to withhold EI in respect of those amounts.

Does the bill accomplish what the honourable member wanted it to? Yes, it does.

Senator Di Nino: I appreciate that and I thank you. Both Mr. Fitzpatrick and you have told us that consultation took place. However, I am talking about in general terms.

Senator Nancy Ruth asked a question with regard to a private member's bill. We understand that this is to the degree to which anyone can comment. It is in order, and it is a bill passed by the other place. Hopefully it will be passed in this place because I do not think there is anybody opposed to the bill here.

However, I am asking a more fundamental question. If there is a major flaw in a piece of legislation that is presented to you by a private member next week, for example, and you see the flaw, would you inform the member that there is a problem with that piece of legislation?

Mr. Lalonde: As public servants, we have a limited role in the House of Commons. Obviously, we cannot make a speech in the Commons and explain that sort of thing, but we are invited as witnesses to the Finance Committee in the other place.

It is in that committee that we are asked, in the same way as are you asking here, questions as to whether there are any difficulties with the bill. It is in that venue as witnesses that we would put forth any concerns with regard to the technical aspects of the bill.

Si ce projet de loi soulevait un problème ne relevant pas de vos compétences, je serais d'accord. Toutefois, si votre ministère en a connaissance et que vous constatez que son sujet n'est pas du ressort du Parlement, le diriez-vous au député et lui donneriez-vous des conseils?

M. Lalonde : Dans ce cas, en particulier, au sujet du premier projet de loi, je crois que le député a été informé que son texte ne donnerait pas les résultats escomptés. Il a donc été réécrit pour s'appliquer d'une façon différente.

Comme le cœur du problème était lié à l'assurance-emploi et non pas à l'impôt sur le revenu, avons-nous émis des commentaires précisant qu'il aurait été possible de procéder en recourant à d'autres types d'amendement? Oui. Ces questions ont été soulevées, mais on peut arriver de diverses façons à un résultat donné. Le projet de loi a été formulé de cette façon.

Le sénateur Di Nino : Je ne veux pas dire que vous devriez vous occuper des questions de politique. Je parle de quelque chose qui me paraît fondamentalement erroné avec un texte législatif défendu par un député alors que vous verriez sans aucun doute que celui-ci pose un problème. Le diriez-vous alors?

M. Lalonde : Oui, je le ferais. Dans ce cas, le projet de loi n'avait pas pour objet de modifier les critères faisant qu'il y ait ou non une relation employeur-employé. Il s'agissait d'exclure certains montants du revenu. Il y avait un effet secondaire, puisque cela éliminait l'obligation de retenir les cotisations d'assurance-emploi en regard de ces montants.

Est-ce que le projet de loi fait ce que le député voulait qu'il fasse? Oui, il le fait.

Le sénateur Di Nino : J'en suis conscient et je vous remercie. M. Fitzpatrick et vous nous avez dit qu'il y a eu des consultations. Toutefois, je parle en termes généraux.

Le sénateur Nancy Ruth a posé une question concernant les projets de loi émanant de députés. Nous réalisons que nous sommes parvenus à un niveau auquel n'importe qui peut faire des commentaires. Il ne pose pas de problème et il a été adopté par l'autre Chambre. Il sera fort heureusement adopté par celle-ci parce que je ne crois pas que quiconque s'y oppose.

Toutefois, j'aimerais poser une question plus fondamentale. Si un simple député vous présente, la semaine prochaine, un projet de loi comportant une faiblesse grave, que vous la voyez, allez-vous prévenir le député que son projet de loi pose ce type de problème?

M. Lalonde : Comme fonctionnaires, nous jouons un rôle limité à la Chambre des communes. Nous ne pouvons manifestement pas venir prononcer un discours à la Chambre et expliquer ce genre de chose. Nous sommes invités comme témoins au Comité des finances de l'autre Chambre.

C'est à ce comité qu'on nous interroge, comme vous le faites, pour savoir si un projet de loi présente des difficultés particulières. C'est à ce titre de témoins que nous faisons état de toute préoccupation concernant les volets techniques d'un projet de loi.

Senator Biron: As I understand it, this bill proposes to allow athletes to exclude \$4,200 per year from the calculation of their income received from non-profit clubs, societies or associations operated for the purpose of improving athletic performance or promoting athletes.

Would the employer continue to pay toward the Employment Insurance benefit or not? If the athlete takes \$4,200 out of his income, does the employer pay the insurance, or would he lose the insurance revenue that he could have received?

Mr. Lalonde: The actual figure in the bill is \$300 per month, which would calculate out to \$3,600 per year.

The short answer is that by excluding this from income, it would not be insurable income for EI purposes. Therefore, no EI is required to be withheld and it is not taken into account for the purposes of EI benefits.

Senator Biron: Therefore, you will lose the benefit.

Senator Fox: I want to ask one last question, which is a follow-up to Senator Di Nino's question. I am flabbergasted once again. If, as he suggested in his hypothetical question, there were a flaw in a private member's bill that was being debated in the House, I cannot believe that the Department of Finance does not monitor these things. If it did see a flaw, I cannot believe that the department would wait for Mr. Lalonde or Mr. Short to be called before a parliamentary committee. Would they not draft a briefing note to their minister advising him that there was a flaw in the bill? If that is not the case, there are many things I do not understand about government. I just cannot believe that what you told us is indeed the case.

Mr. Lalonde: We do brief our ministers on the contents of private members' bills. The opportunity to comment in the parliamentary process on those bills is at the Finance Committee.

Senator Fox: That is fine. I understand that. However, in response to Senator Di Nino, you did not have that element in there.

You told us at the beginning that your minister supported the policy behind this bill. We have had bills come through here that were flawed and we had officials appear who pointed that out. One was adopted at third reading in the Senate, and then the Canada Revenue Agency said they could not apply it because there had been changes in the numbering and the officials did not tell the members of the Banking Committee that that was the case. That was scandalous on the part of the officials to have done that. Eventually, the new government brought a new bill in and corrected it.

Le sénateur Biron : À ce que je comprends de ce projet de loi, il vise à permettre aux athlètes d'exclure 4 200 \$ par an du calcul de leur revenu provenant d'un club, d'une société ou d'une association à but non lucratif ayant pour but d'améliorer la performance des athlètes et de faire leur promotion.

L'employeur est-il alors, lui, tenu ou non de continuer à verser les cotisations de l'assurance-emploi? Si l'athlète déduit 4 200 \$ de son revenu, l'employeur paie-t-il l'assurance, ou va-t-il perdre les revenus d'assurance qu'il aurait pu recevoir.

M. Lalonde : Le chiffre réel indiqué dans le projet de loi est 300 \$ par mois, qui donne 3 600 \$ par an.

La réponse courte est qu'en déduisant ce montant du revenu, ce n'est plus un revenu imposable aux fins de l'assurance-emploi. Il n'est donc plus nécessaire de procéder à la retenue des cotisations d'assurance-emploi et ce montant n'est plus pris en compte aux fins des prestations de cette assurance.

Le sénateur Biron : Vous perdez donc les prestations.

Le sénateur Fox : J'ai une dernière question à vous poser, qui fait suite à celle du sénateur Di Nino. Une fois encore, je suis sidéré. Si, comme il l'a laissé entendre dans sa question hypothétique, un projet de loi émanant d'un député faisant l'objet de débats à la Chambre alors qu'il comporte une déficience majeure, je ne peux croire que le ministère des Finances ne surveille pas ce genre de choses. Je ne parviens pas à croire que s'il a détecté cette lacune, le ministère attendrait que M. Lalonde ou M. Short soit convoqué devant un comité parlementaire pour en faire état. Les fonctionnaires ne rédigeraient-ils pas une note d'information à l'intention de leur ministre lui indiquant la nature de la lacune constatée dans le projet de loi? Si ce n'est pas le cas, il y a beaucoup de choses que je ne comprends pas au gouvernement. Je ne peux tout simplement pas croire que ce que vous nous avez dit soit la vérité.

M. Lalonde : Nous informons nos ministres sur le contenu des projets de loi émanant des députés. C'est lorsque nous comparaissons devant le Comité des finances que nous avons l'occasion de formuler nos commentaires sur ces projets de loi, dans le cours du processus parlementaire.

Le sénateur Fox : C'est très bien, j'en suis bien conscient. Toutefois, pour répondre au sénateur Di Nino, vous n'aviez pas cet élément dans ce cas-ci.

Vous nous avez dit au début que votre ministère appuie la politique que veut instaurer ce projet de loi. Nous avons vu ici des projets de loi qui étaient déficients et nous avons eu des fonctionnaires qui nous l'ont signalé. L'un d'entre eux a été adopté en troisième lecture au Sénat, et l'Agence du revenu du Canada a alors dit qu'elle ne pourrait pas l'appliquer parce que la numérotation avait été modifiée et les fonctionnaires n'ont pas jugé bon de le dire aux membres du Comité permanent des banques et du commerce. C'était là un comportement scandaleux de la part de fonctionnaires. Le nouveau gouvernement a ensuite présenté un nouveau projet de loi apportant les corrections nécessaires.

One of the committees of the Senate was misled by the silence of those officials, who, because the question was not put to them directly, allowed the whole committee to think that the bill, once adopted, would have certain policy effects.

That is not your problem as it did not involve your people. However, to say that somehow you do not have any responsibility to point out major flaws, which you indicated in your first answer, is not correct. We are in a ministerial system. You write that note to the minister, the minister supports this bill and tells Mr. Fitzpatrick that maybe he should make an amendment to line three paragraph four of his bill. Then it becomes totally acceptable.

However, you seem to be standing back completely. With all the expertise you have in government, you are basically telling members of Parliament in their private members' bills to go ahead because we do not really care. If it is flawed, it will show those members of Parliament they do not know what they are talking about.

I think, on the other hand, that you have a real duty to Parliament to bring forward those thoughts and amendments in the ministerial way. There is a ministerial way. You do not have to be in front of this committee in order to accomplish that. Your minister must know about flaws.

Mr. Lalonde: With all due respect, I think that is very unfair.

Senator Fox: You said it. I did not.

Mr. Lalonde: You are implying that there is a great flaw with this bill and that —

Senator Fox: I am not.

The Chairman: Let Mr. Lalonde finish.

Senator Di Nino: We cannot put on the record something that is incorrect. I asked this question three times. I think both Senator Fox and I are saying hypothetically that if you have a situation next week, next month or next year where a private member's bill is presented with a major flaw, do you not have a responsibility to say, at least to your minister, "I think this bill cannot go through because there is something wrong with it"? You just suggested you might, but you did not in your response to me. That is what we want to know. We are not talking about this bill now.

The Chairman: Mr. Lalonde, do you understand the hypothetical question?

Mr. Lalonde: I do. May I respond with an answer on a concrete basis? When this bill was tabled in the House, it had a number of problems with it. It did not have a coming-into-force provision. There just was not one. It purported to refer to non-profit organizations without the proper cross-reference within the act. The indexing did not work. It referred to indexing in a

L'un des comités du Sénat a été induit en erreur par le silence de ces fonctionnaires qui, parce que la question ne leur avait pas été déposée directement, ont permis à l'ensemble du comité de croire que, une fois adopté, ce projet de loi aurait certains effets de politique.

Ce n'est pas votre problème puisqu'il ne concernait pas les gens de votre ministère. Toutefois, dire que, dans une certaine mesure, vous n'êtes pas tenu de signaler des déficiences majeures, comme vous l'avez indiqué dans votre première réponse, n'est pas acceptable. Nous sommes dans un système ministériel. Vous rédigez cette note d'information au ministre, le ministre appuie ce projet de loi et dit à M. Fitzpatrick qu'il devrait peut-être y apporter un amendement à la ligne 3 du paragraphe 4. Il devient alors totalement acceptable.

Toutefois, vous semblez vous mettre complètement en retrait. Avec toutes vos compétences en affaires gouvernementales, vous dites pour l'essentiel aux députés qui présentent eux-mêmes des projets de loi d'aller de l'avant parce que cela ne vous concerne pas vraiment. Si le projet est vicié, il montrera que les députés ne savent pas de ce dont ils parlent.

Je crois, par contre, que vous avez un devoir réel envers le Parlement, de lui faire part de vos réflexions et des modifications comme vous le faites avec le ministre. C'est la façon de procéder dans une structure ministérielle. Vous n'avez pas besoin d'être présent devant ce comité pour le faire. Votre ministère doit être informé des déficiences.

M. Lalonde : Avec tout le respect que je vous dois, je crois que c'est très injuste.

Le sénateur Fox : Vous l'avez dit, pas moi.

M. Lalonde : Vous laissez entendre que ce projet de loi comporte une déficience majeure et que...

Le sénateur Fox : Ce n'est pas ce que je dis.

Le président : Laissez M. Lalonde finir.

Le sénateur Di Nino : Nous ne pouvons pas laisser figurer au procès-verbal quelque chose d'inexact. J'ai posé cette question trois fois. Je crois que le sénateur Fox et moi faisons l'hypothèse que si vous vous trouvez, la semaine prochaine, le mois prochain ou l'année prochaine, dans une situation dans laquelle un projet de loi émanant d'un député est présenté alors qu'il comporte une déficience majeure, n'êtes-vous pas tenu de dire, au moins à votre ministre : « Je crois que ce projet de loi ne peut pas aller de l'avant parce qu'il pose un problème grave »? Vous laissez entendre que vous pourriez le faire, mais vous ne l'avez pas fait dans la réponse que vous m'avez donnée. C'est ce que je veux savoir. Nous ne parlons pas de ce projet de loi maintenant.

Le président : Monsieur Lalonde, comprenez-vous cette question hypothétique?

M. Lalonde : Oui. Puis-je répondre avec une réponse concrète? Quand ce projet de loi a été présenté à la Chambre, il présentait un certain nombre de problèmes. Il ne comportait pas de disposition au sujet de son entrée en vigueur. C'est là une lacune. Il faisait état des organismes à but non lucratif sans faire la référence qui convient à la loi. L'indexation n'était pas bonne.

manner that was prose you would perhaps understand on the street, but for income tax provisions, we would apply a certain provision of the act to do that indexing.

Through our minister's office and through the government members on the committee, we did propose amendments to this bill, I think with the full knowledge of the honourable member, to correct these errors in the bill.

Do we sit back and ignore flawed bills? No, but we must follow the parliamentary process.

The Chairman: Mr. Lalonde, in a situation where a bill requires expenditures of money from the government revenue, is there not a Royal Prerogative required? That was a question that was asked earlier of Mr. Fitzpatrick, and he did not have an answer. Perhaps you could tell us.

Mr. Lalonde: Again, I am not an expert on parliamentary procedure, but when the question arose, I did ask what the situation was here. Where you make an expenditure, yes, you do need a Royal Prerogative. In this case, it was a matter of not taxing, not bringing in an amount as opposed to expending an amount. I understand that that makes a difference in the procedure for Royal Prerogative.

The Chairman: Thank you. We will have to look into that as one of our considerations.

What do you estimate to be the total cost to the public treasury of this initiative were it to pass as it appears here?

Mr. Lalonde: We have posed that question to our economists at the department. In the budget documents, anything less than \$5 million is costed as a dash or an "S." In this case, it would be substantially less than that. I think we are looking at less than \$1 million.

The Chairman: That is because of the restrictions, as Mr. Fitzpatrick pointed out? There are a lot of little restrictions that appear here that would limit this down, even though it appears at first blush to include all sports teams and recreation programs throughout Canada.

Mr. Lalonde: Yes, but you would also have to layer onto that situations where there is an employer-employee relationship and situations where the individual is required to stay away from home and has a housing allowance. If you layer all of these things on, it is not expected to have a major revenue cost, as it is worded.

The Chairman: If it were a recreation program where there is an employer-employee relationship, where the employee was required to live away from home, and that particular

Celle-ci était peut-être compréhensible dans le cadre d'une discussion sur la rue, mais dans le cas des dispositions touchant à l'impôt sur le revenu, il faut appliquer certaines dispositions de la loi pour faire cette indexation.

Par l'intermédiaire du cabinet de notre ministre et par celui des membres du gouvernement qui siègent au comité, nous avons proposé des amendements à ce projet de loi, afin de corriger les erreurs qui s'y trouvaient et le parrain du projet de loi en a été parfaitement informé, à ma connaissance.

Sommes-nous restés assis en ignorant des projets de loi comportant des lacunes? Non, mais nous devons suivre le processus parlementaire.

Le président : Monsieur Lalonde, dans le cas où un projet de loi nécessite d'engager des dépenses à même les recettes du gouvernement, ne faut-il pas avoir recours à la prérogative royale? C'est une question que nous avons posée auparavant à M. Fitzpatrick, et il ne connaissait pas la réponse. Vous la connaissez peut-être.

M. Lalonde : Une fois encore, je ne suis pas un spécialiste de la procédure parlementaire, mais quand la question a été soulevée, j'ai demandé quelle était la situation dans ce cas-ci. Quand vous engagez une dépense, oui, vous devez recourir à une prérogative royale. Dans ce cas, il s'agit de ne pas imposer et donc de ne pas encaisser un montant par opposition à la dépense de ce montant. Je crois savoir que cela fait une différence dans la procédure pour l'obtention de la prérogative royale.

Le président : Merci. C'est une des questions que nous allons devoir élucider.

Quelle évaluation faites-vous du coût total, pour le Trésor public, de cette initiative si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle?

M. Lalonde : Nous avons posé cette question aux économistes de notre ministère. Dans le document budgétaire, tout montant inférieur à cinq millions de dollars apparaît sous forme d'un tiret ou d'un « S ». Dans ce cas-ci, le coût serait nettement inférieur à ce montant. Je crois qu'il serait inférieur à un million de dollars.

Le président : Est-ce que ce sont, comme l'a signalé M. Fitzpatrick les restrictions qui l'expliquent? Il y a beaucoup de petites restrictions qui limitent son application, même s'il semble, au premier abord, s'appliquer à toutes les équipes de sports et programmes récréatifs au Canada.

M. Lalonde : Oui, mais vous devez également prendre en compte les situations dans lesquelles il y a une relation employeur-employé et celles dans lesquelles la personne est tenue de rester éloignée de son domicile et touche une allocation pour le logement. Si vous tenez compte de tous ces éléments, avec la formulation actuelle, ce projet de loi ne devrait pas réduire sensiblement les recettes fiscales.

Le président : S'il s'agissait d'un programme récréatif, avec une relation employeur-employé, dans laquelle l'employé est tenu de vivre loin de son domicile, et que cette organisation a

organization allowed someone 21 years of age to participate in that recreation program, that would not fall within this; is that your understanding?

Mr. Lalonde: Not with respect to that individual.

The Chairman: The law would not cover that situation?

Mr. Lalonde: That is right. It is restricted to teams where people are under 21 years of age.

The Chairman: Under 21 years of age, and it cannot be a municipal organization. This has to be a separate not-for-profit corporation or organization. The not-for-profit does not necessarily have to be one that issues tax receipts; is that correct? It could be a registered charity or a not-for-profit?

Mr. Lalonde: The section 149(1)(f) corporations are the not-for-profits. It is not the municipalities or the registered charities.

The Chairman: A few other questions have arisen.

Senator Biron: If someone played hockey for four months at \$200 a week, which is \$800 a month, that would make \$3,200. Would it not be better for him to pay Employment Insurance premiums? He would make about \$200 per week, and he would receive 60 per cent of that when he goes on Employment Insurance. That would be \$120 per week for eight months. That is 32 weeks. That would make approximately \$3,600, would it not?

Mr. Lalonde: I try to understand as best I can what the rules are for income tax. Employment Insurance, frankly, is not in my bailiwick. Perhaps you would be better posing that question to the honourable member who explained earlier that it was better to find a needle in a haystack than to find a hockey player on Employment Insurance, or something to that effect.

The Chairman: You are welcome to rejoin us, Mr. Fitzpatrick. This has turned into a cause célèbre. The record will show that Mr. Fitzpatrick, the sponsor of the bill, has rejoined us.

Mr. Fitzpatrick: I wish to reiterate a point that was raised before. Many of the scenarios we are talking about are not employer-employee relationships. Let us be clear on that. They are not taxed on the room and board or where they are living.

The concern I would have with the particular league I have in mind is that you could restructure things and give them salaries and so on, and increase the amounts, but the bottom line of doing so is that you would make those players ineligible for athletic scholarships to the United States. Clearly, they would not be considered amateur athletes under those rules. That takes a lot out of Tier II junior hockey in the country.

autorisé une personne de 21 ans à participer à ce programme récréatif, êtes-vous d'avis que ce projet de loi ne s'appliquerait pas?

M. Lalonde : Non, en ce qui concerne cette personne.

Le président : La loi ne s'appliquerait pas à ce cas?

M. Lalonde : C'est exact. Son application est limitée aux équipes dont les membres ont moins de 21 ans.

Le président : Moins de 21 ans, et il ne peut pas s'agir d'un organisme municipal. Il doit s'agir d'un organisme à but non lucratif distinct. Par non lucratif, on ne veut pas nécessairement désigner un organisme qui émet des reçus aux fins de l'impôt. Est-ce exact? Ce pourrait être un organisme de bienfaisance enregistré ou un organisme à but non lucratif?

M. Lalonde : Les organismes visés à l'alinéa 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu sont ceux à but non lucratif. Ils ne concernent pas les municipalités ou les organismes de bienfaisance enregistrés.

Le président : Il y a quelques autres questions.

Le sénateur Biron : Si quelqu'un a joué au hockey pendant quatre mois à 200 \$ par semaine, ou 800 \$ par mois, cela donne 3 200 \$. Ne vaudrait-il pas mieux que cette personne verse les cotisations à l'assurance-emploi? Cette personne gagnerait environ 200 \$ par semaine et recevrait 60 p. 100 de ce montant quand elle s'adresserait à l'assurance-emploi. Cela lui donnerait 120 \$ par semaine pendant huit mois ou 32 semaines, si je ne me trompe pas, cela donne 3 600 \$.

M. Lalonde : J'essaie de comprendre le mieux possible les règles qui s'appliquent à l'impôt sur le revenu, à l'assurance-emploi et, franchement, ce n'est pas mon domaine. Vous auriez peut-être avantage à poser cette question au député qui vous a expliqué qu'il était plus facile de trouver une aiguille dans une botte de foin qu'un joueur de hockey à l'assurance-emploi, ou quelque chose du même ordre.

Le président : Vous pouvez vous joindre à nouveau à nous, monsieur Fitzpatrick. C'est devenu une cause célèbre. Le procès-verbal indiquera que M. Fitzpatrick, le parrain du projet de loi, s'est à nouveau joint à nous.

M. Fitzpatrick : Je souhaite répéter un point qui a été abordé auparavant. Beaucoup de scénarios dont nous parlons ne relèvent pas de relations employeur-employé. Soyons clairs à ce sujet. L'allocation qui leur est versée pour la pension et le logement n'est pas imposée.

Ce qui me préoccupe, avec la ligue à laquelle je pense, est que vous pourriez réorganiser les choses et leur verser un salaire, ou quelque chose d'équivalent, et relever les montants, mais au bout du compte vos joueurs ne seraient plus admissibles à des bourses athlétiques aux États-Unis. Avec de telles règles, il est évident qu'ils ne seraient plus considérés comme des amateurs. Ce serait là un lourd tribut pour le hockey junior de niveau II au pays.

I appreciate Senator Fox's comments. I do not know what civil law in Quebec does with employee-employer relationships, but I have been told by the president of the junior hockey team that we have the full support of all the Tier II teams in this country on this bill, including the Quebec teams.

The Chairman: I think it is a shame that that case, which was an employment insurance case, was not appealed up through the tax court due to settlement. It may well turn out that the rest of the players on that team are not in a employer-employee relationship, and small-town New Brunswick, Quebec and Saskatchewan players will not be caught and will be unassisted by this bill.

Mr. Fitzpatrick: You are correct. The team involved in that simply did not have the funds to engage the expertise to carry on with that kind of appeal. That happens in our society, unfortunately.

The Chairman: Yes, it does. The problem is that the solution may not be with this bill.

Mr. Fitzpatrick: However, it will provide real, meaningful relief to the teams involved. It is not the perfect solution, but this is not chump change to them. This is hard-earned sweat equity for those teams. A bit of savings on that means a lot to these teams. I cannot emphasize that enough. They are not the Toronto Maple Leafs or the Ottawa Senators.

The Chairman: I understand that. If the players and the team are in an employer-employee relationship, this does not apply to them.

Mr. Fitzpatrick: That is correct.

Senator Ringuette: I am looking at the wording of the bill. Clause 1 says that paragraph 6(1)(b) of the Income Tax Act will be amended by adding, after subparagraph (v), "(v.1) allowances for boarding and lodging of the taxpayer . . ."

If the bill read "living allowance of the taxpayer" instead, how would that change it?

Mr. Lalonde: Paragraph (d) in that same clause states that "the allowance is reasonably attributable to the cost to the taxpayer of living away from the place where the employee would, but for the employment, ordinarily reside." It is simply saying that a living allowance does not include all of those things.

As well, in terms of good drafting, it would be unusual to have one of the conditions that is applicable to the type of allowance in the preamble to the paragraph and the rest down in the subparagraphs. All of these things are various conditions that apply. Why would you put one condition up in the preamble and the other conditions down below?

Senator Ringuette: At the start, you are talking about allowances for board and lodging. You then give the conditions in paragraphs (a), (b), (c) and (d), where you are talking about living away, which is a condition. Why would we not be

J'apprécie les commentaires du sénateur Fox. J'ignore comment le droit civil en vigueur au Québec interprète les relations employé-employeur, mais le président d'une équipe de hockey junior m'a dit avoir le plein appui de toutes les équipes de niveau II au pays pour ce projet de loi, y compris des équipes du Québec.

Le président : Je trouve regrettable que ce cas, qui portait sur l'assurance-emploi, n'ait pas fait l'objet d'un appel à la Cour canadienne de l'impôt, à cause du règlement hors cour. Il se pourrait fort bien que le reste des joueurs de cette équipe ne soient pas impliqués dans une relation employeur-employé, et les joueurs des petites villes du Nouveau-Brunswick, du Québec et de la Saskatchewan ne seraient pas ainsi confrontés à ce problème et laissés sans aide par ce projet de loi.

M. Fitzpatrick : Vous avez raison. L'équipe concernée dans ce cas n'avait tout simplement pas les fonds nécessaires pour retenir les services des spécialistes indispensables pour interjeter ainsi appel. Cela se produit malheureusement dans notre société.

Le président : Oui, c'est vrai. Le problème est que ce projet de loi pourrait ne pas apporter de solution.

M. Fitzpatrick : Il apportera toutefois un allègement réel et significatif aux équipes concernées. Ce n'est pas la solution parfaite, mais elle n'est pas non plus sans intérêt pour elles. C'est là une forme d'équité durement acquise pour ces équipes. Le peu d'économies réalisées grâce à ce projet de loi a beaucoup d'importance pour elles. Je ne saurais trop insister sur ce fait. Ces équipes ne sont pas les Maple Leafs de Toronto ou les Sénateurs d'Ottawa.

Le président : J'en suis bien conscient. Si les joueurs et l'équipe sont dans une relation employeur-employé, le projet de loi ne s'applique pas à eux.

M. Fitzpatrick : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Je regarde la formulation du projet de loi. L'alinéa 6(1)(b) de la Loi de l'impôt sur le revenu est modifié par adjonction, après le sous-alinéa (v), de ce qui suit : « (v.1) les allocations pour pension et logement du contribuable [...] ».

Si le projet de loi disait « allocation de subsistance du contribuable » à la place, quelle conséquence cela aurait-il?

M. Lalonde : L'alinéa d) du même article précise qu'il « est raisonnable d'attribuer l'allocation au coût pour le contribuable du fait de vivre à l'extérieur du lieu où il résiderait habituellement si ce n'était de l'emploi. » Cela signifie tout simplement que l'allocation de subsistance ne comprend pas toutes ces choses.

On peut également ajouter, en ce qui concerne la rédaction, qu'il serait inhabituel que l'une des conditions s'applique à ce type d'allocation dans le préambule de l'alinéa et dans le reste du sous-alinéa. Il s'agit là de diverses conditions qui s'appliquent. Pourquoi faire figurer une condition dans le préambule et les autres en-dessous?

Le sénateur Ringuette : Au début, vous avez parlé d'allocation pour la pension et le logement. Vous précisez ensuite les conditions aux alinéas a), b), c) et d), où vous parlez de vivre à l'extérieur du lieu, qui est une condition. Pourquoi ne pas

talking about, at (v.1), a living allowance of the taxpayer to a maximum total of \$300 or \$500 for each one? Why are we not saying that? That would be consistent with your condition at paragraph (d).

Mr. Lalonde: In the example that you have posed, you could have a player living at home and getting an allowance. Under your formulation, it would qualify; under this one, it does not. Paragraph (d) goes on to explain that it is an allowance with respect to the cost of living away from the place where the employee would, but for the employment, ordinarily reside. Just saying “living allowance” would not work because you could have a living allowance for living at home.

Senator Ringuette: No, but then you have the conditions.

Mr. Lalonde: This is one of the conditions.

Senator Ringuette: Yes. In order to have the living allowance exemption, you need to qualify for paragraphs (a), (b), (c) and (d); and paragraph (d) is already a condition for a living allowance.

Mr. Short, do you understand?

Mr. Short: I think I understand the question you pose to Mr. Lalonde. What you are suggesting is that if you took the words in the preamble that say “board and lodging” out of there and put them into paragraph (d), would that not work?

Senator Ringuette: No, that is not what I am saying. I am saying that at proposed subparagraph (v.1), if you replaced “allowances for board and lodging” with “living allowance,” what would that change?

Mr. Short: A living allowance could be for something more than just board and lodging.

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Short: That is what would change.

Senator Ringuette: That is what is described here. The players in this situation would receive \$300 for room and board, and anything between \$50 and \$200 a month as a living allowance to buy a can of pop or a beer on the weekend.

Mr. Lalonde: Would you also extend that exemption to the young person who works at Tim Hortons? It is not there now. A young person who works at Tim Hortons does not get an employment insurance exemption in respect of the \$50 a week they earn to go and buy pop.

Senator Ringuette: You are way off field here. You have four conditions. The young people that you just described working at Tim Hortons would not have this exemption. You just said that yourself. Why are you asking me that silly question?

Mr. Lalonde: Because you are posing, in addition to allowing housing allowances here —

parler à l’alinéa v.1), d’une allocation de subsistance du contribuable jusqu’à un plafond de 300 \$ ou de 500 \$ pour chacun? Pourquoi ne pas dire cela? Cela serait conforme à votre condition de l’alinéa d).

M. Lalonde : Dans l’exemple que vous avez présenté, vous pourriez avoir un joueur vivant chez lui et obtenant une allocation. Avec votre formulation, il serait admissible alors que celle-ci il ne l’est pas. L’alinéa d) du même article explique qu’il « est raisonnable d’attribuer l’allocation au coût pour le contribuable du fait de vivre à l’extérieur du lieu où il résiderait habituellement si ce n’était l’emploi. » Le fait de parler simplement « d’allocation de subsistance » ne fonctionnerait pas parce que vous pourriez avoir une allocation de subsistance pour vivre à votre domicile.

Le sénateur Ringuette : Non, mais vous avez ensuite les conditions.

M. Lalonde : C’est là une des conditions.

Le sénateur Ringuette : Oui. Pour que l’exemption s’applique à l’allocation de subsistance, vous devez respecter les dispositions des alinéas a), b), c) et d) et l’alinéa d) comporte déjà une condition concernant l’allocation de subsistance.

Monsieur Short, suivez-vous bien?

M. Short : Je crois comprendre la question que vous posez à M. Lalonde. Vous demandez ce qui se passerait si on déplaçait l’expression « allocations pour pension et logement », du préambule à l’alinéa d).

Le sénateur Ringuette : Non, ce n’est pas ce que je dis. Dans le texte proposé de l’alinéa v.1), si vous remplacez « allocations pour pension et logement » par « allocation de subsistance », qu’est-ce que cela changerait?

M. Short : Une allocation de subsistance pourrait avoir une portée plus large que simplement la pension et le logement.

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Short : C’est ce que cela modifierait.

Le sénateur Ringuette : C’est ce qui est décrit ici. Les joueurs qui se trouvent dans cette situation recevraient 300 \$ pour la pension et le logement, et un montant situé entre 50 et 200 \$ par mois comme allocation de subsistance pour acheter une cannette de boisson gazeuse ou une bière pendant la fin de semaine.

M. Lalonde : Appliqueriez-vous également cette exemption aux jeunes qui travaillent chez Tim Hortons? Ce n’est pas le cas maintenant. Un jeune qui travaille chez Tim Hortons n’est pas dispensé de payer l’assurance-emploi sur les 50 \$ qu’il gagne par semaine pour s’acheter des boissons gazeuses.

Le sénateur Ringuette : Vous êtes vraiment hors sujet ici. Vous avez quatre conditions. Le jeune que vous décrivez qui travaille au Tim Hortons ne bénéficie pas de cette exemption. Vous l’avez dit vous-même. Pourquoi me posez-vous cette question ridicule?

M. Lalonde : Parce que, en plus d’autoriser ici les allocations pour logement...

Senator Ringuette: Living allowance.

Mr. Lalonde: You are posing that in addition to allowing allowances for board and lodging here, that we allow allowances for additional stipends to cover the cost, in your words, of going to buy pop. Other employees get to pay employment insurance premiums on their earnings that they use to go and buy various personal items; so, too, would these players.

Senator Ringuette: I think that the Tim Hortons employee, for your information, that eats a Tim Hortons doughnut and drinks a coffee is not taxed for it.

Senator Di Nino: Do not tell the Canada Revenue Agency about that. They will tax them!

Senator Nancy Ruth: Thank you for your clear explanation of how the department or whoever helped fix up bits of the first bill that came through on this.

My question is about process. You said that you told whomever that it would be better if you did this or that, more or less. Whom did you tell? Did you tell the member of Parliament or the minister or both? How does it work?

Mr. Lalonde: We apprised our minister of issues with the bill in terms of what position the government members would take with the bill. We drafted motions for tabling at the Finance Committee to correct these various things and I believe these were communicated to the member.

Mr. Fitzpatrick: This is the only private member's bill I have ever worked on, senator. In all fairness, in my particular case — and I cannot speak for all the others — I have found both of these gentlemen to be most helpful in trying to work out the difficulties I have had with my bill. I have no complaint with either one of them. This may be an overall problem, but I have found these particular two gentlemen to be helpful.

The Chairman: On that note, this would be an appropriate time to conclude this meeting.

On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I would like, first, to thank Mr. Fitzpatrick for taking the initiative on this bill. We want you to know that your basic premise of Tier II hockey in small-town Canada is something we all support, but we have other broader interests and we support those as well — other recreational activities.

We note that you have amended your bill, either because you felt you should or because it was directed that maybe you should, to include recreational programs of employers. That is what we are left to deal with.

I would also like to thank Mr. Lalonde and Mr. Short for putting up with our late evening frustrations and bringing forward some points and I am hopeful you will take back the

Le sénateur Ringuette : Allocation de subsistance.

M. Lalonde : Vous voulez donc, en plus d'autoriser les allocations pour la pension et le logement, que nous autorisions des allocations additionnelles pour couvrir les coûts, selon vos termes, de l'achat de boissons gazeuses. Les autres employés doivent payer les cotisations d'assurance-emploi sur les gains qui leur servent à acheter divers articles personnels et il en irait de même de ces joueurs.

Le sénateur Ringuette : Je crois savoir, pour votre information, que l'employé de Tim Hortons qui mange un beignet chez Tim Hortons et boit un café n'est pas imposé pour ce montant.

Le sénateur Di Nino : Ne le dites pas à l'Agence du revenu du Canada. Elle l'imposerait.

Le sénateur Nancy Ruth : Merci pour votre explication précise de la façon dont le ministère, ou qui que ce soit d'autre, a contribué à résoudre les problèmes du premier projet de loi présenté sur cette question.

Ma question porte sur le processus. Vous nous avez dit avoir expliqué à quelqu'un qu'il aurait mieux valu faire ceci ou cela, plus ou moins. À qui l'avez-vous dit? L'avez-vous dit au député ou au ministre, ou aux deux? Comment cela s'est-il passé?

M. Lalonde : Nous avons informé le ministre, au sujet de la position que les membres du gouvernement devraient adopter, des questions que soulevait ce projet de loi. Nous avons rédigé des motions à présenter au comité des finances pour corriger ces divers aspects et je crois que ces corrections ont été transmises au député.

M. Fitzpatrick : C'est le seul projet de loi émanant d'un député sur lequel j'ai jamais travaillé, sénateur. En toute équité, dans mon cas particulier, et je ne saurais parler pour les autres, j'ai trouvé que ces deux messieurs m'ont beaucoup aidé à résoudre les difficultés auxquelles je me suis heurté. Je n'ai à me plaindre ni de l'un ni de l'autre. Il peut y avoir un problème de nature générale, mais j'ai trouvé que ces deux messieurs m'avaient beaucoup aidé.

Le président : Ce commentaire conviendrait bien pour mettre fin à cette réunion.

Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, j'aimerais tout d'abord remercier M. Fitzpatrick pour avoir pris l'initiative de ce projet de loi. Nous voulons que vous sachiez que vos hypothèses de base sur le hockey de niveau II dans les petites villes du Canada sont des éléments que nous appuyons tous, mais nous nous intéressons également à des questions plus vastes et nous leur apportons notre appui — les autres activités récréatives.

Nous avons constaté que vous avez modifié votre projet de loi, parce que vous avez estimé devoir le faire ou parce qu'on vous a incité à le faire, pour englober les programmes récréatifs des employeurs. C'est ce qui nous reste à examiner.

J'aimerais également remercier M. Lalonde et M. Short d'avoir eu à supporter nos frustrations de fin de soirée et d'avoir soulevé plusieurs points, et j'espère que vous vous

message from this committee. You have been before us before and we look forward to seeing you again on other issues.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, May 15, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:33 a.m. to examine and report upon issues relating to the vertical and horizontal fiscal balances among the various orders of government in Canada.

Senator Joseph A. Day (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: The Standing Senate Committee on National Finance was authorized in September 2006 to examine and report on issues relating to vertical and horizontal fiscal balance, that is, the fiscal financial arrangements between various orders of government in Canada, and to report back not later than June 30, 2007.

In the fall of 2006 we began our study, and issued a report entitled *The Horizontal Fiscal Balance: Towards a Principled Approach* as part of our ongoing study of Canada's fiscal arrangements for provinces and territories. The report dealt primarily with our study and recommendations with respect to equalization programs that exist in Canada, and was the subject of much debate. The committee is now looking at vertical fiscal balance specifically by reviewing the division of fiscal resources and spending responsibilities between various orders of government in Canada.

Today I welcome as our first witness, Nancy Peckford, Program Director, Canadian Feminist Alliance for International Action, FAFIA. The alliance is a coalition of more than 75 Canadian women's organizations. FAFIA's mandate is to further women's equality in Canada through domestic implementation of Canada's international human rights commitments. FAFIA published a review of Budget 2007 that discussed the proposed changes to the Canada Social Transfer, CST.

Ms. Peckford, our normal way of dealing with things is to ask you if you have introductory remarks and then we go to questions and answers.

Nancy Peckford, Program Director, Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA): Thank you so much for having me. We are delighted to be here. I apologize for having to leave early. I am en route to Calgary within the next couple of hours so hopefully we will be able to do this in about an hour. Our member groups range in size from organizations such as Amnesty International to nationally based women's organizations such as the National Association of Women and the Law, the Canadian Research Institute for the Advancement of Women, the Fédération des femmes du Québec as well as small women's

souviendrez du message de ce comité. Vous avez déjà comparu devant nous et nous aurons plaisir à vous revoir sur d'autres questions.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 15 mai 2007.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit ce jour à 9 h 33 pour étudier les questions relatives à l'équilibre fiscal vertical et horizontal entre les divers paliers de gouvernement et pour en faire rapport.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*traduction*]

Le président : Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a été autorisé en septembre 2006 à étudier les questions relatives à l'équilibre fiscal et vertical entre les différents paliers de gouvernement, c'est-à-dire les divers arrangements fiscaux entre les gouvernements au Canada, et à en faire un rapport au plus tard le 30 juin 2007.

Nous avons débuté notre étude à l'automne 2006 et avons publié un rapport intitulé *L'équilibre fiscal horizontal : Vers une démarche fondée sur des principes*. Ce rapport était essentiellement consacré aux résultats de notre étude et à nos recommandations concernant les programmes de péréquation existant au Canada et il avait suscité un débat public animé. Le comité se penche maintenant sur la question particulière de l'équilibre fiscal vertical en examinant la répartition des ressources fiscales et des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement.

Notre premier témoin est Nancy Peckford, directrice de programmes de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, l'AFAI. Cette alliance est une coalition réunissant plus de 75 organisations féministes canadiennes. Son mandat consiste à faire progresser l'égalité des femmes au Canada par la mise en œuvre nationale des engagements internationaux souscrits par le Canada sur les droits de la personne. L'AFAI a publié une analyse du budget dans lequel elle examinait les changements proposés au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le TCPS.

Selon notre procédure habituelle, madame Peckford, je vous donne la parole pour une déclaration liminaire, après quoi nous aurons une période de questions.

Nancy Peckford, directrice de programmes, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) : Merci, monsieur le président. Nous sommes très heureuses de pouvoir nous adresser au comité. Je devrai malheureusement vous quitter avant la fin de la séance car je dois prendre un avion pour Calgary dans les prochaines heures. J'espère que nous pourrons traiter du sujet en une heure. Les organisations faisant partie de notre alliance sont de taille très variable et vont par exemple d'Amnistie internationale à des organisations féministes nationales comme l'Association nationale des femmes et du droit, l'Institut

centres such as the Antigonish Women's Resource Centre and community economic development councils at various levels, either provincial or community.

We have been engaged in a reflective dialogue on what it means for Canada to be grappling with the fiscal balance. This past August we received modest funding from the government to consider that question more systematically. The way Canadians understand the fiscal imbalance and the way governments come to terms with fiscal realities is fundamental to women's human rights and to how women in Canada enjoy their human rights. To that end, one of our messages today is that Canada's social programs are vital to women's advancement. When we articulated the need to Status of Women Canada to talk about the fiscal balance in the ways that we understood it, we said that women have a stake in this debate because they are affected differently than men by tax and spending policies of governments. That can be borne out through international study or our domestic research. Your next guest, Armine Yalnizyan, authored a 10-year retrospective report for us on federal budgets that looked at the impact of resource expenditures and patterns of cuts to see who was impacted when the federal government reorganized its fiscal arrangements.

We believe that women have a great stake in this discussion. Information on the realities of women in Canada is available in *Women in Canada*, published by Statistics Canada in 2006, a retrospective report that comes out every five years. It demonstrated, with no doubt, that women for the most part have different labour market opportunities, family and community responsibilities and levels of economic security. There is significant data on women's poverty and that was another reason we felt it was so important to be part of this debate. There is an impression in Canada that women's equality is a done deal. We have regulated ourselves both legislatively and politically to eliminate most forms of discrimination. While we have come a long way, the reality of women's lives is still distinct in many respects, in terms of their engagement in the family, community and labour force.

Regarding our mandate and then I will be eager to take your questions, Canada's social programs are vital to women's advancement and that is why we have spent so much time on the Canada Social Transfer. Recently, we have attempted to tackle the debate around the fiscal imbalance, as a political endeavour. We know that the infrastructure of social services and income support programs that Canada has created over the last 50 years has been essential to improving women's opportunities to enter the paid work force and to be involved in higher education and public life. These programs include things such as health care, social assistance, access to child care and legal

canadien de recherche sur les femmes et la Fédération des femmes du Québec, ou des petits centres d'aide des femmes, comme le Antigonish Women's Resource Centre et des conseils de développement économique communautaire de niveau provincial ou local.

Nous avons entrepris un dialogue de réflexion sur ce que signifie l'équilibre fiscal au Canada. En août dernier, nous avons reçu une aide financière modeste du gouvernement pour étudier la question de manière plus systématique. La manière dont les Canadiens comprennent le déséquilibre fiscal et la manière dont les gouvernements réagissent à leurs réalités budgétaires sont fondamentales pour les droits des femmes et pour la manière dont les femmes du Canada bénéficient des services publics. De ce fait, l'un de nos messages d'aujourd'hui est que les programmes sociaux sont cruciaux pour l'avancement des femmes. Quand nous avons exprimé devant Condition féminine Canada la nécessité de parler de l'équilibre fiscal dans le sens où les femmes le comprennent, nous avons dit que les femmes ont un enjeu important dans ce débat parce que les politiques fiscales et budgétaires des gouvernements les touchent différemment des hommes. Ce constat peut être confirmé par des études internationales et par nos propres recherches. Votre invitée suivante, Armine Yalnizyan, a rédigé pour nous une étude rétrospective des budgets fédéraux sur dix ans pour voir quelle a été l'incidence sur les femmes des dépenses publiques et des coupures budgétaires imposées lorsque le gouvernement fédéral a restructuré ses arrangements fiscaux.

Nous pensons que cette discussion revêt une importance considérable pour les femmes. On peut trouver des informations sur la vie des femmes du Canada dans *Les femmes au Canada*, un rapport rétrospectif que publie Statistique Canada tous les cinq ans et dont la dernière version est sortie en 2006. Ce rapport prouve sans l'ombre d'un doute que les femmes ont dans la plupart des cas des possibilités d'emploi différentes, des responsabilités familiales et communautaires différentes et des niveaux de sécurité économique différents. Il existe beaucoup de données importantes sur la pauvreté des femmes, autre facteur confirmant l'importance de leur participation à ce débat. D'aucuns s'imaginent parfois que l'égalité des femmes est une question réglée au Canada. Certes, nous avons pris des mesures, législatives et politiques, pour abolir la plupart des formes de discrimination mais, malgré les progrès importants réalisés, la vie des femmes reste encore différente à de nombreux égards, du point de vue de leur rôle dans la famille, dans la communauté et dans la population active.

En ce qui concerne notre mandat — et je répondrai ensuite volontiers à vos questions —, les programmes sociaux canadiens sont essentiels à l'avancement des femmes et c'est pourquoi nous avons consacré tant d'attention au Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Nous avons récemment tenté de nous attaquer au débat sur le déséquilibre fiscal comme projet politique. Nous savons que l'infrastructure de services sociaux et de programmes de soutien mis en place au cours des 50 dernières années a été essentielle pour améliorer l'accès des femmes à des emplois rémunérés et leur a ouvert la porte de l'enseignement supérieur et de la vie publique. Des programmes tels que les soins

aid. These programs have been an egalitarian force in women's lives. They are an essential means of implementing the human rights that Canada has committed itself to in the Constitution, the Canadian Charter of Rights and in Freedoms and international human rights treaties, which is an area we have spent particular attention. These rights articulated in UN conventions, include the right to equality, liberty, security of the person and to an adequate standard of living. In particular, we have noted that Canada ratified the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, CEDAW, over 26 years ago. In 2006 we had a twenty-fifth anniversary campaign to look at how far Canada has come since 1981 when we ratified that convention. We noted we have a significant way to go and Canada is incredibly well equipped to deliver on its intentions and commitments through that convention.

When we ratified CEDAW in 1981, Canada agreed to take all appropriate measures to ensure the full development and advancement of women.

In our view, the human rights that Canada embraced require governments to ensure that everyone can enjoy them and that budgetary allocations, in particular for social programs, are sufficient.

They also require governments in Canada to ensure that social programs are adequate and consistent across jurisdictions, which is another reason why we are so intensely interested in the federal role. We are glad that the committee is doing this work.

Because Canada's social programs are such an integral part of women's lives and their opportunities, the nuts and bolts of how the programs are paid for, what quality of services are available and whether they are provided adequately in every part of the country matters to every woman.

When Canada was reviewed under CEDAW in 2003 by the UN, the UN noted a particular concern that has been repeated in subsequent reviews under other UN conventions. That concern is that the federal government must "reconsider those changes in the fiscal arrangements between the federal Government and the provinces and territories so that national standards of a sufficient level are re-established and women will no longer be negatively affected in a disproportionate way in different parts of the State party's territory."

The UN said this to Canada because they heard such varied things from provincial governments, which submit their own reports to be part of a consolidated Canadian report that goes to the UN. The UN noted how highly variable particular services were.

For example, child care was better available in some places for low-income families than others. Obviously, we have the stellar example of the child care program in Quebec. They noted that in some places, legal aid for family and civil law was available in

de santé, l'aide sociale, l'accès à la garde d'enfants et l'aide juridique ont eu un effet égalitaire sur la vie des femmes. Ce sont des mécanismes cruciaux pour garantir la mise en œuvre des droits humains que le Canada s'est engagé à promouvoir dans la Constitution, dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans les traités internationaux sur les droits de la personne, auxquels nous prêtons une attention particulière. Les droits énoncés dans les conventions de l'ONU englobent le droit à l'égalité, à la liberté, à la sécurité de la personne et à un niveau de vie adéquat. Nous avons pris note en particulier de la ratification par le Canada de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CEDAW, il y a 26 ans. Il y a eu en 2006, pour marquer le 25^e anniversaire de cette ratification, une campagne destinée à mesurer les progrès réalisés par le Canada depuis la ratification de 1981. Cette campagne a révélé qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire et que le Canada est incroyablement mal équipé pour être à la hauteur de ses intentions et des engagements pris dans le cadre de cette Convention.

En ratifiant la CEDAW en 1981, le Canada s'était engagé à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le plein développement et le progrès des femmes.

À notre avis, les droits humains que le Canada a endossés exigent que les gouvernements s'assurent que chaque personne puisse s'en prévaloir et que les affectations budgétaires, en particulier pour les programmes sociaux, soient suffisantes.

Ils exigent aussi que les gouvernements du Canada s'assurent que les programmes sociaux sont adéquats et uniformes dans tout le pays, ce qui est une autre raison pour laquelle nous attachons tellement d'importance au rôle fédéral. Nous sommes heureuses que le comité ait entrepris cette étude.

Comme les programmes sociaux font tellement partie intégrante de la vie des femmes et de leurs perspectives sociales, la manière dont ils sont financés et la qualité des services disponibles dans toutes les régions revêtent beaucoup d'importance pour les femmes.

Quand l'ONU s'est penchée sur la situation du Canada au titre de la CEDAW en 2003, elle a souligné une préoccupation particulière qu'elle a répétée dans des analyses subséquentes au titre d'autres Conventions internationales. Elle a recommandé « au gouvernement fédéral de réexaminer les changements apportés aux arrangements budgétaires liant l'État et les provinces et territoires de façon à rétablir des normes nationales correspondant à des niveaux de prestation adéquats et à faire en sorte que les femmes ne soient plus touchées de façon disproportionnée dans certaines régions de l'État partie ».

L'ONU a adressé ce message au Canada parce qu'elle avait pris note de grandes variations entre les gouvernements provinciaux, qui présentent leurs propres rapports dans le cadre d'un rapport canadien consolidé. Les grandes variations existant sur le plan de la prestation de services avaient donc retenu son attention.

Par exemple, les services de garderie d'enfants pour les familles à revenus modiques étaient meilleurs dans certaines régions que dans d'autres. Évidemment, nous avons l'exemple spectaculaire du programme de garderies d'enfants du Québec. L'ONU avait

some provinces in a more generous way, while it had been eliminated in other provinces. Access to fundamental services had been entirely eliminated in particular provinces.

They said to Canada, and to the federal government in particular that they have a leadership role to play. When Canada signed CEDAW in 1981, they agreed to be the overseer of how Canada lives up to, realizes and makes good on these international human rights commitments.

Canada tends to go to UN bodies and play the jurisdiction card. It says that is not their jurisdiction and they cannot account for those differences. The United Nations said that Canada and the federal government has an obligation to women, wherever they live across the country, to think systematically about the programs and services available to them.

I will come to the nuts and bolts of this, but I wanted to articulate why we care so deeply about this issue. There are 23 recommendations from the UN committee on the elimination of discrimination against women that remain largely outstanding. They have to do with a range of social services, some of which are primarily the jurisdiction of provinces and territories and some of which are the jurisdiction of the federal government. We have been grappling for several years with how we can have Canada take responsibility for those recommendations.

With regard to our proposals around the vertical fiscal balance, one thing I wanted to share with you is how much we value the federal role. When we have done our consultations across the country with women's organizations, human rights groups and women-centered community economic development, CED, projects — we hear that women want the federal government to play a leadership role. They are not as captivated by the jurisdictional wrangling as I think maybe other Canadians are, or that we all find ourselves wrapped up in as a consequence of how governments are manoeuvring.

We hope that from your reflections and study here, you will emerge with a clear understanding of why and to what end the federal government intervenes and uses its powers of resource distribution for the larger societal projects of which we are all a part.

We want to note that in the 1990s, particular decisions were made — the elimination of the Canada Assistance Plan, which we all heard lots about — that changed the federal fiscal landscape in Canada. We want this committee and other committees and governments to revisit what the federal government should spend its monies on, and to what end. We feel that a human rights framework and, in particular, a human rights framework that understands and articulates women's equality rights is essential.

noté aussi que l'aide juridique en droit familial et en droit civil était plus généreuse dans certaines provinces et qu'elle avait même été abolie dans certaines autres. L'accès aux services fondamentaux avait été complètement éliminé dans certaines provinces.

L'ONU a donc dit au Canada, notamment au gouvernement fédéral, qu'il a un rôle de leadership à jouer. Quand le Canada a signé la CEDAW en 1981, il a accepté d'être le maître d'œuvre dans le respect des engagements pris au sujet des droits humains internationaux.

Le Canada aime invoquer l'argument du partage des pouvoirs avec les provinces devant les organismes de l'ONU. Il dit que ces questions ne relèvent pas de sa compétence et que les différences ne sont pas de son fait. Les Nations Unies répondent que le gouvernement fédéral a une obligation envers les femmes, partout où elles se trouvent sur son territoire, et qu'il doit réfléchir systématiquement aux programmes et services qui leur sont destinés.

Je vais bientôt arriver aux détails de cette question mais je tenais à expliquer pourquoi elle est si importante à nos yeux. On trouve dans le rapport du comité de l'ONU sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 23 recommandations qui n'ont dans l'ensemble pas été mises en œuvre. Elles concernent un large éventail de services sociaux, dont certains relèvent essentiellement des compétences provinciales et territoriales et d'autres des compétences fédérales. Nous nous demandons depuis plusieurs années comment faire en sorte que le Canada assume la responsabilité de ces recommandations.

En ce qui concerne nos propositions sur le déséquilibre fiscal vertical, nous tenons à souligner combien le rôle fédéral est important pour nous. Quand nous avons mené des consultations dans tout le pays auprès d'organisations de femmes, de groupes de défense des droits humains et de projets de développement économique communautaires axés sur les femmes, le message uniforme a été que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de leadership. Les femmes ne sont pas aussi fascinées que d'autres Canadiens par les arguties intergouvernementales et ne tiennent pas à se retrouver délaissées à cause des manœuvres des gouvernements.

Nous espérons que votre réflexion durant cette étude vous permettra d'en sortir avec une compréhension claire des raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral intervient et des fins auxquelles il use de son pouvoir de distribution des ressources pour les grands projets sociaux dont nous faisons tous partie.

Nous tenons à souligner que certaines décisions ont été prises dans les années 1990 — l'abolition du Régime d'assistance publique du Canada, dont nous avons tous beaucoup entendu parler — qui ont changé le paysage fiscal fédéral. Nous voulons que votre comité, comme d'autres comités et les gouvernements, revoie ce à quoi le gouvernement fédéral devrait consacrer son argent, et dans quel but. Nous croyons qu'un cadre des droits humains est essentiel, notamment un cadre des droits humains reflétant et exprimant le droit des femmes à l'égalité.

We also note — and we have done a lot of work on this — that we recognize Quebec's distinct status. In no way are we asking for, or wanting, Quebec to be treated similarly to other provinces and territories. We say that because we understand the historic evolution of Canada; we understand the way in which federalism emerged; and we recognize that it is entirely appropriate, given the distinct culture of Quebec, for the Quebec government to play the leading role in designing and delivering social programs and services for the residents of Quebec.

Having said that, we do not want to leave that role in the hands of provinces for the rest of Canada. We believe that Quebec, as a province, occupies a distinct place in our federation, and that the way in which they relate to the federal government and vice versa is the culmination of a historical evolution of Canada, and that makes sense. For governments outside of Quebec, however, we would not support that particular arrangement.

In working with women across the country to talk about the fiscal balance, we have asked them what they would imagine as a productive and constructive way forward, given what we think is a jurisdictional quagmire, and given, in some ways, the excessive focus on particular ways of resolving the fiscal balance.

We have had two pan-Canadian consultations with women across the country — including women in Quebec, Aboriginal women, women from rural and remote areas and women from urban centres. What we have heard is that there is support for the federal government reattaching designations to transfers to make it clear, when they earmark money, what that money is for and that they support ensuring that provinces and territories outside of Quebec meet established standards of equality and adequacy. That principle is fundamental to us.

The Canada Social Transfer, which emerged out of the Canada Assistance Plan, to some degree allows for some limited allocation of monies for social programs. However, we have done an exercise to figure out what happens when that money, via the Canada Social Transfer, is allocated to provinces and territories. We have not had a lot of luck figuring out where it goes and if it is really administered in a systematic and coherent way: Is it achieving the ends that we as a nation want it to achieve?

We mention equalization payments in our paper and how we regard those payments as fundamental to a larger societal project, but I will leave that for now.

Finally, we think it is important that women are a key part of this debate. In some ways, we are glad that the representation of women in the Senate is higher than the House of Commons. That is good news. We note that in the House of Commons, only one out of five parliamentarians is a woman. The ways in which women engage in these discussions has been limited to date, in part, we believe, because they are engaged in the daily work of keeping their families and communities together. They are

Nous soulignons aussi — et nous avons beaucoup travaillé sur cette question — que nous reconnaissons le statut distinct du Québec. Loin de nous l'idée de réclamer que le Québec soit traité de la même manière que les autres provinces et territoires. Nous disons cela parce que nous comprenons l'évolution historique du Canada, nous comprenons la manière dont le fédéralisme a vu le jour, et nous considérons qu'il est parfaitement légitime que le Québec, du fait de sa culture distincte, soit le maître d'œuvre de la conception et de la prestation des programmes et services sociaux destinés à ses résidents.

Cela dit, nous ne voulons pas laisser ce rôle aux provinces dans le reste du Canada. Nous croyons que le Québec, en tant que province, occupe une place distincte dans notre fédération et que sa relation avec le gouvernement fédéral est l'aboutissement de l'évolution historique du Canada et qu'elle est logique. Par contre, nous ne voulons pas ce type d'arrangement avec les autres gouvernements provinciaux.

Dans notre travail avec les femmes de ce pays au sujet de l'équilibre fiscal, nous leur avons demandé d'imaginer ce qui pourrait constituer un avenir productif et constructif, étant donné ce que nous jugeons être un marécage juridictionnel et, d'une certaine manière, la focalisation excessive sur des méthodes particulières de résoudre l'équilibre fiscal.

Nous avons organisé deux consultations auprès des femmes de l'ensemble du pays — y compris des femmes du Québec, des femmes autochtones, des femmes des régions rurales isolées et des femmes des centres urbains. Ce qu'elles nous ont dit, c'est qu'elles sont favorables à ce que le gouvernement fédéral réattribue des désignations aux transferts de façon à indiquer clairement quand il affecte des fonds à quoi ils doivent servir, et qu'elles appuient l'idée d'assurer que les provinces et territoires autres que le Québec respectent des normes établies d'égalité et de caractère adéquat. Ce principe est fondamental à leurs yeux.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui est né du Régime d'assistance publique du Canada, permet dans une certaine mesure d'affecter des crédits aux programmes sociaux. Toutefois, nous avons voulu voir ce que devient cet argent une fois qu'il est accordé aux provinces et territoires et nous n'avons pas eu beaucoup de succès quand nous avons essayé de savoir à quoi il sert exactement et s'il est géré de manière cohérente et systématique : produit-il les résultats que nous en attendons, en tant que nation?

Dans notre mémoire, nous mentionnons les paiements de péréquation en disant que nous les jugeons essentiels dans le cadre d'un projet de société plus vaste, mais je laisse cette question de côté pour le moment.

Finalement, nous pensons qu'il est important que les femmes jouent un rôle clé dans ce débat. À certains égards, nous sommes heureuses que la représentation féminine soit plus élevée au Sénat qu'à la Chambre des communes. C'est une bonne chose. Nous constatons que les femmes ne représentent que 20 p. 100 des députés. La manière dont les femmes participent à ces discussions a jusqu'à présent été limitée en partie par le fait qu'elles se chargent au quotidien de la bonne marche des familles et des

balancing work and life in heroic ways, in our view. Often, they do not have the same access to public space to articulate what is important to them.

This committee is an example of a way to extend the discussion outwards. It is why we are grateful to be part of it and why we came with such enthusiasm on short notice. We believe it is important to have women at the table so that, together, we can come to terms with some of these questions in a responsible and responsive way to women's realities and our human rights commitments.

The Chairman: Thank you for that brief overview. I know there is more we can talk about. I hope we can continue the discussion in the future.

Can you confirm that the material you have provided to us is a document in both official languages entitled *Women's Equality and the Fiscal Imbalance*?

Ms. Peckford: It is.

The Chairman: I cannot find a date on it. Is it recent?

Ms. Peckford: It was released in March of this year. It is a follow-up to a previous paper on the Canada Social Transfer that we released last year, called *Strengthening the Canada Social Transfer: A Call to Account*.

That paper has not been provided to the committee because it was particular to the CST, but I would be more than happy to provide it.

The Chairman: We could obtain a copy of that for any of our committee members who would like that particular document. I see that that is prepared by your organization, by Shelagh Day and Gwen Brodsky.

Ms. Peckford: That is right.

The Chairman: How is your organization is funded?

Ms. Peckford: We are a broad alliance of organizations across the country. Historically, FAFIA has been funded through a variety of ways, one of which is volunteer labour. Much of the writing that is done for us is done by volunteers, experts in the field who decided that the discussions in question are so critical that they want to make a contribution and they feel it necessary to do so.

We use a lot of volunteer resources at FAFIA through the pro bono work of experts, academics and, interestingly, women on the ground working in women's centres, in community service organizations, who want to participate in the discussion and feel they have something to offer.

In addition, FAFIA has been funded through contributions from member groups across the country. We have labour organizations and larger, better funded groups such as Amnesty International who have an independent funding base. In addition, for the last four years we have received funds from Status of Women Canada. They have a program called The

collectivités. Elles assurent de manière héroïque, à notre avis, l'équilibre entre le travail et la vie familiale. Bien souvent, elles n'ont pas le même accès à l'espace public pour exprimer ce qui est important à leurs yeux.

Ce comité est un exemple d'extension du débat. C'est pourquoi nous lui sommes reconnaissants de nous avoir invitées et pourquoi nous sommes venues avec tant d'enthousiasme à si bref préavis. Nous croyons qu'il est important que les femmes participent au débat afin que nous puissions ensemble résoudre certaines de ces questions de manière responsable et adaptée aux réalités des femmes et à nos engagements sur le plan des droits humains.

Le président : Merci de ce bref aperçu. Je sais qu'il y a encore d'autres choses à aborder. J'espère que nous pourrions continuer la discussion à l'avenir.

Pouvez-vous confirmer que le mémoire que vous nous avez remis est le document dans les deux langues officielles intitulé *Égalité des femmes et déséquilibre fiscal*?

Mme Peckford : C'est bien ça.

Le président : Je n'y vois pas de date. Est-il récent?

Mme Peckford : Il a été publié en mars de cette année et fait suite à un document que nous avons publié l'an dernier au sujet du Transfert canadien en matière de programmes sociaux du Canada, intitulé *Renforcement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux : un appel à la responsabilisation*.

Nous n'avons pas remis ce document au comité car il portait strictement sur le TCPS mais nous pourrions vous le communiquer si vous voulez.

Le président : Nous pourrions en obtenir des exemplaires pour les membres du comité qui le souhaitent. Je vois qu'il a été préparé pour votre organisation par Shelagh Day et Gwen Brodsky.

Mme Peckford : C'est exact.

Le président : Comment votre organisation est-elle financée?

Mme Peckford : Nous sommes une alliance d'organisations diverses de tout le pays. L'AFAI est financée de diverses manières, l'une d'entre elles étant le travail bénévole. Une bonne partie de nos études est réalisée par des bénévoles, des spécialistes du domaine considéré qui estiment que les questions en jeu sont tellement cruciales qu'elles jugent nécessaire de contribuer à leur analyse.

Nous utilisons beaucoup de ressources bénévoles par le travail à titre gracieux de spécialistes, d'universitaires et, ce qui est intéressant, de femmes de terrain qui travaillent dans des centres d'aide aux femmes et des organismes de service communautaires qui veulent participer à la réflexion et ont quelque chose à offrir.

En outre, l'AFAI est financée au moyen de contributions de ses organisations membres. Nous avons des organisations syndicales ainsi que des groupes plus vastes et mieux financés, comme Amnistie internationale, qui a une base de financement indépendante. Depuis quatre ans, nous recevons aussi des fonds de Condition féminine Canada par le truchement de son

Women's Program that historically has funded equality-seeking work across the country. We were fortunate in September to receive funds to better articulate and explore questions of the fiscal balance and imbalance. What enables us to do this work today, for your information, is that we were funded by the program at a time when advocacy was still an appropriate criterion for the work. Subsequent to our receipt of funds, the program has been changed dramatically to disallow that kind of work. We are lucky to be here, but it may be the case that in future years you will not see women's organizations able to take positions with federal funds in the future.

Senator Mitchell: Ms. Peckford, we appreciate your being here. While it seems that you cannot be an advocate under recent program changes, you are treading that line well. Thank you for doing that: There is much to be advocated. It is absolutely true that while some progress has been made, certainly not enough has been made. The great equality issue of our generation and generations past remains the question of women in our society.

I will start with your discussion of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women. You mentioned that some obligations under the convention are provincial and territorial and others are federal. Many have not been fulfilled. Can you give us examples of the federal obligations and then several of the provincial obligations as well?

Ms. Peckford: Yes: Again, I have something that I can provide to the committee in both languages that I can leave with you. We produced a poster in 2003 that articulated and featured many of the recommendations from the committee. I will go through several of those.

It may be obvious to you in which jurisdiction they would reside, but I can underscore that information.

The committee urged that Canada must assess the impact of its anti-poverty measures better, and increase its efforts to combat poverty among women in general and vulnerable groups of women in particular. The committee noted that funds for women's crisis centres and shelters were still outstanding and incoherently delivered in many respects. They also noted that the funds were not reaching vulnerable populations. Aboriginal women, immigrant and refugee women, and rural and remote women did not have reliable access to shelters.

In Nunavut, there is one shelter for the entire territory. The committee noted the erratic nature in which we provide services to women in particular. They noted Canada's ongoing political under-representation of women. You must know that Canada's representation of women is stagnating. One key component of the convention when it was ratified in 1981 by Canada was that governments and State's parties would endeavour to increase

Programme de promotion de la femme qui sert à financer du travail concernant l'égalité des femmes. Nous avons eu la chance en septembre de recevoir des fonds pour mieux cerner et analyser les questions d'équilibre et de déséquilibre fiscal. Je précise que ce qui nous a permis de faire le travail que nous avons présenté aujourd'hui, c'est que nous avons obtenu des fonds du programme à un moment où la promotion était encore un critère approprié. Depuis lors, le programme a été profondément transformé pour ne plus financer ce genre de travail. Nous avons de la chance d'être ici car il se peut fort bien qu'aucune organisation de femmes ne puisse plus à l'avenir exprimer de position avec des crédits fédéraux.

Le sénateur Mitchell : Nous sommes heureux de votre présence, madame Peckford. Bien qu'il semble que vous ne puissiez plus faire de promotion à cause de la modification récente du programme, vous réussissez à trouver le juste équilibre. Et il y a encore beaucoup de choses à défendre. Il est absolument vrai qu'il reste beaucoup de progrès à faire, même si l'on en a déjà fait certains. La grande question d'égalité pour notre génération et pour les générations passées reste celle de l'égalité des femmes.

Je voudrais ouvrir le débat en parlant d'abord de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Vous avez dit que certaines obligations au titre de cette convention relèvent des provinces et territoires alors que d'autres relèvent du gouvernement fédéral. Bon nombre d'entre elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Pourriez-vous nous donner quelques exemples des obligations fédérales et des obligations provinciales?

Mme Peckford : Oui. J'ai à ce sujet un document dans les deux langues officielles que je peux vous remettre. Il s'agit d'une affiche produite en 2003 mentionnant une bonne partie des recommandations du comité. Je vais m'en servir pour vous répondre.

Le gouvernement responsable dans chaque cas sera peut-être évident pour vous mais je l'indiquerai quand même.

Le comité avait demandé au Canada de mieux évaluer l'incidence de ses mesures de lutte contre la pauvreté et de déployer plus d'efforts pour lutter contre la pauvreté des femmes, en général, et les femmes vulnérables, en particulier. Il avait indiqué que les fonds destinés aux centres d'aide des femmes et aux centres d'accueil restaient insuffisants et que les services étaient à bien des égards dispensés de manière incohérente. Il avait mentionné que les fonds n'atteignaient pas les populations vulnérables. Les femmes autochtones, les femmes immigrantes, les femmes réfugiées et les femmes des régions rurales isolées n'avaient pas d'accès fiable à des centres d'accueil.

Au Nunavut, il n'y a qu'un seul centre d'accueil pour tout le territoire. Le comité avait souligné le caractère aléatoire de la prestation de services aux femmes. Il avait noté la sous-représentation politique des femmes. Vous devez savoir que la représentation des femmes au Canada ne change pas. Or, l'un des éléments clés de la convention, lorsqu'elle avait été ratifiée en 1981 par le Canada, était que les gouvernements et les États parties

systematically their representation of women. For 10 years now in Canada, we have stagnated and slightly declined in terms of representation.

They talked about employment and the ways in which women in some cases are more precariously employed, and the impact of that. The committee looked also at whether pay equity — equal value for equal work — was appropriately regulated, either at the provincial or federal level.

Child care was another area that they found worrisome. You may know that a recent report by the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, ranked Canada low in terms of our provision of child care, social housing and access to legal aid. They noted the ongoing discrimination against Aboriginal women. Their language was strong. If you have had experience with United Nations bodies, you know that the UN itself is a highly politicized organization. They choose their words carefully. They talked about systematic discrimination against Aboriginal women here in Canada in a way that was notable to us. They urged Canada to accelerate its efforts and to pay attention to the remaining discriminatory legal provisions and their equal enjoyment of their human rights to education, employment, and physical and psychological well-being.

Other recommendations included immigrant and refugee women and how the new refugee and citizens act was not proceeding in a way that fully took into account the gender-based realities of refugee and immigrant women. They named Employment Insurance as being worrisome, particularly in regard to the eligibility rules and whether women can meaningfully access that program.

They talked about federal-provincial-territorial coordination and how weak it was in Canada and, despite the fact that Canada is regarded as a human rights leader, the reality is that Canada tends to sign conventions and does not come to terms with them in a meaningful way.

Senator Murray might know this: There is an official coordinating committee for human rights in Canada. It is a bureaucratic committee. It is charged to do exactly this work at a senior bureaucratic level. It has not met in about eight years, according to our information. It has been lax.

I encourage you to think about these incredible gaps.

Finally, in terms of recommendations, the committee noted what I referred to earlier, which is in some ways the absence of national standards in terms of particular programs that we may or may not fund across the country.

They also encouraged Canada to collaborate better with its civil society partners on questions of fulfillment and compliance.

Those were some of the recommendations that have emerged.

s'efforceraient de rehausser systématiquement la représentation des femmes. Depuis dix ans, la représentation des femmes est stagnante et a même d'ailleurs légèrement baissé.

Le comité s'était penché sur les questions d'emploi et sur la manière dont les femmes, dans certains cas, ont des emplois plus précaires, ce qui n'est pas sans conséquences. Il s'était demandé si la parité salariale — valeur égale pour travail égal — était correctement réglemantée au palier provincial ou fédéral.

La garde d'enfants était un autre domaine de préoccupation. Vous savez peut-être que, selon un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada est parmi les derniers en ce qui concerne les services de garde d'enfants, le logement social et l'accès à l'aide juridique. Le comité avait noté la continuation de la discrimination contre les femmes autochtones, qu'il avait vertement stigmatisée. Si vous avez l'expérience des organismes des Nations Unies, vous savez que l'ONU est une organisation fortement politisée où l'on pèse ses mots. Or, le comité avait parlé de discrimination systémique contre les femmes autochtones du Canada, formulation en soi assez frappante. Il avait vivement invité le Canada à accélérer ses efforts et à prêter attention aux dispositions légales discriminatoires qui subsistent encore et à la jouissance égale des droits humains en éducation, en emploi et en bien-être physique et psychologique.

D'autres recommandations concernaient les immigrantes et les réfugiées et le fait que la nouvelle loi sur les réfugiés et les citoyens ne tenait pas pleinement compte des réalités des réfugiées et des immigrantes fondées sur le sexe. Le comité avait exprimé des préoccupations au sujet de l'assurance-emploi, notamment en ce qui concerne les règles d'admissibilité, en se demandant si les femmes peuvent avoir un accès valable à ce programme.

Il avait parlé de la coordination fédérale-provinciale-territoriale en en soulignant la faiblesse et avait dit que, même si le Canada est considéré comme un chef de file sur le plan des droits de la personne, la réalité est qu'il a tendance à signer des Conventions mais à ne pas en tenir compte de manière très sérieuse.

Le sénateur Murray est peut être au courant de ceci : il existe au Canada un comité de coordination officiel sur les droits humains. C'est un comité bureaucratique. Il est chargé de faire exactement ce travail au palier bureaucratique supérieur. Selon nos informations, il n'a pas tenu une seule réunion depuis huit ans. Ce n'est pas sérieux.

Je vous encourage à réfléchir à ces lacunes incroyables.

Finalement, en ce qui concerne les recommandations, le comité avait souligné, comme je l'ai dit plus tôt, qu'il y a à certains égards une absence de normes nationales au sujet de certains programmes que nous finançons ou ne finançons peut-être pas à l'échelle de tout le pays.

Il avait aussi invité le Canada à mieux collaborer avec ses partenaires de la société civile sur les questions de mise en œuvre et de conformité.

Voilà certaines des recommandations qu'il avait formulées.

We have embarked on a systematic campaign at both the community level and with various levels of government, including the federal-provincial-territorial ministers responsible for the status of women, and various prime ministers regarding questions of fulfillment of human rights obligations.

I note that in 2006, all federal party leaders during the federal election campaign submitted a public declaration to FAFIA articulating their commitment to take concrete and immediate action to advance women's human rights in Canada as per these UN recommendations. We felt that was a small success. However, subsequent to that time, little has happened and in some cases we feel there have been additional setbacks.

Senator Mitchell: One of the additional setbacks has been the cancelling of the national child care early childhood education program.

That program is relevant in this discussion in a couple of ways. First, it was a concrete initiative to address at least some of the problems that you discussed, but it was also a model of getting past the problem with the CST where we cannot target.

Can you comment on that early childhood education program as a model because it did have national standards, they were negotiated and it was directed funding?

Ms. Peckford: I note that the committee said, under the convention Canada has an obligation to expand affordable child care facilities under all governments and that it had an obligation to report with nation-wide figures on the demand, availability and affordability of child care in its next report.

In terms of women's participation in the labour force and in terms of their rates of poverty, child care remains an incredibly challenging area. We cannot expect women to participate reliably in the labour force from the early age of when their children are born if they are not able to feel confident that they have access to good child care that they can afford.

It is remarkable because when we participate in international forums, we see that other countries have the capacity to go beyond their own federal jurisdictional complexes, for lack of a better word. They understand that their citizens require certain things, which are fundamental to the advancement of equality and the enjoyment of one's rights and to feel like a participant in a larger societal project.

One thing the UN has been particularly good at, in which various organizations like mine have intervened, are in UN bodies while Canada is being reviewed under a UN convention. I note that Canada helped to pave the way for that participation. At one point, it was not as easy to make a non-governmental submission to a UN committee.

Nous avons entrepris une campagne systématique au niveau communautaire et avec les divers paliers de gouvernement, dont les ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux s'occupant du dossier de la condition féminine, et avec divers premiers ministres au sujet des questions de respect des obligations sur les droits humains.

Je note que, pendant la campagne électorale de 2006, tous les chefs de partis fédéraux ont adressé à l'AFAI une déclaration publique exprimant leur engagement de prendre des mesures concrètes et immédiates pour faire avancer les droits humains des femmes au Canada conformément à ces recommandations de l'ONU. Nous avons considéré cela comme un succès relatif. Depuis lors, toutefois, on a fait peu de choses et on a même dans certains cas reculé, à notre avis.

Le sénateur Mitchell : L'un des reculs additionnels a été l'abolition du programme national de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance.

Ce programme est directement pertinent à plusieurs égards dans le cadre de cette discussion. Premièrement, c'était une initiative concrète pour résoudre au moins certains des problèmes que vous avez soulevés, et c'était aussi une manière de surmonter le problème du TCPS que nous ne pouvons pas cibler.

Pouvez-vous nous donner votre avis sur ce programme d'éducation de la petite enfance qui aurait pu être un modèle puisqu'il avait des normes nationales qui avaient été négociées et qu'il s'agissait de crédits ciblés?

Mme Peckford : Je constate que le comité avait dit que le Canada avait l'obligation, au titre de la convention, d'étendre des services abordables de garde d'enfants sous tous les gouvernements et de fournir dans son rapport suivant des chiffres sur la demande, la disponibilité et le caractère abordable de ces services à l'échelle nationale.

Du point de vue de la participation des femmes à la population active et de leurs taux de pauvreté, la garde d'enfants reste une question incroyablement difficile. On ne peut pas s'attendre à ce que les femmes participent efficacement à la population active quand elles ont des enfants en bas âge si elles ne peuvent pas avoir l'assurance d'un accès à de bons services de garde abordables.

Quand nous participons à des conférences internationales, nous voyons souvent que d'autres pays réussissent à surmonter leurs propres complexes fédéraux, si je peux employer cette expression. Ils comprennent que leurs citoyens ont besoin de certaines choses qui sont fondamentales pour l'avancement et la jouissance des droits humains et pour avoir le sentiment de participer pleinement au projet social.

L'une des choses que l'ONU fait particulièrement bien et à laquelle des organisations comme la mienne ont participé est précisément son examen de la manière dont le Canada agit à l'égard des conventions internationales. Je constate que le Canada a ouvert la voie pour ce genre de participation. Autrefois, il n'était pas facile pour une organisation non-gouvernementale de s'adresser à un comité de l'ONU.

Canada led the way on that participation, rightly so, and we applaud Canada for doing so. However, what we see in the Canadian context is an unwillingness to come to terms with our own human rights obligations.

The UN often notes that they are dealing with countries around the world, many of whom are federations. Within the group of federations with which we deal, many countries have gotten over their wrangling, they have gotten over their jurisdictional quagmires and they have been able to figure out ways creatively and with vision and focus that allow federal resources — and in this case, we are talking federal resources for the most part — to be allocated and to reach communities that need them.

They are incredibly sympathetic towards Canada playing the jurisdictional card systematically. They think that we are a smart and wealthy nation, we have great minds and we should be able to go beyond this.

Senator Nancy Ruth: I want to ask about your desire to have more designations for transfers. The child care example is an exception rather than a rule. How do you reckon the federal government should do this in a way the provinces would tolerate?

Ms. Peckford: Can you repeat your question?

Senator Nancy Ruth: You want capital transfers to be designated to particular social programs. Provinces do not want this. How do you suggest that the federal government do it?

Ms. Peckford: I think, in some instances, when we look systematically at how women have fared in Canada and we look at the realities with which they deal on a daily basis, and we look at popular support for some of these programs, it actually transcends intergovernmental wrangling.

We do not advocate a bulldozing approach. We think that in some instances, the federal government can begin to demonstrate leadership with a couple of provinces. Inevitably, as has happened with other key social programs, other provinces may want to come on board.

We also think that Canada can intervene in a way that articulates its own obligations to all its citizens under UN conventions. I think in some ways, and some may believe we are naïve, I understand jurisdictional realities. I was born and raised in Newfoundland and Labrador. Therefore, I am not a central Canadian. I deeply understand what it means to be attached to a province, to feel a unique identity and that the province might have been hard done by in terms of the federation.

I understand all of that. However, women in Newfoundland and Labrador, regardless of their nationalism as it might pertain to the province, want to ensure that their families and communities have access to services and programs that they

Le Canada a ouvert la voie à ce chapitre et nous l'en félicitons. Par contre, nous constatons que, dans le contexte canadien, on ne respecte pas encore nos propres obligations touchant les droits humains.

L'ONU traite souvent avec bon nombre de pays constitués en fédération. À l'intérieur du groupe des fédérations, nous constatons que beaucoup de pays ont surmonté les chamailleries et ont réussi à laisser de côté les arcanes de la répartition des pouvoirs en trouvant des méthodes créatives et originales de permettre aux ressources fédérales — parce qu'il s'agit dans la plupart des cas de ressources fédérales dans ce domaine — d'être affectées dans l'intérêt concret des groupes qui en ont besoin.

L'ONU fait preuve d'une sympathie incroyable à l'égard du Canada quand il invoque systématiquement son argument de la répartition des pouvoirs. Elle pense que nous sommes un pays intelligent et prospère, avec de grands esprits, qui devrait être capable de surmonter cet obstacle.

Le sénateur Nancy Ruth : Je voudrais revenir sur votre désir de désignations accrues pour les transferts. L'exemple de la garde d'enfants est l'exception plutôt que la règle. D'après vous, comment devrait faire le gouvernement fédéral pour que ce soit toléré par les provinces?

Mme Peckford : Pouvez-vous répéter votre question?

Le sénateur Nancy Ruth : Vous voulez que les transferts soient attribués à des programmes sociaux particuliers, ce que ne veulent pas les provinces. Comment le gouvernement fédéral devrait-il s'y prendre pour y arriver?

Mme Peckford : Je pense que, dans certains cas, quand on examine systématiquement la situation des femmes au Canada et qu'on examine les réalités auxquelles elles sont confrontées quotidiennement, et qu'on voit le soutien populaire dont bénéficient certains de ces programmes, cela transcende en réalité les arguties intergouvernementales.

Nous ne recommandons pas la méthode du bulldozer. Nous pensons que, dans certains cas, le gouvernement fédéral peut commencer à faire preuve de leadership avec certaines provinces. Inévitablement, comme c'est arrivé avec d'autres programmes sociaux fondamentaux, d'autres provinces voudront suivre le mouvement.

Nous pensons aussi que le Canada peut intervenir en expliquant à tous ses citoyens ses propres obligations au titre des conventions de l'ONU. D'aucuns penseront que nous sommes peut-être naïves mais je pense que les gens comprennent d'une certaine manière les réalités intergouvernementales. Je suis née et j'ai été élevée à Terre-Neuve-et-Labrador et je ne suis donc pas une personne du centre du Canada. Je comprends parfaitement ce que ça veut dire qu'être attachée à une province, ressentir une identité particulière et penser que la province a eu la vie dure dans la fédération.

Je comprends tout ça mais les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador, quel que soit leur nationalisme à l'égard de la province, veulent avant tout que leurs familles et leurs collectivités aient accès aux services et programmes qu'elles méritent. Elles sont bien

deserve. They themselves are willing to get over what may be complicated attitudes around Canada or the federal government, to ensure that the resources we collectively own are well distributed.

I think the federal government has an obligation to demonstrate some vision here. I think it can call upon its international human rights obligations and it can point to domestic realities. When women in B.C. do not have any meaningful access to civil legal aid in dealing with family matters, I do not know how many people will object to some sort of collaborative arrangement in which we ensure women that access.

Therefore, I argue that it takes some courage, vision and a better understanding of what we owe each other. I think the human rights framework is one way to do that.

Senator Nancy Ruth: Have you had a chance to talk to those one or two provinces that could be a test sample of whether they would be willing to do that?

Ms. Peckford: No, not at this point: I will tell you what we have done. We might have test cased in a different way.

When these recommendations came out in 2003, one of the things we thought we should do immediately is establish dialogue, not only with the federal minister but with ministers responsible for the status of women across the country in the provinces and territories.

We told them that they were the lead ministers in their provinces and territories for the status of women. These recommendations are directly pertinent to their portfolios. We want to enter into a dialogue with them in order that they better and more systematically consider how we can fulfill these obligations.

We recognize these ministers are a set of junior players. We get the game. We understand that these ministers are not high-profile and that they themselves may be marginalized within their own cabinets and are carrying dual portfolios, but we felt it was appropriate that the conversation start there.

We began that discussion in Newfoundland and Labrador in 2004, and we continued it in Regina, Saskatchewan in 2005, at which point we were able to have a two-hour meeting with representatives from most provinces and territories. We had a discussion about many of these recommendations, about what the gaps were in terms of delivery within their own provinces and territories and what they might want to see from the government. There were territories and provinces in those discussions that were intensely interested in how we could better leverage our own federal resources.

Subsequent to that time, there has been a change in minister at the federal level who is less interested in being part of that dialogue. That situation has been challenging for us, but we continue to seek out those conversations.

prêtes à passer au-dessus des attitudes compliquées concernant le Canada ou le gouvernement fédéral si c'est pour s'assurer que les ressources que nous possédons collectivement sont bien distribuées.

Je pense que le gouvernement fédéral se doit de faire preuve d'un peu d'imagination à cet égard. Il peut invoquer ses obligations internationales touchant les droits humains et souligner les réalités intérieures. Quand les femmes de la Colombie-Britannique n'ont pas d'accès réel à l'aide juridique touchant le droit familial, je ne vois pas qui pourrait contester une sorte d'arrangement de collaboration leur permettant d'obtenir cet accès.

J'affirme donc qu'il faut du courage, une vision et une meilleure compréhension de ce que nous nous devons les uns aux autres. Je crois que le cadre des droits humains est une manière d'y arriver.

Le sénateur Nancy Ruth : Avez-vous eu la chance d'en parler à une ou deux provinces pour mettre cette idée à l'épreuve et voir comment elles réagiraient?

Mme Peckford : Non, pas encore. Je peux vous dire ce que nous avons fait. Nous avons peut-être mis cette idée à l'épreuve d'une autre manière.

Quand ces recommandations ont été publiées, en 2003, l'une des choses qu'il fallait faire immédiatement, à notre avis, c'était ouvrir un dialogue, pas seulement avec le ministre fédéral mais aussi avec les ministres responsables du dossier de la condition féminine dans les provinces et les territoires.

Nous leur avons dit qu'ils étaient les ministres responsables de la condition féminine dans leurs provinces et territoires. Ces recommandations devaient donc les toucher directement. Nous voulions engager un dialogue avec eux de façon à voir concrètement comment le Canada pourrait s'acquitter de ses obligations de manière plus systématique.

Nous savons que ces ministres sont de rang inférieur. Nous connaissons les règles. Nous savons que ce ne sont pas les plus importants et qu'ils peuvent eux aussi être marginalisés au sein de leur propre cabinet, sans compter qu'ils détiennent généralement un ou plusieurs autres portefeuilles en même temps, mais nous pensions qu'il était légitime d'entreprendre cette conversation.

Nous avons entrepris cette discussion avec Terre-Neuve-et-Labrador en 2004 et l'avons continuée à Regina, en Saskatchewan, en 2005 lorsque nous avons pu avoir une rencontre de deux heures avec des représentants de la plupart des provinces et territoires. Nous avons eu une discussion sur bon nombre de ces recommandations, sur les failles existant en matière de prestation de services dans leurs provinces et territoires et sur ce qu'ils pourraient attendre de leurs gouvernements respectifs. Certaines provinces et territoires ont témoigné un vif intérêt sur la manière dont nous pourrions tirer meilleur parti de nos propres ressources fédérales.

Il y a eu ensuite l'arrivée au palier fédéral d'un nouveau ministre qui s'intéresse moins à ce dialogue. La situation est donc difficile pour nous mais nous continuons à rechercher ces conversations.

You also may note that Canada will be reviewed again under this convention in two years. Canada's own report is due at the UN as we speak. The report will go back to the UN and explain either inaction or action. We said to ministers at all levels that we do not want to go back to the UN as a civil society organization and despair about what has not been done. Let us imagine a collaborative project that will allow for some movement, one we can take pride in. We can use this as an example for further future action.

To date, that project has not happened in the ways that we would like. We have seen particular provinces, certainly in terms of antipoverty, moving ahead on initiatives to meet some of the needs of low income families better. We applaud those efforts but organizations such as The National Council of Welfare, the Canadian Centre for Policy Alternatives and organizations further to the right and left have noted that on some of these larger social policy issues, the piecemeal approach in some cases is inefficient, and in others ineffective. It does not allow us to harness the creativity that we have as a nation. I am pleased Newfoundland has adopted an anti-poverty strategy. Why would we keep it in Newfoundland? Why not think creatively about how other provinces could adapt those strategies to their particular needs and have the federal government play an active role ensuring provinces have the resources and capacities to meet their objectives.

Senator Ringette: Thank you for your knowledge of these issues and their effect on women, children and generally people living in poverty. I can sense a lot of depth to that knowledge. You have put in a lot of energy and it shows. I sincerely appreciate that.

I also can appreciate your request to have national standards and provincial accountability. In the last year or two, we asked the Auditor General to ensure provincial accountability regarding federal funds that were transferred. Her response was that provincial colleagues do the auditing and we should refer to them when seeking provincial accountability, and never mind national standards. I look at the issues of child care, cuts to the programs for literacy, status of women and the Court Challenges Program. This was in the past 18 months. In the last two months the shift for social transfers will be on an equal per capita basis. That shift will be the biggest crunch or setback this country has ever seen.

I look at your example of women's shelters. When transfers are made on a per capita basis there will not be more than one shelter in Nunavik. There must be a Canadian conscience somewhere. It seems that we are in this one-track, no-return mind frame. We are only setting the stage for elections. Elections are based on numbers and they need the numbers. I am not targeting the current government particularly. I am looking at the political landscape. Social transfers on a per capita basis are absolutely

Vous pouvez également noter que le Canada fera l'objet d'un autre examen au titre de cette convention dans deux ans. Le Canada doit adresser un rapport à l'ONU en ce moment même. Il devra y expliquer son inaction ou son action. Nous avons dit à tous les ministres que nous ne voulons pas retourner devant l'ONU comme organisation de la société civile obligée d'exprimer sa déception à l'égard de ce qui n'a pas été fait. Imaginons un projet en collaboration permettant d'avancer et dont nous pourrions être fières. Cela pourrait devenir un exemple pour l'action future.

Jusqu'à présent, le projet ne s'est pas réalisé comme nous l'aurions souhaité. Nous avons vu certaines provinces, au moins en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, prendre des initiatives pour mieux répondre aux besoins des familles à faibles revenus. Nous applaudissons ces efforts mais des organisations comme le Conseil national du bien-être social, le Centre canadien d'options politiques ou d'autres organisations plus à droite ou à gauche ont souligné que l'approche à la pièce de certaines de ces questions sociales de vaste portée est dans certains cas inefficace et, dans d'autres, inefficace. Elle ne nous permet pas de mobiliser la créativité que nous avons comme nation. Je suis heureuse que Terre-Neuve ait adopté une stratégie anti-pauvreté mais pourquoi la cantonner à Terre-Neuve? Pourquoi ne pas réfléchir de manière créative à la manière dont les autres provinces pourraient adapter ces stratégies à leurs propres besoins, avec un gouvernement fédéral jouant un rôle actif pour que les provinces aient les ressources et capacités requises pour atteindre leurs objectifs?

Le sénateur Ringette : Je vous remercie de nous faire profiter de votre connaissance de cette problématique et de son effet sur les femmes, les enfants et, généralement, les gens vivant dans la pauvreté. Je peux voir que vous avez une connaissance approfondie du dossier. Vous y consacrez beaucoup d'énergie, ça se voit, et je l'apprécie beaucoup.

Je comprends aussi que vous réclamiez des normes nationales et une reddition de comptes provinciale. Depuis un an ou deux, nous demandons à la vérificatrice générale d'assurer une reddition de comptes provinciale au sujet des fonds transférés. Sa réponse est que ce sont ses homologues des provinces qui font ces vérifications et que c'est à eux que nous devrions nous adresser pour obtenir des comptes, et tant pis pour les normes nationales. Je vois ce qui s'est passé pour la garde d'enfants, la réduction des budgets d'alphabétisation, la condition féminine et le Programme de contestation judiciaire. Et tout ça en 18 mois. Au cours des deux derniers mois, on a décidé de changer les transferts sociaux sur une base d'égalité par habitant. Ce changement représentera le plus grand recul que notre pays aura jamais vu.

Je vois la situation des centres d'aide pour les femmes. Quand les transferts seront effectués sur une base d'égalité par habitant, on n'en créera jamais un deuxième au Nunavik. Il faut qu'il y ait une conscience canadienne quelque part. J'ai l'impression qu'on est dans une sorte de mode de pensée obtus sans espoir de retour. Tout ce qui compte, ce sont les élections. Les élections, c'est une question de chiffres et il leur faut des chiffres. Je n'accuse pas particulièrement le gouvernement actuel. Je survole tout le

not acceptable. Has your group looked into the devastating consequences this shift will have?

Ms. Peckford: We did a federal budget analysis after this particular budget in part because we were intensely interested in the questions around transfers. Many of our members, as did we in our budget response posted on our website, signalled our concern around the switch to per capita transfers. We work a lot with rural and remote women and they thought, "Oh no, what will this end up looking like for us." We are concerned about the implication for particular provinces for services, as reported in our current budget report.

Senator Ringuette: Can you provide a copy of that report?

Ms. Peckford: Yes, I will be happy to. That analysis exists in both languages. I will be happy to provide it. It is less focussed on the general question of transfers.

The Chairman: If you can provide it to the clerk, then we will see that it is circulated. If there are any documents that are not in both official languages, we can ensure they are available in both official languages before we circulate it to our members.

Ms. Peckford: Because we work so actively with our Quebec organizations, we tend to translate almost everything. In some cases it is generated in French and translated to English.

Senator Di Nino: Thank you and good morning. Let me first of all understand your organization. Are you a not-for-profit organization? Are you an NGO?

Ms. Peckford: We are a civil society organization founded in 1999, four years after Canada signed the Beijing Declaration and Platform for Action. This was yet another international exercise in which countries came together from around the world to consider their equality obligations to women. Out of the 1995 World Conference on Women, came a federal plan for gender equality. The reason for FAFIA's existence is that organizations who have been active participants in the Beijing process from a civil society point of view, and whose participation had been facilitated in large part by the federal government, grew increasingly frustrated with a gap between what the federal government said it would do as part of this international exercise and what was actually happening. It was a period of some difficulty in Canada. There was a great emphasis on cutting the deficit. As a consequence, many of the fiscal arrangements that historically had benefited women including the Canada Assistance Plan, amongst others, were eliminated. Consequently this organization was born. We are an alliance of women's and human rights organizations. We keep one eye on international developments and one ear to the ground. We are looking at international human rights and how they are applied here. What does it mean for Canada to be part of a global community? What does it mean for women?

paysage politique. Des transferts sociaux égaux par habitant sont absolument inacceptables. Votre groupe s'est-il penché sur les conséquences catastrophiques de ce changement?

Mme Peckford : Nous avons procédé à l'analyse du dernier budget fédéral parce que cette question des transferts nous préoccupait énormément. Bon nombre de nos membres, comme nous l'avons fait nous-mêmes sur notre site web en réponse au budget, ont exprimé notre préoccupation à l'égard du passage à des transferts par habitant. Nous travaillons beaucoup avec des femmes de régions rurales et isolées qui sont très inquiètes de ce que cela signifiera pour elles. Nous nous demandons avec inquiétude quelles seront les conséquences pour certaines provinces, comme nous l'avons dit dans notre rapport sur le budget.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous donner un exemplaire de ce rapport?

Mme Peckford : Avec grand plaisir. Cette analyse existe dans les deux langues. Je serai très heureuse de vous la remettre. Elle est moins axée sur la question générale des transferts.

Le président : Veuillez l'adresser à la greffière du comité, qui en assurera la distribution. Si vous avez des documents qui ne sont pas dans les deux langues officielles, nous pouvons veiller à ce qu'ils soient traduits avant de les distribuer.

Mme Peckford : Comme nous travaillons beaucoup avec nos organisations du Québec, nous avons tendance à faire presque tout traduire. Dans certains cas, les documents sont produits en français puis traduits en anglais.

Le sénateur Di Nino : Merci beaucoup et bienvenue. Permettez-moi d'abord de comprendre votre organisation. Est-ce un organisme à but non lucratif? Êtes-vous une ONG?

Mme Peckford : Nous sommes une organisation de la société civile fondée en 1999, soit quatre ans après que le Canada ait signé la déclaration de Beijing et le Programme d'action. Il s'agissait là encore d'un exercice international au cours duquel des pays du monde entier se sont penchés sur leurs obligations concernant l'égalité des femmes. La conférence mondiale de 1995 sur les femmes a débouché sur un plan fédéral en matière d'égalité. La raison pour laquelle l'AFAI a été créée est que les organismes qui avaient participé activement au processus de Beijing du point de vue de la société civile et dont la participation avait été en grande mesure facilitée par le gouvernement fédéral ont ressenti de plus en plus vivement l'écart entre ce que le gouvernement fédéral avait dit qu'il ferait dans le cadre de cet exercice international et ce qu'il a fait réellement. Ce fut une période assez difficile au Canada. On accordait alors la priorité à la réduction du déficit. De ce fait, bon nombre des arrangements fiscaux qui avaient historiquement été utiles pour les femmes, comme le Régime d'assistance publique du Canada, ont été abrogés. C'est de ce constat qu'est née notre organisation. Nous sommes une alliance d'organisations de femmes et de droits de la personne. Nous surveillons les développements internationaux et ce qui se passe sur le terrain. Nous voyons comment les droits humains internationaux sont appliqués ici. Que signifie pour le Canada le fait de faire partie d'une communauté mondiale? Qu'est-ce que ça signifie pour les femmes?

Senator Di Nino: You referred to the 1995 Beijing conference and also the UN report. What was the name of that UN report?

Ms. Peckford: The report dated January 2003 issued 23 recommendations. Canada was reviewed for its performance under that key human rights treaty for women. Any time Canada signs an international treaty it is subject to periodic reviews and, in this case, it was the Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women. That was a treaty for which we were being reviewed under the UN body.

Senator Di Nino: You said that we did not fair so well in this review.

Ms. Peckford: No, we did not, especially given that we were enjoying tremendous federal surpluses at that time in 2003. We had had many years — nearly 25 of them — to take more seriously what the obligations of the conventions suggested was necessary in Canada, so, no, we did not do so well.

Senator Di Nino: Your frustration has been growing for many years. Is that right?

Ms. Peckford: Some might call it frustration. I represent a range of organizations, both large and small, all of which are deeply committed to Canada being the human rights actor that it wants to be — and that it sometimes is, internationally.

On the domestic front, much more needs to be done. If Canada wants to remain credible as a human rights actor, it is incumbent upon us to ensure that Canadians here at home have the same access to human rights that Canada, as a government, wants other countries to have.

Senator Di Nino: One thing I wanted to put on the record is that my two colleagues were specific about their criticism of the last 18 months of the present government. I understand you to say that as far as you are concerned, the failures, problems, disappointments and frustrations have been going on for years — certainly a lot longer than the last year or so.

Ms. Peckford: Absolutely: We have been deeply concerned for over a decade. We think particular measures over the last 18 months have not been helpful. In fact, we could argue vociferously that they will be detrimental. When we compromise the access of low-income people to the courts, I do not think we are doing ourselves a favour as a nation that prides itself on its human rights record.

Senator Di Nino: That remains to be seen; but I wanted to put on the record that your organization came out of the fact that at the 1995 Beijing conference, we made some commitments. You said in 1999 that this is enough, we will fight this.

Ms. Peckford: Absolutely: we do not believe that any government since Canada signed the convention in 1981 has done enough to take its obligation seriously. We have not emerged as some body over the last 18 months to respond to a

Le sénateur Di Nino : Vous avez parlé de la conférence de Beijing de 1995 et du rapport de l'ONU. Quel était le titre de ce rapport?

Mme Peckford : Le rapport de janvier 2003 contenait 23 recommandations touchant les résultats obtenus par le Canada au sujet de ce traité sur les droits humains fondamental pour les femmes. Chaque fois que le Canada signe un traité international, une évaluation est effectuée à intervalles réguliers, comme cela a été le cas avec cette Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. C'était un traité au sujet duquel nous avons fait l'objet d'une évaluation par l'organisme pertinent de l'ONU.

Le sénateur Di Nino : Vous dites que nous n'avons pas eu une très bonne note dans ce contexte.

Mme Peckford : Non, nous n'avons pas eu une bonne note, d'autant plus qu'il y avait eu des excédents budgétaires fédéraux considérables à cette époque, en 2003. Nous avons eu de nombreuses années — près de 25 — pour prendre au sérieux les obligations qui nous incombaient mais nous n'avons pas très bien fait à cet égard.

Le sénateur Di Nino : Votre déception augmente chaque année, n'est-ce pas?

Mme Peckford : On peut dire aussi que c'est de la frustration. Je représente un large éventail d'organisations, petites et grandes, qui sont toutes profondément déterminées à ce que le Canada soit en matière de droits humains l'acteur qu'il dit vouloir être — et qu'il est parfois, sur le plan international.

Sur le plan intérieur, il y a plus à faire. Si le Canada veut rester crédible comme acteur des droits humains, il nous incombe à tous et toutes de veiller à ce que les Canadiens bénéficient du même accès aux droits humains que le Canada attend, comme gouvernement, des autres pays.

Le sénateur Di Nino : Je voudrais souligner officiellement la critique de mes deux collègues au sujet des 18 derniers mois du gouvernement actuel. Si je vous comprends bien, les échecs, problèmes, déceptions et frustrations que vous avez évoqués durent depuis des années — depuis bien plus longtemps en tout cas que depuis une douzaine de mois.

Mme Peckford : Absolument. La situation nous préoccupe depuis plus d'une décennie mais nous pensons que les mesures prises au cours des 18 derniers mois n'ont rien amélioré. En fait, nous affirmons avec force qu'elles ont été néfastes. Quand on met en danger l'accès aux tribunaux des personnes à revenus modiques, je ne pense pas qu'on ait la moindre raison d'être fiers de ce qui en résultera sur le plan des droits humains.

Le sénateur Di Nino : Ça reste à voir mais je tiens à souligner que votre organisation est née du fait que nous avons pris certains engagements à la conférence de Beijing en 1995. Vous avez dit en 1999 que ça ne suffisait pas et que vous alliez vous battre.

Mme Peckford : Absolument. Nous pensons qu'aucun gouvernement n'a fait assez, depuis la signature de la convention en 1981, pour montrer qu'il prenait ses obligations au sérieux. Notre organisation n'est pas apparue d'un seul

particular government. We recognize that governments come and go. Women's organizations in this country have worked with a myriad of governments at many levels for many years. We issued harsh critiques of previous governments, and we will continue to issue harsh critiques where they are to be issued.

Senator Di Nino: As I think you should: I agree with that.

Ms. Peckford: Believe me, we have. If you look at our website, you will see a series of submissions that were made between 1999 and 2006 that really tell the tale. This is not a partisan exercise, but the reality is that we need to tell it like it is. We need to tell it like our member groups on the ground, who work directly with women, see it. No government has been perfect, but when actions are taken that are problematic, they must be named.

I will put this on the record — and this is a little bit courageous for me to say: Governments want people to believe that we are being partisan. It is in their interest to say, oh, that is only an organization that is uncomfortable with this particular party in power. They want that. They want us to appear as if we are out to get a particular party or a particular leader.

Our record, I assure you, suggests that is not how we function. We use international human rights norms as a standard. We are looking to how Canada can be the best it can be, given the resources, needs and realities of the country. We intervene reliably, regardless of party.

However, lots of people out there would like to portray us as a particular entity that wants to ensure that a political party never enjoys political power in Canada. That is simply not how we function.

Senator Di Nino: That was the purpose of my question. I think you have put it on the record very well, so good for you.

Let me ask a couple of specific questions.

The Chairman: We are running out of time and we have one more questioner. Can you ask them quickly?

Senator Di Nino: Let me ask one question then, Mr. Chairman.

Under the recent budget, the CST has been earmarked 25 per cent for education and 75 per cent for social spending. You would like to see a further breakdown of that 75 per cent, I guess.

Ms. Peckford: That is correct.

Senator Di Nino: Are you talking about being specific — so much for this, so much for that? Maybe you can explain further.

coup au cours des 18 derniers mois pour répondre à un gouvernement particulier. Nous savons que les gouvernements changent, et les organisations de femmes ont travaillé avec une foule de gouvernements différents à de nombreux niveaux pendant de nombreuses années. Nous avons vertement critiqué les gouvernements précédents et nous continuerons à critiquer vertement tout gouvernement qui méritera de l'être.

Le sénateur Di Nino : Ce qui est parfaitement légitime. Je suis d'accord avec vous là-dessus.

Mme Peckford : Croyez-moi, nous n'hésitons pas à le faire. Si vous consultez notre site web, vous verrez toute une série de comparutions que nous avons faites entre 1999 et 2006 qui le confirmeront. Il ne s'agit pas ici de sectarisme politique mais simplement de la nécessité de dire les choses telles qu'elles sont. Nous devons dire les choses telles que les voient les organismes que nous représentons et qui travaillent directement avec les femmes. Aucun gouvernement n'est parfait mais, quand des mesures problématiques sont prises, nous devons les dénoncer.

Je peux vous dire ceci — et il me faut un certain courage pour le dire : les gouvernements voudraient que les gens croient que nous sommes sectaires. Il est dans leur intérêt d'affirmer que nous sommes une organisation qui n'a de problèmes qu'avec le parti au pouvoir. C'est ce qu'ils veulent. Ils veulent donner l'impression que nous nous opposons à un parti donné ou à un premier ministre donné.

Je peux cependant vous garantir que ce n'est pas le cas et nous l'avons prouvé. Notre but est de juger ce que nous faisons par rapport aux normes internationales sur les droits humains. Nous nous demandons comment le Canada pourrait faire le mieux possible, considérant ses ressources, ses besoins et ses réalités. Nos interventions sont fondées sur ça, quel que soit le parti au pouvoir.

Il n'en reste pas moins que beaucoup de gens aimeraient donner l'impression que nous sommes une organisation qui voudrait qu'un certain parti ne soit jamais au pouvoir. Ce n'est absolument pas le cas.

Le sénateur Di Nino : C'était là où je voulais en venir. Je pense que vous avez fort bien exprimé ce que j'attendais et je vous en félicite.

Permettez-moi de poser maintenant quelques questions plus particulières.

Le président : Pouvez-vous être bref car nous allons bientôt manquer de temps et j'ai un autre nom sur ma liste?

Le sénateur Di Nino : Je poserai donc une seule question, monsieur le président.

Avant le dernier budget, le TCPS était réparti de la manière suivante : 25 p. 100 pour l'éducation et 75 p. 100 pour les services sociaux. Si je comprends bien, vous voulez une répartition plus poussée de la deuxième partie, de 75 p. 100?

Mme Peckford : C'est bien ça.

Le sénateur Di Nino : Vous voulez donc tant pour ceci, tant pour cela? Pourriez-vous être plus précise?

Ms. Peckford: I would be happy to. Particular programs have been chronically underfunded in Canada. As a nation, we need to look at what those programs are. What is the degree to which that program may be available in one part of the country but not the other? I think it is the responsibility of the federal government, when they decide to allocate significant amounts of money to this particular federal transfer mechanism, to see where that money can best go, given what we know about how people access or do not access those programs across the country. The government can do that within a human rights framework.

Something like legal aid is basic. The fact that lots of women in this country currently do not have any meaningful access to legal aid for family and civil law is mind-boggling. I think that the federal government could say collaboratively, in good spirit, to provinces, we recognize this is a gap: It has been noted internationally, domestically, regionally and locally, and we are using this opportunity for the next couple of years to take this amount of money from the CST for this purpose.

Senator Di Nino: You understand that the provincial governments guard jealously their authority under the Constitution of this country. It must be something both levels of government agree on. The federal government, regardless of which party is in power, cannot unilaterally impose its will on the responsibilities of the provinces.

Ms. Peckford: I think that argument is shallow. I think we can go beyond jealousy, as a nation. We can think more strategically and creatively about how we meet the needs of the Canadian population. When good leadership is shown — as it has been on things such as healthcare, child care and the extension of employment insurance to maternity and parental leave, which all provinces eventually signed on to — action is taken.

Governments will do what they will do.

Senator Di Nino: It is a collaborative action. It cannot be unilateral.

Ms. Peckford: There are ways to earmark the CST that could be collaborative. You begin dialogues well before you put it in the budget. You do not surprise people.

Senator Di Nino: We have no disagreements on that.

Senator Murray: All I can do is make a few comments. If you do not have time to reply now, feel free to send us a written note.

I am still trying to get my mind around your written brief. A lot there needs to be discussed and I will come to that in a minute. I also intend to read the transcript of your remarks today because you packed a lot of stuff in there that I want to think about some more.

Mme Peckford : Avec plaisir. Certains programmes sont chroniquement sous-financés au Canada et nous devons donc collectivement nous demander lesquels. Quels programmes sont disponibles dans une région du pays mais pas dans une autre? Je pense qu'il appartient au gouvernement fédéral, quand il décide d'affecter des sommes importantes à ce mécanisme de transfert, de déterminer dans quels secteurs il est préférable de dépenser plus en tenant compte des différences d'accès aux différents programmes dans l'ensemble du pays. Le gouvernement pourrait faire cela en fonction d'un cadre des droits humains.

Par exemple, l'aide juridique est fondamentale. Le fait que beaucoup de femmes n'aient pas sérieusement accès aujourd'hui à l'aide juridique pour les questions de droit familial et de droit civil est effarant. Je crois que le gouvernement fédéral pourrait dire aux provinces, dans un esprit de collaboration, que cette carence a été constatée au palier international, national, régional et local et qu'il va donc consacrer une partie du TCPS pendant quelques années au redressement de cette situation.

Le sénateur Di Nino : Vous savez cependant que les gouvernements provinciaux sont très jaloux de leurs pouvoirs constitutionnels. Il faudrait donc que les deux paliers de gouvernement parviennent à une entente. Le gouvernement fédéral, quel que soit le parti au pouvoir, ne peut imposer unilatéralement sa volonté dans les secteurs relevant de la compétence des provinces.

Mme Peckford : Je trouve cet argument superficiel. Je pense que nous devrions être capables, en tant que nation, de passer au-delà de la jalousie. Nous devrions réfléchir de manière plus stratégique et plus créative à ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins des Canadiens. Quand un gouvernement fait preuve de leadership — comme on l'a vu dans les secteurs de la santé, des garderies d'enfants et de l'extension de l'assurance-emploi au congé de maternité et parental, programmes auxquels toutes les provinces ont finalement adhéré — des choses concrètes peuvent se faire.

Les gouvernements feront ce qu'ils doivent faire.

Le sénateur Di Nino : Ça doit se faire en collaboration. Ça ne peut pas être unilatéral.

Mme Peckford : Il y a des méthodes pour affecter le TCPS en collaboration. Il faut d'abord établir un dialogue avant d'annoncer les mesures dans le budget. Il ne faut pas prendre les gens par surprise.

Le sénateur Di Nino : Je suis parfaitement d'accord avec vous.

Le sénateur Murray : Je n'aurais pas le temps de faire plus que quelques commentaires. Si vous n'avez pas le temps de répondre aujourd'hui, n'hésitez pas à le faire par écrit.

Je m'interroge au sujet de votre mémoire. Il y a là des choses dont il faudrait discuter, et j'y reviendrai dans une minute. J'ai aussi l'intention de lire attentivement le texte de votre déclaration liminaire qui contenait beaucoup de choses auxquelles je veux prendre le temps de réfléchir.

On block funding, as you know the Canada Assistance Plan was set apart and left alone in 1977 when the government put health, hospitals and post-secondary education into a block transfer. That worked reasonably well for a while — including the tax points, which were equalized, with an additional cash payment that amounted to \$1.5 billion the last time I looked. That approach is gone by the boards — or at any rate, is at risk and needs to be revisited, as you know.

Then, in 1995, the government eliminated the Canada Assistance Plan. That idea had been around for a while. They lumped it into the Canada Health and Social Transfer. Now the various components are separated out. We have a Canada Health Transfer, and I hope the next step will be a separate transfer for post-secondary education, although it is not within the federal government's power — I suppose it is, but it would need to be collaborative, as Senator Di Nino says. There is not unanimity among the provinces as to whether there should be a separate post-secondary transfer.

This brings me to the brief and the question of asymmetry in our system. I am amazed by how baldly this brief sets it out. You say that you are in favour of asymmetry where Quebec is concerned, but you seem to buy into a myth that is prevalent in Quebec, which is that everything outside of Quebec is one big monolith.

You know that in terms of social conditions that is not the case. You need only to look at those provinces that have a disproportionate number of Aboriginals, Aboriginals off-reserve, or old people, or those provinces with the problems of integration of immigrants and English as a second language. If you make the tour of provinces and ask premiers what the social needs are of their provinces, you will find that the top three will vary considerably from one to the other, which speaks to a need for asymmetry in federal programs.

My friend Senator Mitchell spoke about the child care agreements negotiated by the previous government. He claimed more for them in terms of "national standards" than actually exist. If you want that kind of national social program, I support it all the way, because one thing I noticed in those child care agreements — and I read all of them — is that there is much asymmetry. There is room for a great deal of asymmetry on the part of the different provinces that signed the agreements.

Finally, with regard to earmarking, they have earmarked in this budget but you and I and everybody else knows that until they have some collaborative arrangement, the earmarking means precisely nothing. Block funding is block funding and that is it. It is almost unconditional.

On the question of the social union, you are familiar with the Social Union Framework Agreement signed by Prime Minister Chrétien and nine of the provinces way back in the early part of this century. What do you think about that? What the present government plans seems to be almost identical to what was signed

Au sujet des transferts affectés, vous savez que le Régime d'assistance publique du Canada a été mis à part en 1977 lorsque le gouvernement a décidé d'inclure la santé, les hôpitaux et l'enseignement supérieur dans un transfert global. Cette méthode a raisonnablement bien marché pendant un certain temps — avec des points fiscaux qui ont été égalisés et un paiement en espèces additionnel qui s'élevait à 1,5 milliard de dollars de la dernière fois que j'ai vérifié. Cette approche a maintenant été abandonnée — ou risque à tout le moins d'être revue, et devrait l'être, comme vous le savez.

Puis, en 1995, le gouvernement a aboli le Régime d'assistance publique du Canada, idée qu'il ruminait depuis un certain temps. Les fonds ont été intégrés au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Aujourd'hui, les divers éléments sont séparés. Nous avons un Transfert canadien en matière de santé et j'espère que l'étape suivante sera d'instaurer un Transfert séparé pour l'enseignement supérieur, bien que cela ne relève pas uniquement du pouvoir fédéral — je suppose que si mais il faudrait qu'il y ait collaboration, comme le disait le sénateur Di Nino. Il n'y a pas d'unanimité entre les provinces sur la création d'un transfert distinct pour l'enseignement supérieur.

Ceci m'amène à votre mémoire et à la question de l'asymétrie de notre système. Je suis absolument effaré par votre argumentation. Vous dites être en faveur de l'asymétrie en ce qui concerne le Québec mais vous semblez avoir gobé un mythe largement répandu au Québec, c'est-à-dire que tout ce qu'il y a à l'extérieur du Québec est un gros monolithe.

Or, vous savez fort bien que ce n'est pas le cas en ce qui concerne les conditions sociales. Il suffit de voir la situation des provinces qui ont un nombre disproportionné d'autochtones, d'autochtones vivant en dehors des réserves, ou de personnes âgées, ou celle des provinces ayant des problèmes d'intégration des immigrants et d'anglais seconde langue. Si vous faites une tournée des provinces et demandez aux divers premiers ministres quels sont leurs besoins sociaux prioritaires, vous obtiendrez des réponses très variables, ce qui témoigne du besoin d'asymétrie dans les programmes fédéraux.

Mon ami le sénateur Mitchell parlait des ententes négociées par le gouvernement précédent sur les garderies d'enfants et évoquait à ce sujet des « normes nationales » qui sont plus mythiques que réelles. Si vous voulez ce genre de programme social national, je suis bien d'accord car l'une des choses que j'ai constatées dans ces accords sur les garderies d'enfants — je les ai tous lus — c'est bien leur asymétrie. Il y avait beaucoup d'asymétrie dans les ententes signées par les différentes provinces.

Finalement, en ce qui concerne les fonds réservés à certains programmes, on en trouve dans le dernier budget mais vous et moi savons comme tout le monde que cela ne signifie rien tant qu'il n'y a pas de collaboration. Le financement global, c'est le financement global et c'est tout. C'est quasiment inconditionnel.

En ce qui concerne l'union sociale, vous connaissez bien sûr l'Entente-cadre sur l'union sociale signée par le premier ministre Chrétien et neuf provinces au début du siècle. Qu'en pensez-vous? Ce qu'envisage le gouvernement actuel semble quasiment identique à ce qui avait été signé alors. De fait, la sous-ministre

back then. In fact, the assistant deputy minister of finance was sitting a couple of weeks ago where you are sitting now and she said it is the same thing. The present government may want to legislate it. It says: New cost shared programs in areas of provincial responsibility have the consent of the majority of provinces to proceed — that is one of the elements in both the Chrétien government's agreement and what the present government is proposing — and provinces and territories have the right to opt out of cost-shared federal programs with compensation if they offer similar programs with comparable accountability structures. I want your views on that proposal sooner or later.

This will be my final comment. I said that your brief favours a great deal of asymmetry for Quebec but none for anybody else. I am all for asymmetry, but it must be available to others. You say: For women living in the provinces outside of Quebec, a federal leadership role on social programs and services remains essential, that is, women's programs. That is one aspect. However, in general, the federal government can and should have a different relationship with Quebec than with other provincial governments — yes, depending upon what that means. Then you say that the federal government should reattach designations to the transfers to make it clear what the money is for, as well as requiring that provinces and territories outside of Quebec ensure that social programs meet established standards of quality and adequacy.

I was once part of a proposed constitutional amendment that did not go nearly that far and we were pilloried by some of the people you represent here today. I am not bitter about that. At least, when it had a proper realistic government, Newfoundland and Labrador was onside with all that. Those are personal comments.

I am serious about your brief and your presentation. I want to read it more carefully than I have done and take more time with it. If you have time to comment on any of my points, please do. If not, write me.

The Chairman: We have gone five minutes over your time. I do not want you to miss your flight. You determine how much time you can put into this.

Ms. Peckford: Times change, people change and understandings change. We have come to a place in terms of our collaboration with our Quebec partners where we recognize the specificity of Quebec and its historic role in the federation. We are not advocating a homogenous approach to the other provinces and territories. We are saying that the way in which we understand Quebec within the federation must be different, and that is appropriate at this juncture.

Given where I come from and given my experience within Canada, I am familiar with the fact that we need to customize: to think strategically about where people are living and what their

adjointe des Finances qui était assise à votre place il y a quelques semaines disait que c'est la même chose. Le gouvernement actuel voudra peut-être l'entériner dans une loi. Selon lui, les nouveaux programmes à coûts partagés dans les secteurs de compétence provinciale seront approuvés par la majorité des provinces — c'est l'un des éléments de l'entente du gouvernement Chrétien et de ce que propose le gouvernement actuel — et les provinces et territoires auront le droit de s'en retirer avec compensation s'ils offrent des programmes similaires avec des mécanismes comparables de reddition de comptes. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette proposition.

Voici ma dernière remarque. J'ai dit que vous recommandez dans votre mémoire beaucoup d'asymétrie pour le Québec mais aucune pour les autres provinces. Je n'ai rien contre l'asymétrie à condition que ce soit la même chose pour tout le monde. Vous dites que le gouvernement fédéral doit encore exercer un leadership essentiel en matière de programmes et services sociaux pour les femmes des provinces autres que le Québec. C'est une manière de voir les choses. Toutefois, en général, le gouvernement fédéral peut et doit avoir avec le Québec une relation différente de celle qu'il a avec les autres provinces — à condition qu'on sache ce que ça signifie. Vous dites ensuite que le gouvernement fédéral devrait à nouveau désigner les transferts pour indiquer clairement à quoi sert l'argent transféré, et aussi exiger des provinces et territoires sauf le Québec qu'ils mettent en œuvre des programmes sociaux répondant à des normes établies de qualité et de caractère adéquat.

Je me suis occupé dans le passé d'un projet d'amendement constitutionnel qui n'allait certainement pas aussi loin mais notre gouvernement a alors été cloué au pilori par certaines des personnes que vous représentez aujourd'hui. Je n'en ressens aucune amertume. Au moins, quand elle avait un gouvernement réaliste, Terre-Neuve-et-Labrador était de notre côté à ce sujet. C'était une remarque personnelle.

Je prends votre mémoire et votre témoignage au sérieux. J'ai l'intention de les examiner attentivement. Si vous avez le temps de répondre maintenant à ce que j'ai dit, j'en serais très heureux mais, sinon, vous pouvez me répondre par écrit.

Le président : Nous avons déjà dépassé de cinq minutes l'heure limite que vous aviez fixée. Je ne voudrais pas vous faire rater votre avion. À vous de voir si vous avez le temps de répondre.

Mme Peckford : Les temps changent, les gens changent et les opinions changent. Nous sommes arrivées à un point, sur le plan de notre collaboration avec nos partenaires du Québec, où nous reconnaissons la spécificité du Québec et son rôle historique dans la fédération. Nous ne recommandons pas une approche homogène pour les autres provinces et territoires. Nous disons que la manière dont nous comprenons le Québec au sein de la fédération doit être différente et que c'est légitime à cette étape.

Étant donné mes antécédents et mon expérience au sein du Canada, je sais bien qu'il faut des programmes adaptés : penser stratégiquement en fonction des besoins des gens là où ils vivent.

needs are. We are highly supportive of a federal role in those other provinces and territories in ways that would be the most useful for the citizens in those provinces and territories, point blank.

We have taken pains over the last decade to be much clearer about Quebec and how Quebec sees itself and how, frankly, women's organizations have fared within Quebec. They have done a lot better on key indicators. We understand that within the societal project of Quebec, gains have been made that have not been made outside of that province, and that our Quebec sisters, as do we, want to ensure that Canada more or less achieves a level playing field for women.

I should leave it there. I will be more than happy to have a longer conversation. These times are complicated. The times have always been complicated. We are happy to have been invited to be part of the conversation today.

Senator Murray: It has been great to have you. Thank you.

The Chairman: Thank you for your participation in the committee. If we have further questions, would be it be acceptable if we sent those questions to you?

Ms. Peckford: We would welcome them and we will make sure that we send the information to you that I said we would.

The Chairman: We appreciate the work you do in the Canadian Feminist Alliance for International Action. We wish you well.

Honourable senators, that discussion was interesting and I am sure we will continue with another interesting discussion with Armine Yalnizyan, Director of Research with the Community Social Planning Council of Toronto and research associate with the Canadian Centre for Policy Alternatives.

The Community Social Planning Council of Toronto is a non-profit agency engaged in research, policy analysis, community development and capacity-building work.

Ms. Yalnizyan has published a report entitled *The Rich and the Rest of Us*, which examines the nature of the gap between the rich and the poor in Canada.

We will proceed with your presentation, which will be followed by questions and answers.

Armine Yalnizyan, Director of Research, Community Social Planning Council of Toronto: Thank you. It is a true pleasure to be here personally speaking, and a privilege organizationally.

I want to provide background on the two organizations that I represent. I am the Director of Research at the Community Social Planning Council of Toronto, and we have been funded primarily for the last 50 years by the United Way and the City of Toronto. We pick up fee-for-service for projects we undertake with various groups.

Nous sommes tout à fait en faveur d'un rôle fédéral dans ces autres provinces et territoires de manière à être le plus utile possible pour leurs citoyens. C'est tout.

Nous avons déployé beaucoup d'efforts au cours de la dernière décennie pour être beaucoup plus claires au sujet du Québec et de la manière dont le Québec se perçoit et, franchement, de l'évolution des organisations de femmes au Québec. Elles ont fait beaucoup mieux à l'aune d'indicateurs clés. Nous estimons que, dans le cadre du projet de société du Québec, des gains ont été réalisés qui ne l'ont pas été en dehors de cette province, et que nos sœurs du Québec, tout comme nous, veulent que le Canada assure une égalité plus ou moins identique aux femmes.

Je dois en rester là. Je serais très heureuse de converser plus longtemps avec vous. Les horaires sont compliqués. Ils le sont toujours. Nous sommes heureuses avoir été invitées à participer à cette conversation.

Le sénateur Murray : C'était un plaisir de vous accueillir. Merci.

Le président : Je vous remercie de votre participation. Si nous avons d'autres questions, pourrions-nous vous les communiquer par écrit?

Mme Peckford : Certainement, monsieur le président, et je veillerai à vous envoyer les informations dont j'ai parlé plus tôt.

Le président : Nous apprécions le travail que vous faites au sein de l'Alliance féministe canadienne pour l'action internationale. Bonne continuation.

Honorables sénateurs, cette discussion était intéressante et je suis sûr que celle que nous aurons maintenant avec Armine Yalnizyan, directrice de la recherche au Community Social Planning Council of Toronto et associée de recherche au Centre canadien de politiques alternatives, le sera tout autant.

Le Community Social Planning Council of Toronto est un organisme à but non lucratif s'occupant de recherche, d'analyse politique, de développement communautaire et de développement des capacités.

Mme Yalnizyan a publié *The Rich and the Rest of Us*, un rapport consacré à l'analyse du fossé existant entre les riches et les pauvres au Canada.

Je vous donne la parole pour votre déclaration liminaire, madame, après quoi nous aurons une période de questions.

Armine Yalnizyan, directrice de la recherche, Community Social Planning Council of Toronto : Merci. C'est un plaisir pour moi d'être ici et c'est un privilège pour notre organisation.

Voici d'abord quelques informations sur les organismes que je représente. Je suis directrice de la recherche au Community Social Planning Council of Toronto, qui est essentiellement financé depuis 50 ans par Centraide et la municipalité de Toronto. Nous réalisons des projets contre rémunération pour différents groupes.

We work directly with the community sector, which is comprised of over 1,300 human service agencies in Toronto that deliver programs to hundreds of thousands of residents that literally affect the lives of everyone that lives in Toronto, one way or another.

As Senator Day said, we do both research and policy analysis as well as community capacity building. Therefore, we deal with city-wide and neighbourhood-based issues, and we are unlike any other social planning council on the continent.

The Canadian Centre for Policy Alternatives, with which I am a research associate and for which I have published work on income distribution, fiscal policy and economics of public health care over the years, is a membership-driven organization that has been around since 1980. It has over 10,000 institutional and individual members. It has a national office and five regional offices and it offers non-partisan, independent research and looks at the linkages between international and domestic policy.

Both organizations were thrilled that the views I will present were sought by this committee. May I applaud the committee for taking a constructive way of looking at the issues of fiscal federalism, first by looking at equalization, which is about addressing the fiscal capacity of the provinces?

Second, and perhaps more importantly, thank you for providing a forum in which we can look at the issues of vertical fiscal balance. We are talking about how to meet common goals and objectives for every citizen from coast to coast to coast on both social and economic parameters, whether it involves developing the conditions for economic prosperity or the development of full human potential. In both senses, I applaud you and I say, "Go Sens Go." I had to get that in.

I want to preface my comments by saying context is everything. I want to offer some thoughts on three contextual issues that are the backdrop of all your deliberations about vertical fiscal balance issues.

First, we have seen 20 years of unilateral change to funding relations, change that has been federally driven, and we are presiding over an unparalleled fiscal surplus in this country's history and around the world.

Second, we face an impending labour shortage, which involves the retirement of the cohort of baby boomers. Canada had the biggest baby boomer cohort of the industrialized world, and they are about to leave the labour market. We are seeing skilled shortages around the country. They will not go away. They will accelerate.

Nous travaillons directement avec le secteur communautaire qui englobe plus de 1 300 agences de services humanitaires de Toronto dispensant des services à des centaines de milliers de résidents. D'une manière ou d'une autre, ces services touchent littéralement la vie de toute personne vivant à Toronto.

Comme l'a dit le sénateur Day, nous effectuons des recherches et des analyses politiques et contribuons au développement des capacités communautaires. Nous nous intéressons donc à des questions concernant l'ensemble de la municipalité ou des quartiers particuliers mais nous ne ressemblons à aucun autre conseil de planification sociale du continent.

Le Centre canadien de politiques alternatives, dont je suis associé de recherche et pour lequel j'ai publié des études sur la distribution des revenus, les politiques budgétaires et l'économie de la santé publique, est un organisme financé par ses membres qui existe depuis 1980. Il regroupe plus de 10 000 membres institutionnels et individuels, a un bureau national et cinq bureaux régionaux, offre des services de recherche indépendants et apolitiques et examine les liens entre les politiques internationales et intérieures.

Ces deux organismes sont ravis que le comité veuille connaître leur opinion. Je me permets d'ailleurs de vous féliciter d'avoir abordé de manière constructive la problématique du fédéralisme fiscal en vous penchant d'abord sur la péréquation, c'est-à-dire sur la capacité fiscale des provinces.

Deuxièmement, et c'est peut-être plus important, je vous remercie d'offrir aux Canadiens une tribune permettant de discuter de l'équilibre fiscal vertical. Il s'agit en effet ici de répondre aux besoins et objectifs communs de chaque citoyen du pays sur le plan social et économique, c'est-à-dire d'établir les conditions favorisant la prospérité économique ou le développement du potentiel humain. Pour ces deux raisons, je vous applaudis et ne peux m'empêcher de m'exclamer « Go, Sens, Go ». Je ne pouvais éviter de le dire.

En guise de préambule, j'affirme que tout dépend du contexte, et c'est pourquoi je vais parler de trois éléments contextuels qui constituent le fondement de vos délibérations sur l'équilibre fiscal vertical.

Tout d'abord, nous venons de connaître 20 années de changements unilatéraux en ce qui concerne les relations de financement, changements qui ont été imposés par le gouvernement fédéral, et nous connaissons actuellement une période d'excédents budgétaires sans équivalent dans notre histoire et dans le monde.

Deuxièmement, nous sommes confrontés à des pénuries de main-d'œuvre imminentes à cause du départ à la retraite de la cohorte des baby-boomers. Le Canada a la cohorte de baby-boomers la plus nombreuse du monde industrialisé et elle commence à quitter le marché du travail. Nous voyons apparaître des pénuries de main-d'œuvre qualifiée partout au pays et ce phénomène ne va pas s'arrêter, il va s'amplifier.

Finally is the issue that Senator Day referred to, the fact that we have rising inequality in good times and bad in a country that has more than enough resources to distribute and redistribute incomes better.

In short, your conversation takes place in the context of Depression-era politics, though we are living in an era of unprecedented affluence. The responsibilities and risks have been off-loaded to municipalities and to individuals, particularly the most vulnerable individuals who have inadequate resources and are begging for support from both an individual and a collective level, but at the most risk-prone level.

Those contexts are the wallpaper behind our conversation. The three things I want to present to you are the three desperate changes we need in the fiscal role of the federal government, all of which require planning and not only money.

We need changes in the funding relationships with cities, we need changes in the transfers to provinces for social programs and we need changes in transfers to persons.

In short, we do not need only income supports but supports to make the basics more affordable for people living in this country everywhere. Access to the basics of life are more at risk and in jeopardy than ever before, even though we have more money than ever before.

I want to tease out briefly these contextual issues I have raised. With respect to the 20 years of federally driven change in fiscal relations, from the mid-1980s to the mid-1990s we had changes to the formula for established programs financing, EPF, that was unilaterally reformed by the federal government; a cap on the Canada Assistance Plan, CAP, in the early 1990s; and four rounds of changes to Employment Insurance, which made eligibility tighter and benefits smaller: and cuts to transfers to provinces in support of social programs.

Since the mid-1990s, we have had primarily unilateral changes, but this time in the context of more funds. These changes have taken place in many cases with negotiation from subsidiary levels of government but in the end the federal government decided how or if to restore health funding, provide gas taxes to the city and invest in infrastructure. Though many of these decisions involved multi-year funds, they have been one-off. Whether they are two-year, five-year, seven-year or ten-year plans, they are not formulaic. We have lost the multi-lateral fora for having these discussions, and we have lost conditionality as well as accountability for these funds. We are the only G7 nation with a fiscal surplus and

Finally, il y a la question soulevée par le sénateur Day, c'est-à-dire un phénomène d'inégalité croissante, autant en période de prospérité qu'en période de crise, dans un pays qui possède plus qu'assez de ressources pour pouvoir mieux distribuer et redistribuer les revenus.

En bref, votre débat se tient dans un contexte de politiques remontant à l'ère de la Dépression alors que nous sommes dans une ère de prospérité sans précédent. Les responsabilités et les risques ont été transférés aux municipalités et aux particuliers, notamment aux plus vulnérables de ces derniers dont les ressources sont inadéquates et qui ont désespérément besoin d'un appui au niveau individuel et collectif, mais surtout au niveau du risque le plus grand.

Ces éléments constituent le contexte de notre conversation. Les trois choses dont je veux maintenant vous parler sont les trois changements dont nous avons désespérément besoin quant au rôle fiscal du gouvernement fédéral, changements qui exigent de tous de la planification et pas seulement de l'argent.

Nous avons besoin de changer les relations de financement avec les municipalités, de changer les transferts aux provinces pour les programmes sociaux et de changer les transferts aux personnes.

En bref, nous n'avons pas besoin seulement de soutien du revenu mais de soutien permettant aux gens d'avoir un accès plus abordable aux choses essentielles de la vie, partout au pays. C'est l'accès aux choses essentielles qui présente le risque le plus grand et qui est plus menacé que jamais, alors que nous n'avons jamais eu autant d'argent qu'aujourd'hui.

Permettez-moi de titiller brièvement ces facteurs contextuels. En ce qui concerne les 20 années de changements imposés par le gouvernement fédéral dans les relations fiscales, du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, la formule de financement des programmes établis, le FPE, a été modifiée unilatéralement par le gouvernement fédéral; le Régime d'assistance publique du Canada, le RAPC, a été plafonné au début des années 1990; il y a eu quatre séries de modifications apportées à l'assurance-emploi pour en resserrer les critères d'admissibilité et en réduire les prestations; et on a réduit les transferts aux provinces pour les programmes sociaux.

Depuis le milieu des années 1990, il y eut des changements essentiellement unilatéraux mais, cette fois, avec une augmentation des budgets. Dans bien des cas, ces changements ont été effectués en négociant avec les paliers de gouvernement inférieurs mais, en fin de compte, c'est le gouvernement fédéral qui a décidé de rétablir le financement de la santé, de verser la taxe sur l'essence aux municipalités et d'investir dans les infrastructures. Même si beaucoup de ces décisions concernaient un financement pluriannuel, beaucoup d'autres étaient purement ponctuelles. Même dans le cas de plans de financement sur deux ans, cinq ans, huit ans ou dix ans, il ne s'agit pas d'une formule permanente. Nous avons perdu les tribunes de discussion

back-to-back fiscal surpluses for 10 years. This is the context in which we have witnessed a devolution revolution in this country.

The second impending change that I want to refer to, as I have said, is that Canada is facing the biggest cohort of baby boomers in the world about to retire. We already have critical labour shortages, and those shortages will accelerate. Fascinatingly, we have been watching this happen like a slow-moving train. We have no national strategy to deal with these skill shortages.

Governments have a mandate to deliver health and education, if nothing else, and there is no national plan on how to replace the retiring health professionals and workers in every part of the country, and no plan on how to deal with teachers at every level of education.

Instead, governments rely on immigration. We are perhaps one of the most open industrialized countries in the world. We are seeing something that is happening all over the world. The global diaspora that is playing itself out all over the world places a greater emphasis on big cities in every country. People are moving, within countries, to big cities. We are seeing this in Canada as well. People are also moving between countries, and coming to the big cities. That means policies, or lack thereof, both through commission and omission, have an impact on place, face and race. That is how policy developments need to evolve.

The clerk of the committee was kind enough to send me transcripts of your committee's recent sessions. I know Thomas Courchene's name has come up a couple of times in your deliberations. He is perhaps one of the key intellectuals in this country to advance the agenda of policy development towards emphasizing greater people prosperity rather than place prosperity. This de-emphasis on place has, ironically, accompanied the devolution revolution.

These propositions are not either-or ones. We cannot have people prosperity without place prosperity. We have thrown up our hands in terms of place prosperity and simply said, let people go for the gold and get as far as they can; but we have not even provided the opportunities for all citizens to attempt equally to improve their "people prosperity."

The last contextual point is about inequality, and I refer to this point as the other inconvenient truth of our era, is that it continues to rise constantly, in good times and bad, and one wonders how sustainable that is. It is now at a record high level in Canada. Even though we have had 10 years of strong and sustained economic growth, inequality is rising under conditions where it should normally and traditionally be falling.

multilatérales et nous avons perdu la conditionnalité ainsi que la reddition de comptes. Nous sommes le seul pays du G7 ayant un excédent budgétaire depuis dix ans et c'est dans ce contexte que nous avons assisté à une révolution de dévolution des responsabilités.

Le deuxième changement imminent dont je veux parler est le départ à la retraite des baby-boomers. Nous faisons déjà face à des pénuries de main-d'œuvre critiques et elles vont s'accroître. Chose fascinante, nous assistons à ce phénomène comme une sorte de train se précipitant vers nous au ralenti. Nous n'avons aucune stratégie nationale pour faire face à ces pénuries de main-d'œuvre.

Le rôle des gouvernements est au minimum d'assurer la santé et l'éducation de la population mais nous n'avons aucun plan national de remplacement des professionnels de la santé, des travailleurs de nombreux secteurs ou des enseignants, par exemple, qui partiront bientôt à la retraite dans toutes les régions du pays.

Au lieu de cela, nos gouvernements s'en remettent à l'immigration. Nous sommes probablement l'un des pays industrialisés les plus ouverts au monde. Nous voyons ce qui se passe dans le monde entier. La diaspora mondiale qui se manifeste partout dans le monde fait sentir ses effets dans les grandes villes de tous les pays. À l'intérieur d'un même pays, les gens vont s'installer dans les grandes villes, et c'est aussi le cas au Canada. D'un pays à l'autre, les gens s'en vont aussi vers les grandes villes. Cela veut dire que les politiques, ou leur absence, délibérée ou non, ont une incidence sur la place, la face et la race. C'est de cette manière que les politiques doivent évoluer.

La greffière du comité a eu la gentillesse de m'envoyer la transcription de vos dernières séances. Je sais que le nom de Thomas Courchene a été mentionné plusieurs fois dans vos délibérations. C'est probablement l'un des intellectuels clés du Canada pour faire avancer une élaboration de politiques plus axée sur la prospérité des gens que la prospérité des lieux. Paradoxalement, ce recul de la notion de prospérité des lieux a accompagné la révolution de la dévolution.

Ces propositions ne sont pas mutuellement exclusives. On ne peut pas avoir la prospérité des gens sans la prospérité des lieux. Nous avons simplement renoncé à l'idée de prospérité des lieux en disant aux gens de s'enrichir par leurs propres moyens, mais nous n'avons même pas donné à tous les citoyens une chance égale d'essayer d'accroître leur propre prospérité.

Le dernier facteur contextuel concerne l'inégalité dont je dis que c'est une autre vérité qui dérange à notre époque puisqu'elle ne cesse de se creuser, aussi bien en période d'abondance qu'en période de crise, et qu'on peut se demander pendant combien de temps on la tolérera. Elle atteint aujourd'hui des niveaux inégalés. Malgré dix années successives de croissance économique solide et soutenue, l'inégalité ne fait qu'empirer alors qu'elle devrait normalement et traditionnellement diminuer dans un tel contexte.

There is a poverty link to this trend, but also an affluence link. The poverty link is as follows: Last week Statistics Canada said that the rate of child poverty has now fallen to 11.7 per cent nationally, which some believe should be reason enough for the anti-poverty activists to uncork the champagne.

However, it is not yet time to celebrate. Why? Because 11.7 per cent is precisely the rate of child poverty that we faced in 1989 when parliamentarians in the House of Commons unanimously rose up and said 11.7 per cent, one in eight children facing child poverty, was unacceptable in a nation as prosperous as ours. Those parliamentarians committed to eliminating child poverty by the year 2000, a project that has been undertaken by other nations with the consequence that child poverty rates have radically dropped in those places. In Canada, there is no reason to celebrate that we are now back at the 1989 level again in 2006.

As I said, rising affluence also is an element of growing inequality. It is not only about poverty because the affluent set prices in markets, most notably in housing markets. It is not only about the poor when half the population sees their income stagnant or declining, functioning in a housing market where prices only augment and at rates that far outstrip inflation — in fact, the economists of our country say that 20 years hence, we can expect housing markets and the price of housing to double, but you will not find one economist or banker who forecasts that incomes will double over that period.

Therefore, we are looking at a situation in which the basics — such as putting a roof over one's head — are increasingly in jeopardy for many people, not only the poor.

It is not only about housing. It is how real estate markets affect community development. We see this in Toronto and in other cities across Canada. Social analysts describe this situation as deprivation amplification. People who are on low incomes or find themselves with stagnant or declining incomes, or live on insecure sources of incomes can choose only certain low-cost neighbourhoods in which to live. The reason why those neighbourhoods are low value is because they lack access to basic services: transportation, child care, health care, recreational facilities and parks, banks and decent groceries. You name it, those basic services are not there. This is what we mean by deprivation amplification for people who have little money.

This phenomenon is accelerating in the bigger cities because of how global diaspora takes place. Canada welcomes about 250,000 people per year. Half of these newcomers come to the Greater Toronto Area, GTA, and half come to the City of Toronto where they are forced, due to housing shortages and housing prices, to go to the poorer parts of town.

Il y a un lien entre cette tendance et la pauvreté mais aussi l'abondance. Le lien avec la pauvreté est le suivant : la semaine dernière, Statistique Canada nous a annoncé que le taux de pauvreté des enfants est maintenant tombé à 11,7 p. 100 au plan national, ce que d'aucuns estiment suffisant pour que les militants anti-pauvreté débouchent de champagne.

Hélas, ce n'est pas encore le moment de célébrer. Pourquoi? Parce qu'un taux de 11,7 p. 100, c'était exactement le taux de pauvreté des enfants en 1989 quand les députés fédéraux se sont levés comme un seul homme pour dire que c'était inacceptable dans sa pays aussi prospère que le nôtre, puisque ça signifiait enfant sur huit vivait dans la pauvreté. Il s'était alors engagé à éliminer la pauvreté des enfants en 2000, projet qu'ont adopté d'autres pays qui ont réussi à faire baisser le taux de manière spectaculaire. Au Canada, nous n'avons aucune raison de nous réjouir du fait que le taux est le même en 2006 qu'en 1989.

Comme je l'ai dit, l'abondance croissante est aussi un facteur d'inégalité croissante. Ce n'est pas seulement une question de pauvreté car ce sont les personnes riches qui fixent les prix des marchés, notamment dans l'immobilier. Ce n'est pas seulement une question de pauvreté quand la moitié de la population constate que son revenu stagne ou baisse et que les prix de l'immobilier ne font qu'augmenter, à des taux dépassant largement l'inflation — en fait, les économistes du Canada disent que nous pouvons nous attendre à un doublement des prix de l'immobilier en 20 ans mais vous ne trouverez aucun économiste ou banquier qui vous dira que les revenus doubleront aussi pendant cette période.

Nous sommes donc dans une situation où les nécessités fondamentales de la vie — se loger, par exemple — sont de plus en plus difficiles à satisfaire, et pas seulement quand on est pauvre.

Ce n'est pas non plus seulement une question de logement. C'est aussi la manière dont les marchés immobiliers affectent le développement communautaire, comme nous le constatons à Toronto et dans d'autres villes. Les analystes sociaux ont trouvé une expression pour décrire cette situation : l'amplification des privations. Les gens qui ont un revenu modique, dont le revenu stagne ou baisse, ou dont la source de revenu est incertaine ne peuvent plus se loger aujourd'hui que dans certains quartiers à prix modiques. La raison pour laquelle les prix y sont modiques est qu'ils sont dépourvus de services fondamentaux tels que le transport, la garde d'enfants, les soins de santé, les équipements récréatifs, les parcs, les banques et les épiceries. Vous pouvez chercher, ces services fondamentaux ne s'y trouvent pas. C'est ce qu'on veut dire quand on parle d'amplification des privations pour les gens qui ont peu d'argent.

Ce phénomène s'accélère dans les grandes villes à cause de la diaspora mondiale. Le Canada accueille environ 250 000 personnes par an, dont la moitié va s'établir dans la région métropolitaine de Toronto, et la moitié vient à Toronto où elle est obligée, à cause de la pénurie de logements et des prix de l'immobilier, de s'installer dans les quartiers pauvres.

Evolutions of cities tend towards increased density or urban sprawl. Housing and transit strategies are integrally linked. There is no national strategy for either one of those areas. We have no training, housing, or transit strategies at a national level. Their absence affects people's lives, where they live.

With respect to the three changes to the federal fiscal role that I now turn to, I believe your committee needs to take each one of these areas and develop them further. You cannot do this fully in your report on June 30. One of the great privileges of working with committees in the Senate is that place can take a sober, second look at the things that change the lives of Canadians everywhere. Each one of these issues merits its own study.

First, funding is needed for cities. You have heard about this from other witnesses. Three things need to happen from the federal level to support cities. I start with the need for bigger capital budgets for infrastructure. Most of our infrastructure deficit, which you have heard ranges between \$60 billion and \$120 billion, occurs in cities. There is no reason why the federal government cannot reprise its historical role in building Canada as it did between 1948 and 1970, when it had a "hands on" and directive level of investment in public assets and infrastructure for Canadians everywhere.

In particular, the economies of scale and the lower risk premium that come from the federal government raising revenues and debt reduces costs for all taxpayers. It is crazy that we are not using the strength of the federal government to invest in this critical infrastructure deficit, given historically low interest rates. Concurrently, we intend to do everything to retire debt rather than roll it over and invest it where it is needed.

Second, growth revenues are required for growing cities with growing demands for social and physical services. This revenue can be raised either through an income or consumption-based sharing of revenues, but conditionality is an issue. I will not go further there.

Third, a place at the table is needed. Senator Murray mentioned this issue and has been a proponent since the Social Union Framework Agreement was brought into existence. This issue is not only an exercise in who does what, as we went through in the mid-1990s in Ontario. We are now looking at reviewing downloading and discussing uploading possibilities. Cohabitation at every level, and in every order of government, now exists in many policy spheres such as immigrant settlement, emergency preparedness, crime prevention and safety and the environment. We cannot withdraw one order of government so there has to be more meaningful places at the table for cities.

L'évolution des villes se caractérise par une intensité accrue et une expansion tentaculaire. Le logement et le transport public sont intégralement reliés mais nous n'avons aucune stratégie nationale à cet égard. Nous n'avons pas de stratégies de formation professionnelle, de logement ou de transports publics au niveau national. Cette absence affecte les gens dans leur vie quotidienne, là où ils vivent.

En ce qui concerne les trois changements du rôle fiscal fédéral dont je veux maintenant parler, je crois que votre comité se doit de les analyser en profondeur l'un après l'autre. Vous ne pourrez pas faire cela de manière exhaustive dans votre rapport du 30 juin. L'un des grands privilèges des comités du Sénat est qu'ils ont la possibilité de jeter un regard sobre et attentif sur les choses qui changent la vie des Canadiens partout. Chacune de ces questions mérite sa propre étude.

Premièrement, les villes ont besoin d'argent, comme d'autres témoins vous l'ont déjà dit. Trois choses doivent arriver au palier fédéral pour aider les villes. Je commence par l'accroissement des budgets d'investissement pour les infrastructures. La majeure partie de notre déficit infrastructurel, qui se situe selon les estimations entre 60 et 120 milliards de dollars, se trouve dans les villes. Or, il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral ne retrouve pas le rôle historique qu'il a joué entre 1948 et 1970 pour bâtir le Canada, lorsqu'il mettait directement la main à la pâte en investissant dans les équipements publics et l'infrastructure un peu partout au pays.

En particulier, les économies d'échelle et la prime de risque inférieure résultant du fait que c'est le gouvernement fédéral qui obtient et réalise les emprunts réduisent les coûts pour tous les contribuables. Il est stupide de ne pas tirer parti de la puissance du gouvernement fédéral pour investir dans ce déficit infrastructurel critique, d'autant plus que les taux d'intérêt sont aujourd'hui historiquement bas. En plus, nous avons l'intention en même temps de faire tout notre possible pour réduire la dette publique au lieu de profiter de ces taux pour investir là où c'est nécessaire.

Deuxièmement, les recettes de la croissance sont nécessaires pour des villes en pleine expansion, avec des besoins croissants de services sociaux et physiques. Ces recettes peuvent être obtenues par le partage des recettes ou un partage basé sur la consommation, mais la conditionnalité est essentielle. Je n'insiste pas là-dessus.

Troisièmement, une place à la table est nécessaire. Le sénateur Murray a soulevé la question et en défend l'idée avec ardeur depuis la signature de l'Entente-cadre sur l'union sociale. Il ne s'agit pas seulement de savoir qui fait quoi, ce qui fut le thème de débat au milieu des années 1990 en Ontario. Il s'agit maintenant de revoir le transfert des responsabilités aux paliers de gouvernement inférieurs, voire de renverser le phénomène. La cohabitation est aujourd'hui une constante pour chaque palier de gouvernement et dans chaque domaine des politiques publiques, comme l'établissement des immigrants, la préparation aux crises, la prévention du crime, la sécurité publique et l'environnement. Comme il serait impossible de retirer un palier de gouvernement, il faut que les villes aient leur place à la table.

There is the issue of funding transfers to the provinces. I will focus on the CST, though I will mention two things first.

Training is an area in which there is an opportunity for a federal role. Training has been provided primarily through Employment Insurance funding but there are clear and strong opportunities for the federal government to play a funding role in assuring we maintain the skills, and upgrade the skills, of the existing cohort of workers.

With regard to the CST, I will mention a few points. I concur with some of the comments that occurred in a previous session. First, there is a need to break out the post-secondary education, child care and what used to be the Canada Assistance Plan — all the social services, social assistance, child support and abuse work as well as access to legal aid. All that needs to be broken out separately. These discrete areas of intervention require their own conditionality, national standards and objectives.

Second, the 3 per cent escalator is insufficient. CST has been placed well behind the health transfer and all these things, arguably, are the social determinants of health and should be funded equally.

Third, the equal per capita cash, not tax points, as you have mentioned is a Contact C time bomb in our way of looking at how we provide funding. This proposal will cast a huge shadow over the negotiations that will take place when the current funding arrangements for the Canada Health Transfer come into play in 2013-2014. The CST, with the equal per capita cash approach, raises the issues of association with equalization and conditionality when we go to norms and conditions that apply to all citizens from coast to coast to coast. What are the standards we are trying to achieve by providing federal funds?

What are the national goals and objectives for these different funding mechanisms that provide funds to the provinces to meet their social objective? The current context is a government whose stated desire is to return to the definition of a federal government that is defined in the British North America Act of 1867. This desire raises certain challenges on how to deal with the norms and expectations of citizens from all coasts.

I will address the inadequacy of income supports for working-age adults. We have made much progress for seniors and we are starting to make progress on child poverty because of the expansion of the Canada Child Tax Benefit. With due respect and I am not trying to be partisan, I know Senator Di Nino has sat on poverty task forces, Senator Nancy Ruth has championed the issue for women and the law and Senator Murray has taken a huge leadership role in these issues. The Conservatives of this generation, however, have spent large amounts of money on the Universal Child Care Benefit and the tax credits to families with children in the last budget. It is questionable whether these

Il y aussi la question des transferts financiers aux provinces. Je parlerai en détail du TCPS mais j'ai deux choses à mentionner d'abord.

La formation professionnelle est un domaine où le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle. Jusqu'à présent, elle a été essentiellement financée au moyen de l'assurance-emploi mais il existe aujourd'hui des occasions claires et précieuses pour le gouvernement fédéral de jouer un rôle financier afin de préserver et d'améliorer les compétences de la cohorte des travailleurs actuels.

En ce qui concerne le TCPS, j'ai plusieurs choses à dire. Je suis d'accord avec ce qui a été dit lors de la séance précédente. Tout d'abord, il est nécessaire de distinguer l'enseignement supérieur de la garde d'enfants et de ce qui était autrefois le Régime d'assistance publique du Canada — tous les services sociaux, l'assistance sociale, le soutien des enfants ainsi que l'accès à l'aide juridique. Tous ces besoins doivent être envisagés séparément. Chacun de ces secteurs d'intervention exige sa propre conditionnalité, ses propres normes nationales et ses propres objectifs.

Deuxièmement, l'indexation à 3 p. 100 est insuffisante. Le TCPS a été placé bien après le transfert pour la santé mais on peut arguer que toutes les choses qui sont des déterminants sociaux de la santé devraient être financées à égalité.

Troisièmement, les paiements en espèces égaux par habitant qui remplacent les points d'impôt, comme vous l'avez dit, sont la bombe à retardement de notre système de financement. Cette proposition jettera une ombre énorme sur les négociations qui se tiendront quand les mécanismes de financement actuel du Transfert canadien en matière de santé devront être revus en 2013-2014. Le TCPS, avec des versements égaux en espèces par habitant, soulève des questions d'association avec la péréquation et la conditionnalité quand on adopte des normes et des conditions qui s'appliquent à tous les citoyens d'une côte à l'autre. Quelles sont les normes que nous essayons d'atteindre en fournissant des fonds fédéraux?

Quels sont les buts et objectifs nationaux de ces différents mécanismes de financement utilisés pour que les provinces aient des fonds pour atteindre leur objectif social? Le contexte actuel est celui d'un gouvernement dont le désir explicite est de retourner à la définition du gouvernement fédéral qui existait dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Ce désir oblige à se poser certaines questions quand on parle de normes et d'attentes des citoyens de toutes les régions.

J'aborde maintenant le caractère inadéquat des mécanismes de soutien du revenu des adultes en âge de travailler. Nous avons fait beaucoup de progrès pour les personnes âgées et nous commençons à en faire certains au sujet de la pauvreté des enfants grâce à l'élargissement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Très respectueusement, je ne veux pas faire de sectarisme politique et je sais que le sénateur Di Nino a fait partie de groupes de travail sur la pauvreté. Le sénateur Nancy Ruth a défendu la cause des femmes et du droit, et le sénateur Murray a fait preuve d'un leadership énorme sur ces questions. Toutefois, les conservateurs de cette génération ont consacré de vastes

benefits are reaching the people that most need the assistance among families raising children. We are unsure this huge amount of money is going in the right direction. The distribution of these benefits tends to go to those north of the \$30,000 mark and that is opposite to its intended target, or what that target should be.

We applaud the Working Income Tax Benefit introduced this year and the attention to the issues of poverty, particularly working poverty. These issues have moved towards the centre of some of the federal government's current deliberations and was squarely at the centre of the budget speech. However, in Toronto, as elsewhere, climbing the welfare wall is more than about money: It means not losing access to drugs and dental benefits, forms of security that the working poor also seek. Further, the WITD misses the mark for those working full time, full year at minimum wage that cannot make ends meet.

In summary, we need four national plans: we need housing, training, transit and child care plans. We have not managed to meet these basic supports, though we are swimming in surplus revenue. We have greater economic and fiscal capacity than any generation has seen before in Canada.

These elements of a comprehensive anti-poverty strategy would meet the concerns of the majority of Canadians and not pit the near-poor against the poor. We signed on to these important basics in international covenants and declarations. John Humphrey, a Montreal lawyer, penned the terms of the Universal Declaration of Human Rights in 1946. I contend we are further away in 2006 in meeting those basic needs, than we were in 1948.

That is the bad news. The good news is the government does not need to raise taxes to reach these goals. They can reallocate existing surpluses. We had \$26 billion in tax cuts alone in last year's federal budget and an additional \$7 billion this year that could fund most of these initiatives. The further reduction of the GST by 1 per cent, which is on the books, could annually meet the cities' request for additional revenue support. Debt reduction through surplus funds, worth over \$22 billion over the last two years, would be a good start on how to finance infrastructure needs. The resources are there. Let us use them more wisely.

I want to quote from Budget 2007, "It's time to aspire to a stronger, safer, better Canada. . . . with a standard of living and quality of life that are second to none." I could not applaud that logic more and I look forward to the fruits of the Senate's attention to this file beyond June 30, 2007.

sommes à la Prestation universelle pour la garde d'enfants et à des crédits d'impôt pour les familles avec enfants, dans le dernier budget. On peut se demander si ces sommes atteignent les personnes qui ont le plus besoin d'aide parmi les familles ayant des enfants. Nous ne sommes pas certains que cette somme d'argent énorme est consacrée aux bonnes choses. La distribution de ces prestations a tendance à aller vers ceux qui gagnent plus que 30 000 \$, ce qui est le contraire de l'objectif visé ou de ce que devrait être l'objectif.

Nous nous réjouissons de la création cette année de la Prestation fiscale pour le revenu gagné et de l'attention accordée aux questions de pauvreté, notamment parmi les travailleurs. Ces questions sont aujourd'hui au centre de certaines des délibérations actuelles du gouvernement fédéral et étaient clairement au centre du discours du budget. Toutefois, à Toronto comme ailleurs, franchir la muraille du bien-être social est plus qu'une question d'argent. C'est aussi une question de ne pas perdre l'accès aux médicaments et aux services dentaires, aux formes de sécurité que souhaitent aussi les travailleurs pauvres. De plus, cette prestation passe à côté de la cible dans le cas des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année au salaire minimum et qui ne réussissent pas à joindre les deux bouts.

En résumé, il nous faut quatre plans nationaux dans les domaines suivants : logement, formation professionnelle, transports publics et garde d'enfants. Nous n'avons pas réussi à répondre à ces besoins fondamentaux alors que nous baignons dans des budgets excédentaires. Nos ressources économiques et budgétaires sont aujourd'hui plus élevées que jamais.

Ces éléments d'une stratégie anti-pauvreté exhaustive répondraient aux préoccupations de la majeure partie des Canadiens sans mettre les pauvres et les quasi pauvres dos-à-dos. Nous avons adopté ces objectifs fondamentaux importants dans les pactes internationaux et les conventions. C'est John Humphrey, un avocat de Montréal, qui a rédigé le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1946. J'affirme que nous sommes plus loin en 2006 de la satisfaction de ces besoins essentiels que nous ne l'étions en 1948.

Ça, c'était la mauvaise nouvelle. La bonne, c'est que le gouvernement n'a pas besoin d'augmenter l'impôt pour atteindre ces objectifs. Il lui suffirait de réaffecter les excédents. Il y avait 26 milliards de dollars de réductions d'impôt dans le seul budget fédéral de l'an dernier et 7 milliards de dollars supplémentaires cette année, ce qui aurait suffi pour financer la plupart de ces initiatives. La réduction supplémentaire prévue de 1 p. 100 de la TPS suffirait à répondre chaque année à la demande de recettes supplémentaires des municipalités. La réduction de la dette au moyen des excédents budgétaires, qui a atteint plus de 22 milliards de dollars au cours des deux dernières années, aurait été un bon point de départ pour financer nos besoins en infrastructures. Les ressources sont là, il suffirait de s'en servir avec plus de sagesse.

Permettez-moi de citer un extrait du budget de 2007 : « Il est temps de viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur... Un Canada où le niveau et la qualité de vie seront inégalés ». J'applaudis sans réserve à cette logique et j'attendrai avec intérêt les fruits de la réflexion du Sénat après le 30 juin 2007.

The Chairman: That is all you have to do — give us a little cheer at the front and we will cheer you. Ms. Yalnizyan, thank you for that wonderful overview.

Honourable senators, we have this presentation in writing in point form. It will be translated and distributed to you tomorrow so you will have that as a record.

Ms. Yalnizyan, you have gone through a lot of interesting points here that will require us to do some thinking. You mentioned the Universal Declaration of Human Rights and John Humphrey. I cannot let the moment pass without informing you that John Humphrey was born in Hampton, New Brunswick, which is my hometown. He is buried in Hampton as well, so we know lots about John Humphrey.

Senator Ringuette: That was an excellent presentation and I enjoyed the perspective you bring to the task at hand and your knowledge.

One item that I enjoy researching is the workforce issue that you mentioned. Occasionally, I go through the federal government website into Human Resources and Social Development Canada, HRSDC. We have put in place a bureaucracy in regard to different sectors that is enormous, and I have not seen any concrete action in the workplace.

A few years ago, I was part of a task force looking at seasonal employment, all the issues of EI, the retirement of the baby boomers, the lack of trades and certification of immigrants' credentials. It seems that we are passing the buck federally to the provinces. We say, here is the money, do what you should be doing. In turn, the provinces — for instance, Ontario — seem to throw that responsibility back to the different communities.

If I take your presentation, together with the presentation that we had prior to your presentation, and I look at the workforce issue, I want to know if you have a specific recommendation.

Ms. Yalnizyan: Yes, I do. I have written about it briefly in other documents, so I am happy to share that with you.

I think there are a series of interconnected issues, but we have to look at it from sector to sector. As a public sector, there are mandated requirements by law that citizens should have access to both health care and education. If there are not enough people in the public service to provide those services, if you cannot start there as a basic requirement of governments, you are not doing your job.

If you are running government as more of a business than it has been run previously, you are not running your business very well. Whereas businesses need to look at the quarterly returns, we have to look at the decade-long or 20-year profiles, and we are not ready to meet that test.

Instead of elaborating on it further, I would be happy to discuss this with you more and present materials to the clerk of this committee as to how to address those issues through EI or through transfers for scholarships with return service possibilities. There is a myriad of creative ways to have the federal government

Le président : C'est tout ce que vous avez à faire — nous donner un peu d'encouragement au départ et nous vous en donnerons à l'arrivée. Merci de ce merveilleux aperçu, madame Yalnizyan.

Honorables sénateurs, nous avons reçu cette déclaration par écrit. Nous la ferons traduire et vous la distribuerons demain.

Madame Yalnizyan, vous avez abordé beaucoup de questions intéressantes qui nourriront notre réflexion. Vous avez parlé de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de John Humphrey. Je ne saurais laisser passer cela sans préciser que John Humphrey est né à Hampton, au Nouveau-Brunswick, ma ville d'origine. C'est également là qu'il a été enterré et nous savons beaucoup de choses à son sujet.

Le sénateur Ringuette : C'était un excellent exposé et j'ai beaucoup apprécié la manière dont vous avez abordé le sujet, ainsi que tout ce que vous en savez.

L'une des questions qui m'intéressent beaucoup concerne la population active. Je consulte à l'occasion le site web de Ressources humaines et développement social Canada, RHDSC. Nous avons créé une énorme bureaucratie pour s'occuper de toutes ces questions mais je n'ai encore vu aucune action concrète au niveau du monde du travail.

Il y a quelques années, j'ai fait partie d'un groupe de travail sur l'emploi saisonnier, l'assurance-emploi, la retraite des baby-boomers et l'absence d'accréditation des compétences professionnelles des immigrants. J'ai l'impression que le gouvernement fédéral se contente de renvoyer la balle aux provinces. Nous leur donnons l'argent en leur disant de faire ce qu'il faut. Ensuite, les provinces — l'Ontario, par exemple — renvoient la balle aux différentes communautés.

Considérant ce que vous avez dit au sujet de la population active et ce qu'a dit la personne qui vous a précédée, j'aimerais savoir si vous avez une recommandation précise à formuler.

Mme Yalnizyan : Oui. J'en ai traité dans d'autres documents et je peux donc vous la communiquer avec plaisir.

Je pense qu'il y a une série de problèmes reliés mais qu'il faut envisager la question secteur par secteur. Dans le secteur public, il existe une obligation législative de veiller à ce que les citoyens aient accès à la fois aux soins de santé et à l'éducation. S'il n'y a pas assez de monde dans la fonction publique pour fournir ces services, si vous ne pouvez pas partir de cette obligation fondamentale qui est faite aux gouvernements, vous ne faites par votre travail.

Si vous gérez le gouvernement plus comme une entreprise que par le passé, vous ne gérez pas correctement cette entreprise. Alors qu'une entreprise doit tenir compte de son rendement trimestriel, le gouvernement doit agir à échéance de dix ans ou de 20 ans et, selon ce critère, nous avons échoué.

Au lieu de développer cette idée, je pourrais adresser à la greffière du comité des documents sur la manière de s'attaquer à ces problèmes au moyen de l'assurance-emploi ou de transferts pour l'octroi de bourses avec des obligations de service en retour. Il y a une foule de manières créatives pour le gouvernement

play a role that do not intervene in provincial jurisdiction but meet the test of good governance and stewardship of access to basic services so that we do not have jurisdictions — provinces — poaching trained professionals from jurisdiction to jurisdiction. This includes not poaching from Third World nations when it comes to health care workers. In my view, it is unethical that we have job fairs in hotel lobbies all over the world, where we can afford to be net exporters of health care rather than net importers of health care professionals. I would start there.

I think you need to work with the sectoral councils that currently exist in other industrial sectors but, frankly, the essential first test — assuring access to basic services — is not being met and I think we need a national strategy for that.

Senator Ringuette: What do you think about minimum wage?

Ms. Yalnizyan: One issue about growing inequality is that we all set our sights on shooting for the gold. We also all think that those who are doing well should have cleared the way to do a lot better. We think the average worker should not ask for more than inflation because that is inflationary, and that the minimum wage should never be raised because we lose jobs. We get what we expect, as in any relationship. If that is what we expect, what we will get is the growing gap — the rich and the rest of us, where the rich are the only ones making solid gains in the labour market, year after year, and the rest see their incomes stagnate or drop in value.

One thing the Government of Canada must do as a leader is to raise the federal minimum wage to living wage standards. There are not that many federal minimum-wage workers. The government will not lose a whole lot by raising the minimum wage, but it sets the tone.

The federal government is like a conductor. There are many jurisdictions, all with their own melodies and counterpoints: This jurisdiction sets the tone for governance. Whether it pursues human rights, labour market changes or setting the rules for health care and whether the rules will be enforced or not enforced, a great deal is gained by having a federal government that is willing to act on the minimum wage.

Senator Murray: Elsewhere, I have been a little bit cutting about the Minister of Finance's budget, where they talk about earmarking funds under the Canada Social Transfer. I have said, in effect, that the business of earmarking is bafflegab. We all know it is unconditional and so why pretend. However, listen up, Senator Nancy Ruth and Senator Di Nino. I will say a word in defence of your budget.

In this budget document on restoring fiscal balance, for example, for some of these increases that they talk about where they are earmarking, they say that the money will begin to flow not this year but next, depending on agreements with the

fédéral de jouer un rôle sans empiéter sur les compétences provinciales mais en respectant les critères de bonne gouvernance et de bonne gestion de l'accès aux services fondamentaux de façon à éviter que les gouvernements — les provinces — fassent du maraudage de professionnels les uns chez les autres. Cela implique aussi de ne pas faire de maraudage auprès des professionnels de la santé des nations du tiers-monde, par exemple. À mon avis, il est contraire à l'éthique d'organiser des foires aux emplois dans les halls d'hôtels du monde entier alors que nous pourrions être des exportateurs nets plutôt que des importateurs nets de professionnels de la santé. Je commencerais par ça.

Je pense qu'il faut travailler avec les conseils sectoriels qui existent dans diverses branches d'industrie mais, très franchement, le critère le plus fondamental — assurer l'accès aux services essentiels — n'est pas respecté et je pense qu'il nous faut une stratégie nationale dans ce domaine.

Le sénateur Ringuette : Que pensez-vous du salaire minimum?

Mme Yalnizyan : L'un des problèmes de l'inégalité croissante est que nous essayons tous d'atteindre le pactole. Nous pensons tous aussi que ceux qui ont réussi auraient dû ouvrir la voie aux autres. Nous pensons que le travailleur moyen ne devrait pas réclamer plus que l'inflation parce que c'est inflationniste, et qu'il ne faudrait jamais relever le salaire minimum parce que ça fait perdre des emplois. Nous obtenons ce à quoi nous nous attendons, comme dans toute relation. Si c'est ce que nous attendons, nous obtiendrons un creusement du fossé — entre les riches et nous, les riches étant les seuls à réaliser des gains solides sur le marché du travail, année après année, alors que nous voyons nos revenus stagner ou perdre de la valeur.

Une chose que le gouvernement du Canada doit faire en tant que leader est de porter le salaire minimum fédéral au minimum nécessaire pour un certain niveau de vie. Il n'y a pas beaucoup de travailleurs fédéraux au salaire minimum. Le gouvernement ne perdrait pas grand-chose en relevant le salaire minimum mais cela enverrait un message important.

Le gouvernement fédéral est une sorte de chef d'orchestre. Il y a beaucoup de juridictions, chacune ayant ses propres mélodies et contrepoints. C'est le gouvernement fédéral qui donne le la en matière de gouvernance. Qu'il s'agisse des droits de la personne, de l'évolution du marché du travail ou de l'établissement de règles pour les soins de santé, en veillant à ce qu'elles soient réellement appliquées, nous avons beaucoup à gagner d'un gouvernement fédéral prêt à agir sur le salaire minimum.

Le sénateur Murray : J'ai formulé des critiques un peu sévères au sujet du budget du ministre des Finances, dans un autre contexte, en ce qui concerne la désignation des fonds du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. J'ai dit que c'était de la poudre aux yeux. Comme nous savons que c'est inconditionnel, pourquoi prétendre le contraire? Écoutez bien, cependant, sénateur Nancy Ruth et sénateur Di Nino, je vais dire un mot pour défendre votre budget.

Dans ce document budgétaire sur le rétablissement de l'équilibre fiscal, par exemple, on dit au sujet de certaines des augmentations désignées que l'argent commencera à couler non pas cette année mais l'année prochaine si l'on parvient à des

provinces. On their investments in post-secondary education, they say they will add \$800 million, but that will start in 2008-09 “following discussions with the provinces and territories on how best to make use of those new investments and ensure appropriate reporting and accountability to Canadians.”

A bit later, when they talk about the \$250 million they are putting into the creation of new child care spaces, this money will flow through the CST beginning in 2008-2009, upon completion of discussions with provinces and territories on how best to make use of those new investments. Onward to training, another area that you have properly mentioned: Once agreements with these provinces and territories — those that do not have agreements — are reached, all the approximately \$2 billion in the EI labour market program will be delivered across Canada by the provinces and territories.

I think we must acknowledge that Mr. Flaherty has kept a hammer, which is that the money will start, not now but a year or two from now, and it will start only when we have an agreement. Do you summary agree with that interpretation?

Ms. Yalnizyan: Yes.

Senator Murray: I have never been in favour of the federal government imposing its own standards because national standards are what the federal government and the provinces agree they are in areas of provincial jurisdiction. They are not what the federal government from on high imposes by way of legislation, in my interpretation of things.

I want to ask you about conditionality. You were talking about federal-provincial transfers and the need, I think, for more conditionality.

I presume you are familiar with the child care agreements that the previous government signed with the provinces and territories. You perhaps heard me say earlier that one thing I liked about those agreements is that they left room for a lot of asymmetry in terms of provinces being able to respond to their own needs and conditions.

Is that the kind of conditionality you are talking about in other social programs, or are you talking about something more sinister such as the federal government bringing the hammer down by way of legislation in provincial jurisdiction?

Ms. Yalnizyan: I think what has happened in child care is an important start. Those four pillars that were negotiated were a key way of gaining consensus towards progress among a variety of jurisdictions with varying levels of access to child care.

ententes avec les provinces. Au sujet de son investissement dans l'enseignement supérieur, le gouvernement dit qu'il ajoutera 800 millions de dollars mais seulement à partir de 2008-2009 « à la suite de discussions avec les provinces et territoires sur la meilleure façon d'utiliser ces nouveaux investissements et sur la présentation de rapports adéquats et la reddition de comptes à la population canadienne ».

Un peu plus loin, en parlant des 250 millions de dollars que le gouvernement consacre à la création de nouvelles places de garderies pour les enfants, on dit que cet argent sera versé par le truchement du TCPS à partir de 2008-2009 lorsque les discussions avec les provinces et les territoires sur la meilleure façon d'utiliser ces nouveaux investissements seront terminées. Au sujet de la formation professionnelle, autre thème que vous avez légitimement soulevé, une fois que les ententes auront été conclues avec ces provinces et territoires — qui n'ont pas d'entente actuellement — la somme totale atteignant près de 2 milliards de dollars sera versée aux provinces et territoires dans le cadre du programme des marchés du travail de l'assurance-emploi.

Je pense qu'il faut admettre que M. Flaherty a conservé sa matraque en décidant de verser l'argent non pas immédiatement mais dans un an ou deux, seulement s'il obtient des ententes. Êtes-vous d'accord avec mon interprétation?

Mme Yalnizyan : Oui.

Le sénateur Murray : Je n'ai jamais approuvé l'idée que le gouvernement fédéral puisse imposer ses propres normes parce que les normes nationales sont ce que le gouvernement fédéral et les provinces disent qu'elles sont dans les domaines relevant des compétences provinciales. Ce ne sont pas des normes que le gouvernement fédéral peut imposer par voie législative, à mon avis.

Parlons maintenant de la conditionnalité. Vous disiez qu'il faut que les transferts fédéraux-provinciaux soient assujettis à la conditionnalité, je crois.

Je suppose que vous connaissez les ententes que le gouvernement précédent avait signées avec les provinces et territoires au sujet de la garde d'enfants. Vous m'avez peut-être entendu dire un peu plus tôt qu'un des aspects de ces ententes qui me plaisait était qu'on avait prévu une certaine latitude pour beaucoup d'asymétrie afin de permettre aux provinces de répondre à leurs propres besoins en fonction de leur propre situation.

Est-ce là le type de conditionnalité dont vous vouliez parler au sujet des programmes sociaux ou songiez-vous à quelque chose de plus sinistre, par exemple au fait que le gouvernement fédéral joue de la matraque en adoptant une législation dans un champ de compétence provinciale?

Mme Yalnizyan : Ce qui s'est fait pour les garderies d'enfants me semble constituer un point de départ important. Les quatre piliers qui ont été négociés étaient un moyen crucial pour obtenir un consensus de progrès dans plusieurs juridictions ayant des niveaux différents d'accès aux services de garde d'enfants.

What I am saying is, what are your national objectives? What do citizens from every part of the country need, irrespective of whether they live in rural, remote or urban areas, or what province or territory they live in? In that sense, standards are important. I think it can be agreed to without huge amounts of fuss with the provinces. However, once we have national objectives, for example the Canada Health Act and the five principles of the Canada Health Act, do you enforce them? Having conditions is moot if you do not bother enforcing them.

When you look at issues such as public administration, and the Canada Health Act is enormously porous as a piece of legislation, lots of room to interpret what public administration means in the use of those funds —

Senator Murray: Let me interrupt. I did not realize we were going down this road. Our old friend, Senator Kirby, used to argue, which made an impression on me, that of those five conditions, four of them are patient-centred and the one you mentioned, public administration, is not and therefore, should be considered as something we could change without doing violence to Medicare.

Ms. Yalnizyan: That is unless you wish to spend money unnecessarily.

Senator Murray: That is a fiscal argument, is not it?

Ms. Yalnizyan: Totally: However, we are talking about fiscal relations here and not wasting the taxpayers' money, a fiscal approach for which I applaud the current government. Why spend a dollar when 99-cents would do, as Tommy Douglas would say. Then, multiply that by many billions. This savings is a billion dollars we could use to house people. It is not immaterial when we lose a penny on every dollar we spend.

The principle of public administration has two interpretations. One is single payer modality, where we save costs through the insurance mechanism. Public administration is also, why spend a dollar on profits when we could spend that dollar on service? Why are we using public funds to finance for-profit facilities that do not provide us with any different service. they only come up faster? Why do we not do it in the not-for-profit private realm?

So there are lots of issues here today about prudence and due diligence on public funds that I do not think are moot when we talk about transferring huge quantities of dollars to the provinces. What is the expectation of how that money will be used? I think the taxpayer deserves to know where the money goes and that the money is used in the best possible way, which includes the best economies of scale, the best bulk purchasing, the best consolidation of risk pooling, et cetera.

Ce qui compte, c'est de savoir quels sont les objectifs nationaux. Quels sont les besoins des citoyens de chaque région du pays, rurale, urbaine ou isolée, dans n'importe quelle province ou territoire? C'est dans ce sens que les normes sont importantes. Je crois qu'on devrait pouvoir s'entendre avec les provinces sans trop de raffut. Toutefois, lorsque les objectifs nationaux sont fixés, comme on l'a fait avec les cinq principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé, comment s'assurer qu'ils sont respectés? Fixer des conditions ne sert à rien si on ne prend pas la peine de les faire respecter.

Si vous examinez des questions telles que l'administration publique, et la Loi canadienne sur la santé est une loi extrêmement poreuse, qui laisse beaucoup de place à l'interprétation de ce qu'est l'administration publique dans l'utilisation de ces fonds...

Le sénateur Murray : Permettez-moi de vous interrompre. Je ne réalisais pas que nous allions nous engager dans cette voie. Notre excellent ami, le sénateur Kirby, disait souvent, et je ne l'ai jamais oublié, que sur ces cinq conditions, quatre sont axées sur les patients et celle que vous avez mentionnée, l'administration publique, ne l'est pas et qu'on devrait donc pouvoir la changer sans faire violence à l'assurance-santé.

Mme Yalnizyan : À moins de vouloir dépenser l'argent inutilement.

Le sénateur Murray : C'est un argument fiscal, n'est-ce pas?

Mme Yalnizyan : Totalement. Toutefois, c'est de relations fiscales que nous parlons aujourd'hui, et de l'obligation de ne pas gaspiller l'argent des contribuables, approche fiscale dont je félicite le gouvernement actuel. Pourquoi dépenser un dollar quand 99 sous suffiraient, disait Tommy Douglas? Multipliez ça par de nombreux milliards et vous aurez réalisé une économie de plusieurs milliards de dollars que vous pourrez utiliser pour construire des logements. Ce n'est pas négligeable de perdre un sou sur chaque dollar des dépenses fédérales.

Le principe de l'administration publique prête à deux interprétations. Il y a celle du payeur unique par laquelle nous économisons de l'argent grâce un mécanisme d'assurance. Toutefois, l'administration publique, c'est aussi pourquoi consacrer un dollar à des profits alors qu'on pourrait le consacrer à des services. Pourquoi utiliser les deniers publics afin de financer des établissements à but lucratif qui ne dispensent aucun service différent, la seule différence étant la rapidité du service? Pourquoi ne pas faire ça dans le secteur privé à but non lucratif?

Il y a donc beaucoup de questions en jeu concernant la prudence et l'utilisation diligente des deniers publics qui ne sont absolument pas négligeables quand on parle de transférer d'énormes quantités de dollars aux provinces. Quelles sont nos attentes quant à la manière dont cet argent sera dépensé? Je pense que le contribuable a le droit de savoir où va son argent et de savoir qu'il est utilisé de la meilleure manière possible, c'est-à-dire en réalisant les meilleures économies d'échelles possibles, les meilleurs achats groupés, le meilleur regroupement des risques, et cetera..

Senator Murray: The provinces must negotiate with the teachers, the professors at the universities, the doctors and the hospital boards. What do you say about their accountability? Their political accountability is as real to their electors as, I was going to say, ours is, but you know what I mean — our brothers and sisters in the House of Commons — as it is at the federal level. When the electors become restless, they change governments at the provincial level much more frequently than they do at the federal level, I have found. We have a number of new governments in place in the provinces now and a couple of close elections are being fought in two of our provinces.

I think we have to recognize that the provinces are accountable, especially in their own jurisdiction, to their own legislatures and to their own electors.

Ms. Yalnizyan: However, what the devolution revolution means is there is inadequate resources at the provincial or municipal level to have the bricks and mortars investments that we need, and to make sure that we have the residencies that we need in healthcare, that we have return service processes so that students do not leave school with \$24,000 debt on average from colleges and universities and that we have adequate investment in upgrading incumbent workers skills. We have no plan on any of these areas and it is not up to an individual province to determine, for example, what a national plan should be in that area.

Senator Murray: No, but the plan must be collaborative.

Ms. Yalnizyan: Completely: The Province of Manitoba has the most aggressive strategy to train nurses out there and the nurses are going to Alberta because Alberta pays more. That kind of inter-jurisdictional poaching does not do anyone any good. We have a national nursing shortage. Let us deal with it on a national basis.

Senator Murray: How?

Ms. Yalnizyan: You can determine the number of training seats that you need and the kind of practicum required all over the country.

Senator Murray: There always will be competition among the provinces.

Ms. Yalnizyan: Indeed there will be, because of the labour market, but if we do not put enough bodies out there to meet the retirements that are coming up, all we do is crank up prices. We have done nothing else.

Senator Murray: The disappearance of a great number of nurses, not from one province to the next, but to a country, our neighbour to the south, was a function of the cutbacks that took place, and a bad science in terms of predicting what the need would be down the road, I think.

Le sénateur Murray : Les provinces doivent négocier avec les enseignants, les professeurs d'université, les médecins et les conseils des hôpitaux. Que dites-vous au sujet de leur reddition de comptes? Leur reddition de comptes politique envers leur électorat est aussi réelle que — j'allais dire la nôtre mais vous voyez ce que je veux dire, celle de nos frères et sœurs de la Chambre des communes, au palier fédéral. J'ai constaté que, quand les électeurs commencent à s'agiter, ils changent de gouvernement beaucoup plus fréquemment au palier provincial qu'au palier fédéral. Nous avons actuellement un certain nombre de nouveaux gouvernements dans les provinces, et des élections serrées se tiendront bientôt dans deux d'entre elles.

Je crois qu'il faut reconnaître que les provinces rendent des comptes, surtout dans leurs propres champs de compétence, devant leurs propres assemblées législatives et leurs propres électorats.

Mme Yalnizyan : Toutefois, ce que signifie la révolution de la dévolution, c'est que les ressources au palier provincial ou municipal sont insuffisantes pour effectuer les investissements dont nous avons besoin dans la brique et le ciment, pour nous assurer que nous avons les équipements dont nous avons besoin dans le secteur de la santé, pour garantir que nous avons les processus de service en retour afin que nos étudiants ne terminent pas leurs études avec 24 000 \$ de dette en moyenne, et pour faire des investissements adéquats dans l'amélioration des compétences des travailleurs. Nous n'avons aucun plan dans aucun de ces domaines et ce n'est pas aux provinces qu'il appartient de déterminer ce que devraient être ces plans nationaux.

Le sénateur Murray : Non, mais ça doit se faire en collaboration.

Mme Yalnizyan : Absolument. C'est le Manitoba qui a la stratégie de formation d'infirmières la plus agressive mais ses infirmières s'en vont ensuite en Alberta parce qu'elles y sont mieux payées. Ce genre de maraudage interprovincial ne profite à personne. Il existe actuellement une pénurie nationale d'infirmières. Réglons le problème au palier national.

Le sénateur Murray : Comment?

Mme Yalnizyan : En déterminant le nombre d'infirmières qu'il faut former et le genre de formation qu'il faut dispenser partout au pays.

Le sénateur Murray : Il y aura toujours de la concurrence entre les provinces.

Mme Yalnizyan : Certes, parce qu'il s'agit d'un marché du travail mais, si nous n'avons pas assez de gens pour répondre aux besoins résultant des départs à la retraite, nous ne ferons que faire monter les prix. Nous n'avons rien d'autre.

Le sénateur Murray : La disparition d'un grand nombre d'infirmières, non pas dans d'autres provinces mais chez notre voisin du sud, avait été provoquée par les coupures budgétaires et par une mauvaise prévision des besoins futurs, je crois.

I do not want to keep you, but when you talked about revenue sharing with the municipalities, the question of conditionality came up there too, in the sense that you referred to it without becoming specific.

My last question: I invite you to be more specific about how we will exact some conditionality, if that is what we want to do, from municipalities on matters such as the gas tax or even a point of the GST, if we want to dream.

Ms. Yalnizyan: May I say that you can appoint growth revenues knowing what citizens of every municipality need. They need access to clean water, decent waste systems, access to public transit because that is an issue everywhere and access to affordable housing because that is an issue everywhere. We can have conditions as clear or as fuzzy as we want.

I said the issue of conditionality comes up. Does the federal government become only a blank cheque writer for the municipalities? Clearly, that is not desirable. The federal government will want some political visibility for what they are doing as a federal level of government, but they also will want to make sure that the taxpayers are receiving value for money, and the money is for, fill in the blank. How we enforce that is another element of conditionality.

I want to go to the point that I made, which is, I believe, federal financing for cities, federal financing transfers to the provinces for social programs and transfers to persons for training for income support and all the rest of it, are three separate files. All are elements of the vertical fiscal imbalance, each requiring a huge amount of attention and this is the perfect committee to do that. However, I do not think you can do everything in one —

Senator Murray: On the business of transfers to persons, I thought you said you were not talking about income support here, that it was taken care of.

Ms. Yalnizyan: No, I said it is not limited to only income support. It is not limited to income support because I mentioned the inadequacies of the newly introduced Working Income Tax Benefit, WITB, in reaching full-time full-year workers at the minimum wage. It touches a small group, but we know for the group that it does reach adequately, part of the welfare wall is continued access to dental and drug benefits and a whole array of other things that are available through programs of social assistance. It is not only about money, but it is about money too. It is about income supports, whether it is the minimum wage, unemployment insurance benefits or wage supplements, effectively.

Senator Murray: Your definition of WITB is not income support, it is something else.

Je ne veux pas monopoliser la discussion mais, quand vous avez parlé de partage des revenus avec les municipalités, vous avez aussi parlé de conditionnalité mais sans donner de précisions.

Voici donc ma dernière question : pourriez-vous être plus précise au sujet de la manière dont on pourra imposer une certaine conditionnalité aux municipalités, si c'est ce que nous voulons faire, sur des questions telles que la taxe sur l'essence, voire un point de TPS, si on veut bien rêver?

Mme Yalnizyan : Je crois qu'on pourrait calculer les recettes supplémentaires dont on aurait besoin en sachant ce dont ont besoin les citoyens de chaque municipalité. Ils ont besoin d'eau potable, de systèmes d'égouts décents, de systèmes de transports publics — parce que c'est un problème partout — et d'accès à des logements abordables — parce que c'est aussi un problème partout. Les conditions peuvent être aussi claires ou aussi vagues que nous le voulons.

J'ai dit qu'il faut fixer des conditions. Le gouvernement fédéral souhaite-t-il se contenter de signer des chèques en blanc aux municipalités? Manifestement non. Il tient à obtenir une certaine visibilité politique pour ce qu'il fait comme gouvernement fédéral mais il tient aussi à ce que les contribuables reçoivent des services adéquats pour leur argent, et l'argent doit servir à... vous pouvez compléter la phrase. L'autre aspect de la conditionnalité est évidemment de faire respecter les conditions.

Je voudrais revenir à ce que je disais au sujet du financement fédéral des municipalités, des transferts fédéraux aux provinces pour les programmes sociaux et des transferts aux personnes pour la formation professionnelle, le soutien du revenu, et tout le reste, trois dossiers qui sont séparés. Tous ces éléments font partie du déséquilibre fiscal vertical, chacun exigeant énormément d'attention, et votre comité est parfaitement placé pour ça. Toutefois, je ne pense pas que vous puissiez tout faire dans une seule...

Le sénateur Murray : En ce qui concerne les transferts aux particuliers, j'avais cru comprendre que vous ne parliez pas de soutien du revenu parce que cette question avait été réglée.

Mme Yalnizyan : Non, j'ai dit que ce n'est pas limité au seul soutien du revenu. Ce n'est pas limité au soutien du revenu parce que j'ai mentionné les insuffisances de la nouvelle Prestation fiscale pour le revenu gagné, la PFRG, dont ne peuvent bénéficier les personnes qui travaillent à temps plein toute l'année au salaire minimum. Cette prestation ne profite qu'à un petit groupe et nous savons que, pour ce groupe, le problème de la muraille du bien-être social reste l'accès aux médicaments et aux soins dentaires et à tout un éventail de d'autres choses qui sont disponibles par le truchement des programmes d'assistance sociale. Ce n'est pas seulement une question d'argent mais c'est aussi une question d'argent. C'est une question de soutien du revenu, qu'il s'agisse du salaire minimum, des prestations d'assurance-emploi ou des suppléments salariaux, au fond.

Le sénateur Murray : Selon vous, la PFRG n'est pas un soutien du revenu, c'est quelque chose d'autre.

Ms. Yalnizyan: No, I am sorry it is. I am saying only that the WITB is an important step in a particular direction, which is to help people move from welfare to work, and supplement the wages of workers that have a tenuous relationship with the labour market, and much more can be done in that direction, should the government choose to go there. However, part of that barrier is not only about income, it is about access to a range of services that make life more affordable, and that affects the working poor as well who are not touched by the WITB. I am sorry if that was a bit confusing.

Senator Murray: No, it was only telescoped a bit.

Ms. Yalnizyan: Yes: I would happily come back here three times for three different files.

The Chairman: Senator Murray, I have been lenient with you in your line of questioning, having in mind that we were not able to give you sufficient time at the last meeting, and also noticing that the next senator is Senator Di Nino.

Senator Di Nino: You hit a cord with one comment you made. If I may, Mr. Chairman, I will borrow 30 seconds. The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade reviewed Canada's relationship with Africa, and I believe that the Vice-President of Mali said something like, "The colonizers came and stole our natural resources and now they are coming to plunder our human resources." That problem is serious in many of these countries. It has nothing to do with today's meeting, obviously, but I thought it was telling.

I want to understand correctly if you said that you believed that the further promised cut in the GST rate should not proceed and that the plan to eliminate the debt should also be put aside and the money used for other purposes. Is that what you said?

Ms. Yalnizyan: Yes, sir.

Senator Di Nino: You do not believe that by putting money back in the hands of the public, people will go out and buy more appliances and dine out more frequently, thereby creating general economic activity. Would that not be a way to increase the opportunities for people at all levels: the wealthy, the poor or the middle income earners?

Ms. Yalnizyan: The GST cut accrues more to people that spend more. If I am a mother on welfare and buying a winter coat for my child for \$100, I will save \$1 from this change. If I am wealthy and buying a Lamborghini, I will save about \$6,000. The cut is geared to high spenders. However, that same amount of money — more than \$5 billion and climbing — could meet basic needs such as access to affordable housing, transit, whatever you name — the things that are not discretionary in the lives of poor people or working people. People need a place to live, a place to work and child care. We are talking about discretionary items that have opened up suddenly to people because they have more spending

Mme Yalnizyan : Non, je regrette, ça l'est. Je dis simplement que la PFRG est une étape importante dans une direction particulière qui est d'aider les gens à passer du bien-être social au travail et à compléter les salaires des travailleurs ayant une relation ténue avec le marché du travail, domaine dans lequel on pourrait faire beaucoup plus si le gouvernement le voulait. Toutefois, une partie de la muraille n'a rien à voir avec le revenu mais concerne plutôt l'accès à tout un éventail de services qui rendent la vie plus abordable, et cela affecte autant les travailleurs pauvres qui ne bénéficient pas de la PFRG. Je suis désolée si tout cela paraît un peu confus.

Le sénateur Murray : Non, c'est simplement que vous aviez un peu tout télescopé.

Mme Yalnizyan : Oui. Je serais très heureuse de revenir trois fois pour vous parler des trois dossiers différents.

Le président : Sénateur Murray, je vous ai laissé beaucoup de latitude pour poser vos questions parce que nous n'avions pas pu vous donner suffisamment de temps lors de la séance précédente et aussi parce que j'ai constaté que le sénateur suivant est le sénateur Di Nino.

Le sénateur Di Nino : Vous avez touché une corde sensible avec l'une de vos remarques. Si vous me le permettez, monsieur le président, je vous emprunterai 30 secondes. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international s'est penché sur la relation du Canada avec l'Afrique, et je crois que le vice-président du Mali avait dit quelque chose comme : « Les colonisateurs sont venus voler nos ressources naturelles et ils viennent maintenant piller nos ressources humaines ». C'est un problème très sérieux dans beaucoup de ces pays. Ça n'a rien à voir avec le débat d'aujourd'hui, évidemment, mais je crois que c'était révélateur.

Je voudrais m'assurer que j'ai bien compris quelque chose : vous pensez qu'il ne faudrait pas procéder à la réduction supplémentaire promise de la TPS et qu'il faudrait mettre de côté le plan d'élimination de la dette afin de consacrer l'argent à autre chose. C'est bien ça?

Mme Yalnizyan : Oui, monsieur.

Le sénateur Di Nino : Vous ne croyez pas que c'est une bonne idée de rendre l'argent aux gens pour qu'ils puissent acheter plus d'appareils ménagers ou aller plus fréquemment au restaurant, ce qui stimulerait l'activité économique générale. Ne pensez-vous pas que ce serait là une bonne manière d'accroître la prospérité des gens à tous les niveaux, riches, pauvres ou entre les deux?

Mme Yalnizyan : La réduction de la TPS profite plus aux gens qui dépendent plus. Si je suis une mère tributaire du bien-être social et que j'achète un manteau d'hiver de 100 \$ à mon enfant, cette réduction ne fait économiser un dollar. Si je suis riche et que j'achète une Lamborghini, elle me fait économiser 6 000 \$ environ. Cette réduction est destinée à ceux qui dépendent beaucoup. Toutefois, la même somme d'argent — plus de 5 milliards de dollars, et elle continue de monter — permettrait de répondre à des besoins essentiels tels que l'accès à un logement abordable, le transport public, ou n'importe quoi d'autre — des choses qui ne sont pas des dépenses discrétionnaires dans la vie

power. It is true, sir, that a one per cent GST cut raises economic opportunities for those who already have buying power. It is also true that not making that cut presents a huge opportunity to address issues where people do not have economic opportunity and, in fact, no economic choice. At a time of so much affluence, it is a true squandered opportunity to make a difference in everyone's life. The interesting thing is that those people spend all their money in the local economy. A fridge might come from the United States, China or Korea, and a car might come from North American but it also might come from elsewhere. All the things you mentioned can lead to economic opportunity, but not necessarily in Canada. We can give a poor person a little bit more spending money because we have reduced the cost of transit or housing and they will spend it on milk at the corner store or on something else for their children. It would make a difference in their lives right here in Canada.

Senator Di Nino: We will have that debate another time when we have more time. I do not totally disagree with you but I think we could have a meeting of the minds half way on the issue. I have one specific question for you. As you know, taxing is viewed as a negative action by governments and politicians, in effect. For the federal government to tax and redistribute, it must accept a certain negative impression by the voters. Do you think that for cities, to be responsible for their own actions, should be given some taxing powers.

Ms. Yalnizyan: As I mentioned before, I believe this conversation to be profound because you are changing the constitutional fiscal make-up of the country. We could have an extremely extended conversation about that, and I do not want to go there. However, I want to address your comment about taxing being a negative activity. In truth, taxing is one side of a coin: the other that leads to services. That connection between taxes and services has been profoundly broken in most people's discourse on taxes. Taxes are referred to as a burden without talking about what is received in return for paying taxes. An individual with another dollar in their pocket from a GST cut cannot buy a mile of road or a child care space. As Oliver Wendell Holmes Jr. said, "Taxes are the price we pay for a civilized society." By the way, he was a Conservative and a judge, so I am not talking about partisan positions but rather an approach to what we want the collective good to provide to everyone. I believe this discussion is an important one about the proper role of taxes.

Canadians are way ahead of you in terms of reconsidering that the next tax cut means a service cut, and they do not want service cuts, sir. They want better services. They do not feel that they

des pauvres et des travailleurs pauvres. Eux aussi ont besoin de se loger, ont besoin de travailler et ont besoin de faire garder leurs enfants. Nous parlons de dépenses discrétionnaires qui sont devenues d'un seul coup plus accessibles parce que les gens ont plus de pouvoir d'achat. Il est vrai, monsieur, qu'une réduction de la TPS de 1 p. 100 accroît les possibilités économiques de ceux qui ont déjà du pouvoir d'achat, mais il est tout aussi vrai que ne pas procéder à cette réduction offrirait une occasion exceptionnelle de s'attaquer aux problèmes que connaissent les gens qui n'ont pas de perspectives économiques ni, en fait, de choix économiques. À notre époque d'abondance aussi énorme, c'est un vrai gaspillage de laisser passer cette chance d'améliorer concrètement la vie de chacun. Ce qui est intéressant, c'est que ces gens dépensent tout leur argent dans l'économie locale. Un réfrigérateur viendra peut-être des États-Unis, de la Chine ou de la Corée, et une automobile viendra peut-être d'Amérique du Nord mais peut-être aussi d'ailleurs. Toutes les choses dont vous avez parlé peuvent déboucher sur de la croissance économique mais pas nécessairement au Canada. Nous pouvons donner à une personne pauvre un peu plus de pouvoir d'achat en réduisant le coût du transport public ou du logement et elle dépensera cet argent en achetant du lait à l'épicerie du coin ou quelque chose d'autre pour ses enfants. Ça changera directement sa vie ici même, au Canada.

Le sénateur Di Nino : Nous poursuivrons ce débat une autrefois, quand nous aurons plus de temps. Je ne suis pas totalement en désaccord avec vous là-dessus mais je pense que nous devrions pouvoir trouver un moyen terme. J'ai une autre question à vous poser. Comme vous le savez, l'impôt est considéré comme une action négative de la part des gouvernements et des politiciens. Si le gouvernement veut percevoir des impôts et redistribuer l'argent, il est obligé d'accepter une certaine réaction négative de l'électorat. Croyez-vous qu'on devrait donner certains pouvoirs fiscaux aux municipalités pour qu'elles soient responsables de leurs propres actions?

Mme Yalnizyan : Comme je l'ai déjà dit, je crois que cette conversation est très profonde car il s'agit de transformer le caractère fiscal constitutionnel du pays. Nous pourrions avoir une fort longue conversation à ce sujet mais je n'y tiens pas. Je veux toutefois répondre à ce que vous avez dit au sujet de la réaction négative de la population à l'impôt. En réalité, l'impôt ne représente qu'un côté d'une médaille, l'autre étant les services. Le lien entre les impôts et les services a été profondément brisé dans la plupart des discours sur l'impôt. On entend continuellement dire que l'impôt est un fardeau mais pas qu'il permet de recevoir des services en contrepartie. Un individu qui a un dollar de plus dans sa poche grâce à la réduction de la TPS ne peut pas s'acheter un kilomètre d'autoroute ou une place dans une garderie d'enfants. Comme le disait Oliver Wendell Holmes Jr. : « Les taxes sont le prix que nous payons pour avoir une société civilisée ». Au fait, vous voyez bien que je ne fais pas le sectarisme politique puisque c'était un Conservateur et un juge. Je m'intéresse plutôt au bien collectif. Je crois qu'il serait important d'avoir cette discussion sur le rôle légitime de l'impôt.

Les Canadiens sont largement en avance sur vous car ils savent que la prochaine réduction d'impôt représentera en fait une réduction de services et je dois vous dire, monsieur, qu'ils ne

have enough services in the communities in which they live. The municipalities have seen much downloading but almost no trickle-down of growing revenues. Municipalities today have much more responsibility for providing the civilized society that we all seek but without the adequate resources to do it. That is why I was talking about growth revenues. Whether a share of income tax or a share of consumption tax, we need something that grows with the population. That is a deep and prolonged conversation that I think we can touch on only briefly in the time that we have remaining.

Senator Di Nino: I agree, although I disagree with parts of your position. It is really a question of balance.

Ms. Yalnizyan: Excellent.

The Chairman: The last word in the second round is to Senator Murray.

Senator Murray: Please feel free to comment, but I do not have the impression that the government is pursuing aggressively a pay-down of the debt. Certainly, the total debt as a percentage of the GDP is declining, thank goodness. At one point, a while ago, in the middle of a recession we were reaching toward 70 per cent. That has gone well down and the public debt charges, which were in the vicinity of \$40 billion when I had more information on these matters than I have now, are still high at about \$33 billion to \$34 billion. We spend that amount each year on interest payments. I believe it was \$34.1 billion last year, \$33.8 billion this year and will be \$33.7 billion the year after. One hopes that the situation you referred to earlier with close to historically low interest rates will continue because if it does not, those public debt charges will go up and consume a bigger share of our revenue and expenditure dollar. Even as a continuing Progressive Conservative, I am enough of a fiscal Conservative to think it a good idea to pay down the debt and pay it down aggressively, as you or I would do with our personal finances. Otherwise, we get into a terrible hole. It is an awful thing to look at an interest bill of \$40 billion and think about the things we could do with some of that money.

Ms. Yalnizyan: May I respond?

Senator Murray: Please.

Ms. Yalnizyan: Often the analogy of the household serves us well in thinking about this issue. To pay off our debt is to pay off our mortgage but if our roof is leaking and our foundation is cracked, then it might not be the best use of our money because we could pass on a crumbling infrastructure to our children. They might be debt free but they do not have a habitable abode. I think this situation is what we talk about when we talk about reducing the debt. No nation that I know of has zero debt charges. The question is: What is the magic number for debt charges. The other side of taxes is services and the other side of a debt charge is building public assets or investing in them. A debt is a bad thing if

veulent pas de réduction de services. Ils veulent de meilleurs services. Ils considèrent déjà qu'ils n'ont pas assez de services dans les collectivités où ils vivent. Les municipalités se sont vu imposer beaucoup de responsabilités supplémentaires mais elles n'ont reçu pratiquement aucun revenu supplémentaire. Elles assument aujourd'hui une responsabilité beaucoup plus grande dans l'instauration de la société civilisée que nous voulons tous, mais sans ressources adéquates. Voilà pourquoi je parlais de croissance des recettes. Qu'il s'agisse d'une part de l'impôt sur le revenu ou d'une part des taxes à la consommation, il faut que ce soit quelque chose qui augmente avec la population. Cela devrait faire l'objet d'une conversation approfondie et prolongée que nous n'aurons pas le temps d'avoir avec le peu de temps qui nous reste.

Le sénateur Di Nino : J'en conviens, même si je ne suis pas d'accord avec certaines parties de votre argument. C'est surtout une question d'équilibre.

Mme Yalnizyan : Excellent.

Le président : C'est le sénateur Murray qui aura le dernier mot du second tour.

Le sénateur Murray : N'hésitez pas à me répondre mais je n'ai pas l'impression que le gouvernement mène une politique agressive de remboursement de la dette. Certes, le pourcentage de la dette totale par rapport au PIB est en diminution, Dieu merci. À une certaine époque, en période de récession, il avait atteint 70 p. 100. Aujourd'hui, il a baissé et le service de la dette, qui s'élevait à 40 milliards de dollars environ lorsque j'avais plus d'informations sur ces questions, est de l'ordre de 33 à 34 milliards de dollars, ce qui est encore beaucoup. C'est la somme que nous dépensons chaque année en intérêts sur la dette. Je crois que c'était 34,1 milliards de dollars l'an dernier et que ce sera 33,8 milliards cette année et 33,7 milliards l'année prochaine. Il faut espérer que le niveau historiquement des taux d'intérêt dont vous avez parlé plus tôt se maintiendra car, si ce n'est pas le cas, les intérêts augmenteront et représenteront une part plus importante de nos dépenses. Même si je suis encore un progressiste-conservateur, je suis assez conservateur sur le plan fiscal pour penser que c'est une bonne idée de rembourser la dette avec ardeur, comme vous et moi le ferions pour nos finances personnelles. Sinon, nous aurons des difficultés énormes. Il est horrible de voir partir 40 milliards de dollars par an en intérêts sur la dette et de penser à tout ce qu'on pourrait faire d'autre avec cette somme.

Mme Yalnizyan : Puis-je répondre?

Le sénateur Murray : Je vous en prie.

Mme Yalnizyan : Il est utile de comparer cette situation à celle d'un ménage typique. Rembourser la dette, c'est la même chose que rembourser son hypothèque mais, si votre toit fuit et que votre fondation s'effondre, ce n'est peut-être pas le meilleur usage possible de votre argent car vous risquez de léguer un simple tas de briques à vos enfants. Certes, ils n'auront peut-être plus de dette mais ils n'auront pas non plus de logement habitable. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons avec la dette nationale. Je ne connais aucun pays qui n'ait aucune dette. Le chiffre magique, c'est l'intérêt sur la dette. L'autre membre de l'équation représente les services, et les autres aspects du

it is seen only as a debt. We need to connect it to what we are building with that debt. There is no large corporation that does not have corporate debt. If debt were such a bad thing, corporations would never have any debt. We cannot build, we cannot maintain and we cannot expand a nation without incurring debt. You are absolutely correct in saying that the debt-to-GDP ratio would go down if the federal government did not pay a penny because the economy continues to grow. I would say simply that this is the ideal time to borrow, given that we must borrow for those investments. Investments such as clean water, waste management and electricity are not optional.

We need all of those things and someone has to pay for them. There is no free lunch. The best way to pay for it is where the debt charges are the lowest and that is at the federal level. This is why I refer to the 1948 to 1970 glory years of the federal government cost-sharing of investments in public infrastructure because it was the cheapest option for Canadians. The same things were needed from coast to coast to coast. I fully appreciate your concern about a \$33 billion-dollar charge per annum on debt but you have to pay for it somewhere. Would you like to pay more? The issue is how much more do you want to pay? It will cost more if the federal government does not take it up. If the provinces or the municipalities do so at the subsidiary level of government, the higher the risk premium, the higher the cost of servicing the debt. It is actually a brain dead argument.

Senator Murray: Previous generations got into the habit of wracking up debt in order to pay the operational expenses. That helped get us into big trouble.

Ms. Yalnizyan: I concur.

Senator Murray: I do not want to criticize them. To some extent what happened is they committed themselves to large expenditures — much of it was on social programs — on the basis of buoyant revenues and buoyant economies that could not continue. I do not wish to be complacent about the debt. I am not of the opinion that the present government is very aggressive at paying it down.

Ms. Yalnizyan: I agree it is not all that aggressive but \$22 billion over the last two years could have bought a lot of infrastructure solutions.

Senator Murray: A portion of the \$34 billion we are paying in interest would also have bought many infrastructure solutions.

Ms. Yalnizyan: That will not go away or disappear to zero. Your comments, similar to Senator Di Nino's, are that taxes are a burden. Public debt charges are a burden. What do you get for it? The federal government reducing its debt simply

service de la dette, c'est l'investissement dans les biens publics. La dette est une mauvaise chose si ce n'est qu'une dette. Ce qui est important, c'est de voir ce qu'on construit avec cette dette. Il n'existe aucune grande entreprise qui fonctionne sans emprunter. Si la dette était une si mauvaise chose, les entreprises n'emprunteraient pas. On ne peut pas bâtir, entretenir ou développer une nation sans emprunter. Vous avez absolument raison de dire que le ratio de la dette par rapport au PIB baisserait même si le gouvernement n'effectuait aucun remboursement sur la dette, parce que l'économie continuerait de croître. À mon avis, la période actuelle est tout simplement idéale pour emprunter étant donné qu'on doit obligatoirement emprunter pour investir. Or, investir pour l'eau potable, la gestion des déchets et la production d'électricité, ce n'est pas facultatif.

Ce sont là des choses dont nous avons besoin et que nous devons payer. Il n'y a rien de gratuit dans la vie. La meilleure manière de payer ces choses est d'emprunter au moment où les taux d'intérêt sont au plus bas, ce qui est le cas actuellement. C'est pour cette raison que je dis que la période de 1948 à 1970 a été la période de gloire du gouvernement fédéral car le partage des coûts à cette époque-là pour investir dans les infrastructures publiques représentait l'option la moins dispendieuse pour les Canadiens. Les besoins étaient les mêmes partout au pays. Je comprends parfaitement votre préoccupation au sujet d'une facture d'intérêts de 33 milliards de dollars par an mais on ne peut pas échapper à ce paiement. Voudriez-vous payer plus? La question est de savoir combien en plus. Ça coûtera plus cher si le gouvernement fédéral ne s'en charge pas. Si ce sont les provinces ou les municipalités qui empruntent, le coût de la dette sera plus élevé parce que ce sont des gouvernements subsidiaires dont la prime de risque est plus élevée. Ça ne se discute même pas.

Le sénateur Murray : Les générations passées avaient l'habitude d'emprunter pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement et c'est ce qui nous a causé d'énormes difficultés.

Mme Yalnizyan : J'en conviens.

Le sénateur Murray : Je ne peux pas les critiquer. Ce qui s'est passé, c'est qu'elles ont engagé de grandes dépenses — en grande mesure pour des programmes sociaux — à une époque de prospérité économique et de recettes abondantes qui ne pouvait pas durer. Je ne voudrais pas qu'on fasse preuve de laxisme au sujet de la dette et je ne considère pas que le gouvernement actuel la rembourse de manière particulièrement agressive.

Mme Yalnizyan : Je conviens qu'il ne la rembourse pas de manière agressive mais 22 milliards de dollars au cours des deux dernières années nous auraient permis d'acheter beaucoup d'infrastructures.

Le sénateur Murray : Une partie des 34 milliards de dollars d'intérêts que nous payons nous aurait aussi permis d'acheter beaucoup d'infrastructures.

Mme Yalnizyan : Ça ne sera jamais zéro. Vous considérez, comme le sénateur Di Nino, que les taxes sont un fardeau. Le service de la dette publique est un fardeau. Qu'obtenons-nous en retour? Si le gouvernement fédéral réduit sa dette, ça

means that a subsidiary level of government takes on more. These investments need to be taken and the municipalities, as creatures of the provinces, have no ability to incur debt. I wish I had another opportunity to discuss with you some of the remarkable trends in bailouts from the province and raiding the reserves at the City of Toronto alone. They are not sustainable curves. You may get rid of your debt and the provinces may get rid of theirs but the debts are appearing at the municipal levels because that is where the need is being met.

The Chairman: You make your points forcefully and well. We appreciate on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance your attendance here today and providing us with this interesting morning of discussion. We look forward to continued dialogue. If we have any further questions we will respond. If you could help us with your insight that would be very much appreciated.

Ms. Yalnizyan: Thank you very much. This was a great pleasure being here this morning.

The Chairman: Thank you.

The committee adjourned.

signifie simplement que les gouvernements subsidiaires doivent emprunter plus. Les investissements devront être effectués par les municipalités qui, puisque ce sont des créations des provinces, ne peuvent pas emprunter. J'aimerais avoir le temps de discuter avec vous — ce sera peut-être pour une autre fois — des tendances remarquables en matière de renflouement par la province et du pillage des réserves de la municipalité de Toronto. Ces tendances ne pourront pas durer. Vous pouvez bien vous débarrasser de votre dette, et les provinces peuvent bien se débarrasser des leurs, mais vous les retrouverez alors au niveau des municipalités parce que ce sont elles qui doivent répondre aux besoins.

Le président : Vous présentez vos arguments avec vigueur et talent. Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à nos travaux et de nous avoir fait bénéficier d'une discussion extrêmement intéressante. J'espère que nous pourrons continuer ce dialogue. Si nous avons d'autres questions, nous vous les communiquerons par écrit en espérant que vous aurez le temps d'y répondre.

Mme Yalnizyan : Merci beaucoup. Je suis très heureuse d'avoir pu participer à cette séance.

Le président : Merci.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, May 9, 2007

As an individual:

Brian Fitzpatrick, M.P., sponsor of the bill.

Department of Finance Canada:

Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Legislation Division,
Tax Policy Branch;

Edward Short, Senior Tax Policy Officer, Tax Policy Branch.

Tuesday, May 15, 2007

Community Social Planning Council of Toronto:

Armine Yalnizyan, Director of Research.

Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA):

Nancy Peckford, Program Director.

TÉMOINS

Le mercredi 9 mai 2007

À titre personnel :

Brian Fitzpatrick, député, parrain du projet de loi.

Ministère des Finances Canada :

Gérard Lalonde, directeur par intérim, Division de la législation
de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Edward Short, agent principal de la politique de l'impôt, Direction
de la politique de l'impôt.

Le mardi 15 mai 2007

Community Social Planning Council of Toronto :

Armine Yalnizyan, directrice de la recherche.

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) :

Nancy Peckford, directrice de programmes.